

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
Université ABDERAHMANE MIRA - Béjaïa



Faculté des Lettres et des Langues

Département de Français

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master II

Option : Sciences du langage

Thème de recherche :

**Analyse des stratégies argumentatives de persuasion
dans les billets de Saïd Mekbel :**

« Mesmar Djeha »

(Le Matin 1994)

Elaboré par :

HOCINI Zouina

Sous la direction :

Mme CHEBIEB-ADRAR

-Juin 2013-

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à ma directrice de recherche et mon enseignante Mme Chebieb-Adrar qui a accepté d'encadrer mon travail de recherche, d'avoir cru en moi et en mes compétences, de m'avoir encouragée et conseillée tout au long de ma recherche mais aussi tout au long de mon cursus. Je lui suis reconnaissante pour s'être impliquée et investie dans ma recherche, pour s'être montrée disponible en me consacrant de son temps précieux et enfin pour la patience dont elle a fait preuve envers moi.

Je remercie également tous mes enseignants qui m'ont tant encouragée et éclairée mais aussi d'avoir été à ma disposition tout au long de mon cursus universitaire. Je remercie spécialement madame Kenniche, monsieur Lanseur ainsi que monsieur Sadi d'avoir répondu présents à mes attentes et de l'intérêt qu'ils m'ont accordé. Je tiens à remercier aussi Monsieur Cheriguen qui a fait preuve de générosité envers moi en me faisant profiter de son immense savoir et de ses précieux conseils et orientations.

Je n'oublie pas de remercier mes ami(e)s Assia, Moussina, Brahim, Madame Oulbsir et Amel de m'avoir soutenu ainsi que les membres de ma famille qui m'ont beaucoup apporté et contribué à ma réussite.

Je remercie particulièrement une personne qui m'est très chère et qui a contribué à l'aboutissement de ce travail de recherche, j'ai nommé mon cousin Sam qui m'a procuré la version originale du journal le Matin de la bibliothèque nationale d'Alger. Sans oublier ma très chère cousine Leila pour son apport.

Merci à tous ceux qui m'ont montré un intérêt manifeste, aussi minime soit-il, et à ceux qui m'ont tant incitée et encouragée à persévérer dans mon travail de recherche, un travail qu'ils ont tant attendu pour le lire.

Je vous remercie infiniment.

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail à ma très chère mère, qui, malgré la distance qui nous sépare, n'a cessé de m'encourager, de m'aider et de m'inciter à réussir dans mes études.

A mes chers petits frères, Massi, Kossi et Manis qui, j'espère, trouveront, à travers la lecture de ce mémoire, la volonté et peut-être l'inspiration pour s'initier à un travail de recherche.

A mes chers cousin et cousine, Sam et Leila, qui m'ont tant aidée et contribué à l'aboutissement de ce mémoire.

A tous mes amis ainsi qu'à tous mes proches qui m'ont tant soutenue.

Sommaire

Introduction générale.....	7
Chapitre I : cadre théorique de la recherche.....	16
I. De quelques concepts théoriques.....	17
II. Autour des stratégies argumentatives de persuasion.....	33
Chapitre II : Description et analyse du corpus.....	41
I. Description du corpus.....	42
II. Analyse des stratégies argumentatives de persuasion dans les billets de Said Mekbel.....	50
Conclusion générale.....	104
Références bibliographiques.....	108
Table des matières.....	111
Annexe.....	116

Introduction générale

Introduction générale

1. Préliminaires

Tout discours, qu'il soit oral ou écrit, est destiné à l'autre. Ce faisant, il est porteur d'un sens et, de surcroît, révélateur d'une intention volontaire ou involontaire, gage d'une visée d'influence plus ou moins manifeste. Le sujet parlant impose, plus ou moins consciemment, sa vision du monde à celui à qui il s'adresse en lui faisant partager son univers de discours. Même sous sa forme descriptive ou narrative, le discours fait circuler une opinion sur le monde. Nous postulons ainsi, à la suite d'Amossy et de Plantin, que tout acte discursif est doté d'un pouvoir argumentatif en ce qu'il tend inlassablement à modifier les représentations d'autrui, voire même à agir sur lui : « *L'argumentation est une action qui tend toujours à modifier un état de choses préexistant.* »¹

Le discours journalistique s'inscrit dans cette veine en ce qu'il est le lieu privilégié où s'affrontent et se confrontent plusieurs idées et circulent différents points de vue. Certains genres journalistiques- les articles d'opinion- imposent aux lecteurs des modes de raisonnements et des arguments. Or, nous savons que- la déontologie journalistique l'exige- l'activité journalistique poursuit une finalité d'information, en rapportant l'actualité telle quelle. Charaudeau défend, à cet effet, que le discours de presse répond à une autre visée, celle de captation correspondant à des prises de position en tentant, comme le pose son auteur, d'expliquer le pourquoi et le comment de l'actualité événementielle :

« Aussi le discours journalistique est-il conduit, au nom de la finalité commerciale et de l'enjeu de captation qu'elle entraîne, à glisser vers un discours persuasif, ce qui n'est pas inscrit dans le contrat médiatique : abondance de témoignages présentés comme seule preuve de l'authenticité des faits ou de l'explication donnée [...] ; mise en cause de certaines personnes du monde politique et commentaires prétendant révéler des faits ou des intentions tenues cachées par ces mêmes personnes. Du même coup, l'énonciateur journaliste est amené à prendre position en se fabriquant une image de dénonciateur, et son discours passe d'une visée de « faire savoir » à une visée de « faire penser ». »²

¹ PERELMAN C & OLBRECHTS-TEUTECA L., 2000, *Traité de l'argumentation la nouvelle rhétorique*, Université de Bruxelles, p.72

² CHARAUDEAU P., 2006, « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », *Semen*, [En ligne], mis en ligne le 1 mai 2007. URL : [<http://semen.rdvues.org/2793>]. Consulté le 22 janvier 2013.

Introduction générale

Nonobstant, la finalité éthique du discours journalistique stipule que le journaliste ne doit point exercer une influence sur le lecteur. Finalité qu'il enfreint, naturellement, et dont il dévie. Jouissant ainsi d'une certaine liberté d'expression et eu égard des contraintes situationnelles auxquelles ils doivent se soumettre, les journalistes se trouvent enclins à user de tous les moyens que leur permet la langue afin d'atteindre un but escompté : exprimer leurs opinions.

La presse des années 1990 ne déroge point à cette règle même si la liberté d'expression des journalistes est plus restreinte. Pourtant, les journalistes de l'époque sont souvent sujets à de maintes censures. Le contexte sociopolitique- ayant joué un rôle déclencheur de débats dans la scène médiatique- n'en reste pas moins l'un des éléments ayant entraîné la suspension de journaux indépendants voire interdit, par les autorités, d'exercer le métier de journaliste, d'où l'abondance de lois et de décrets conçus à cet effet dès 1990 :

« Pourtant, malgré les nombreuses suspensions de journaux intervenues depuis cette date, ce n'est que le 7 juin 1994 que les autorités algériennes définissent « les lignes rouges » que la presse ne doit pas franchir. Pour le pouvoir algérien, engagé dans la lutte pour « l'éradication du terrorisme », « l'information sécuritaire » doit désormais être sous haute surveillance. Du coup, le contenu des journaux est étudié de près avant leur impression et les autorités procèdent, de janvier 1992 à janvier 1997, à cinquante-huit mesures de censure (saisies, suspensions ou interdictions). »¹

Toutefois, cela n'empêche pas les journalistes de l'époque d'exprimer leurs propres idées ainsi que leurs opinions, de façon plus ou moins explicite, en donnant l'impression qu'ils informent. En parlant ainsi des quotidiens algériens d'expression française des années quatre-vingt-dix, à l'instar du journal indépendant *Le Matin*, un juriste algérien affirme :

« Elle (la presse de langue française) n'est donc rien d'autre qu'un instrument au service de choix stratégiques dans un affrontement sans merci où l'enjeu reste la population. Comment amener la population à se désolidariser des islamistes, comment amener la population à se retourner contre les islamistes pour lesquels elle s'est prononcée dans les urnes ? »²

¹STORA B., 2001, *La guerre invisible. Algérie, années 90*, Chihab, Presses des sciences Po, p.25.

² CHALABI E., 1999, *La presse algérienne au dessus de tout soupçon*, INA-YAS, Alger-Paris, p.16.

Introduction générale

Cette tendance à vouloir atteindre le lecteur-citoyen en tentant d'infléchir son opinion, en lui faisant voir les travers de la société algérienne et de ses dirigeants, passe souvent par le langage figuré, d'où l'abondance des figures de style. Ainsi, métaphores, comparaisons et analogies, entre autres figures, sont d'usage dans le discours journalistique, tel que le stipule Charaudeau. S'il s'avère qu'elles possèdent une force illocutoire accrue, il n'en reste pas moins que la présence de ces phénomènes discursifs interpelle suffisamment tout analyste de discours pour en faire des objets d'étude par prédilection.

2. Présentation du sujet

Notre thème de recherche, intitulé « *Stratégies argumentatives de persuasion dans les billets de Said Mekbel : Mesmar Djeha* », s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours, plus particulièrement dans le cadre de l'analyse argumentative étant donné que le discours journalistique recèle, assez souvent, une « *visée argumentative* ». Le discours journalistique est, par définition, hétérogène comprenant aussi bien des articles d'information que des articles d'opinion. Les premiers ont une dimension argumentative en ce qu'ils ne manifestent aucune intention de persuasion, alors que les seconds, manifestant cette intention, ont plutôt une visée argumentative. Étant donné que les billets de Mekbel appartiennent au genre opinatif, comme nous allons le voir dans le second chapitre, nous pouvons affirmer qu'ils possèdent une visée d'argumentation. Amossy entend par visée argumentative tout discours affichant un projet de persuasion explicite. Notons, à cet effet, avec Amossy que : « *L'argumentation traverse l'ensemble des discours.* »¹ En confirmant ces propos, Plantin souligne ce qui suit : « *Toute parole est nécessairement argumentative. C'est un résultat concret de l'énoncé en situation. Tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui, et à transformer son système de pensée. Tout énoncé oblige et incite autrui à croire, à voir, à faire autrement.* »²

Les billets de Said Mekbel, constituant notre corpus, ont suscité notre intérêt du fait des particularités discursives, essentiellement argumentatives, qui y sont présentes. Ses billets dévoilent une diversité stylistique d'écriture en recourant à l'humour et à l'ironie, tout en convoquant des thèmes relatifs au quotidien des Algériens.

¹ AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, p.25.

² PLANTIN C cité par AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, p.25.

Introduction générale

Par ailleurs, le contexte d'apparition de ces billets coïncide avec les événements qui ont marqué l'Algérie durant les années quatre-vingt dix, communément appelés « la décennie noire ».

Journaliste et directeur de l'ancien quotidien privé algérien « Le Matin », à partir de 1991 jusqu'à sa disparition (son assassinat) en 1994, Said Mekbel tenait une rubrique intitulée « Mesmar Djeha » dans laquelle il manifestait une certaine liberté d'expression tandis que la violence et la censure régnaient sur les journalistes. Cela se constate à travers la manière dont il traquait les éléments du pouvoir tout en les interpellant. Le journaliste n'a cessé, de ce fait, d'attaquer et de critiquer violemment le pouvoir et les intégristes islamistes par le biais de sa plume.

3. Problématique

Tout locuteur, dès qu'il mobilise la langue à son compte, s'institue en sujet parlant agissant sur son interlocuteur. Il réalise, par voie de conséquence, des actes que l'on nomme actes de parole. Austin, en corroborant, affirme que tout énoncé est investi d'une fonction pragmatique (actionnelle). Ainsi : « *Parler, c'est transmettre une information à un interlocuteur, mais c'est aussi agir sur lui, agir sur la relation interlocutive, et, partant modifier le monde qui nous entoure.* »¹

Dès lors, la parole est intentionnelle. Charaudeau souligne, en effet, que : « *Communiquer c'est, qu'on le veuille ou non, influencer l'autre en usant de stratégies.* »² Il rajoute, en affirmant :

« Le principe d'influence [...] pose donc que tout sujet produisant un acte de langage vise à atteindre son partenaire, soit pour le faire agir, soit pour orienter sa pensée, soit pour l'émouvoir. Cela l'amènera à mettre en place des stratégies. Ces stratégies dépendront des hypothèses que chaque partenaire fera sur l'autre. A priori, il peut percevoir (il ne s'agit que d'images) celui-ci comme favorable,

¹ CALAS F & GARRIC N., 2007, *Introduction à la pragmatique*, Paris, Hachette, p.85.

² CHARAUDEAU P., Juin, 1995, « ce que communiquer veut dire », in revue des sciences humaines, n°51. [En ligne] URL : [<http://www.patrick-charaudeau.com/ce-que-communiquer-veut-dire.html>], pp.9. Consulté le 4 novembre 2012 sur le site de Patrick Charaudeau- Livres, articles publications.

Introduction générale

défavorable ou indifférent à son projet d'influence, et selon le cas, il choisira de l'atteindre en essayant de le séduire ou de le convaincre. »¹

Partant de ce constat, le discours journalistique ne vise pas qu'à décrire le réel en narrant des événements dans le but d'informer le lectorat. Il peut aussi agir sur ce dernier. Ainsi, nous nous sommes demandé si le journaliste mobilise un projet d'influence. Autrement dit, Said Mekbel écrit-il dans l'intention de convaincre, faire adhérer et, éventuellement, faire agir son lectorat ?

Cela nous conduit à nous poser les questionnements suivants :

- ✓ Quels sont les moyens mis en œuvre par le journaliste afin de persuader son public ? Et dans quel objectif y recourt-il ?

4. Hypothèses

Afin de répondre aux questionnements précédents, nous proposons les présentes hypothèses que nous allons vérifier tout au long de notre travail :

- ❖ Le journaliste, en l'occurrence Said Mekbel, aspire à faire changer les croyances de ses lecteurs, à modifier leurs représentations en leur dévoilant non seulement la réalité des faits mais aussi en démythifiant le pouvoir mis en place.
- ❖ Pour ce faire, c'est-à-dire afin d'emporter la conviction du lectorat, Said Mekbel recourt à des stratégies argumentatives, telles que : l'implicite, les figures de style et le dialogue fictif.

5. Motivations et objectifs

Le choix de ce thème, à savoir «*Stratégies argumentatives de persuasion dans les billets de Said Mekbel : Mesmar Djehha*», est motivé par diverses raisons. D'abord, le champ de l'analyse du discours nous offre l'avantage d'appréhender non seulement le fonctionnement des discours circulant dans nos sociétés mais aussi d'en comprendre les messages véhiculés. Cela d'autant plus que les billets de Said Mekbel n'ont pas fait, à notre connaissance, l'objet d'étude de recherches antérieures.

¹ CHARAUDEAU P., Juin, 1995, « ce que communiquer veut dire », in revue des sciences humaines, n°51. [En ligne] URL : [<http://www.patrick-charaudeau.com/ce-que-communiquer-veut-dire.html>], pp.9. Consulté le 4 novembre 2012 sur le site de Patrick Charaudeau- Livres, articles publications.

Introduction générale

Par ailleurs, le grand intérêt que nous portons aux événements qui ont marqué la société algérienne durant les années quatre-vingt dix se manifeste par la volonté d'étudier un corpus dont le contexte d'apparition remonte à cette même période. Qualifiée par certains des « années de sang » ou encore de « guerre civile » en référence au cycle de violences et aux homicides perpétrés contre le peuple algérien, cette période restera marquée et imprégnée dans l'histoire de l'Algérie.

Cette époque est, en outre, caractérisée par le nombre important d'écrits journalistiques relatant, essentiellement, les faits ayant traversé le quotidien des Algériens. Un quotidien marqué par la vague de violence et de répression commises à l'égard des intellectuels et des journalistes dont certains ont été incarcérés, torturés voire assassinés. Said Mekbel, parmi tant d'autres journalistes assassinés, a contribué par le biais de sa plume à dénoncer les injustices d'un pouvoir hégémonique.

Le but de ce travail de recherche ne se limite guère à un travail descriptif en dressant un inventaire des particularités discursives de notre corpus. Il s'agit, au contraire, de décrire et d'interpréter les procédés, faisant office de stratégies, déployés par le journaliste en question afin d'en saisir la « signification »¹. De ce fait, en interrogeant les moyens argumentatifs mis en œuvre par Said Mekbel nous pourrions appréhender la finalité de son message. Plus encore, nous voudrions considérer à quel point le contexte sociopolitique de l'époque peut-il influencer sur le fonctionnement d'un genre discursif, tel le billet. Cela nous permettra, éventuellement, de nous renseigner quant aux modes de pensée qui régissent une communauté socioculturelle, à travers le mode d'organisation du discours. Nous nous proposons donc d'expliquer les modalités selon lesquelles un discours journalistique, en l'occurrence, le billet, tente d'agir sur le lecteur. Et, selon les termes de Ruth Amossy, nous étudierons la force de la parole dans la situation dans laquelle elle s'exerce. Nous voulons ainsi contribuer à une meilleure compréhension du discours médiatique, plus particulièrement le billet en tant que genre discursif et journalistique appartenant à une certaine époque.

¹ Concernant la dichotomie sens/signification, la position des linguistes diffère. Pour notre part, nous nous référons à Charaudeau. Selon ce dernier, la signification d'un énoncé renvoie au contexte extralinguistique alors que son sens est construit dans le contexte linguistique.

Introduction générale

6. Méthodologie

Comme nous l'avons évoqué auparavant, le travail de recherche que nous nous proposons d'entreprendre, s'insère dans le cadre de l'analyse argumentative comme étant une partie de l'analyse du discours. S'agissant, en effet, de déceler les stratégies argumentatives inhérentes à notre corpus, nous avons jugé utile de recourir à une approche argumentative apte à nous servir dans notre analyse. Nous y puiserons, de ce fait, de quelques outils théoriques que nous estimons être adéquats à notre démarche analytique.

Pour pouvoir approcher notre corpus à bon escient, nous aurons recours à deux approches, à savoir : la linguistique de l'énonciation et le courant pragmatique dont se sert l'analyse argumentative. En effet, selon Amossy : « *Dans la mesure où elle étudie du langage en action et en situation, l'analyse argumentative s'inscrit dans le sillage des divers courants de la pragmatique.* »¹ Elle rajoute, un peu plus loin, ce qui suit : « *L'analyse de l'argumentation dans le discours tient compte du dispositif d'énonciation (qui parle à qui, dans quelle situation de discours).* »²

Dans la mesure où l'on abordera les billets du point de vue énonciatif, c'est-à-dire en tant qu'ils postulent une instance énonciatrice (le journaliste) et une autre co-énonciatrice (le lectorat) dans une situation d'énonciation, nous allons convoquer, à cet effet, la linguistique énonciative. Il s'agit de repérer les marques de subjectivité qui inscrivent le journaliste dans son énonciation grâce, entre autres, aux différentes modalités qui recèlent un pouvoir argumentatif intrinsèque.

Nous ferons appel essentiellement à l'approche pragmatique, dans la mesure où l'on s'intéressera à la dimension actionnelle des billets que nous aurons à analyser. Ces derniers seront envisagés en tant qu'actes de langage ayant une dimension illocutoire et une autre perlocutoire. L'acte perlocutoire renvoie, de fait, à l'effet qui leur sont imputés (c'est-à-dire aux billets). Dans cette perspective l'effet escompté sera la persuasion du lectorat.

Enfin il est question de discuter des théories dialogique et polyphonique étant donné que le discours journalistique se caractérise foncièrement par son hétérogénéité

¹ AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan université (dans son avant propos).

² Ibid.

Introduction générale

énonciative. Plusieurs voix, voire différents discours traversent ainsi le discours médiatique.

Notre corpus, constitué de dix-neuf billets écrits par le journaliste Said Mekbel, est tiré d'un recueil dont la date de publication remonte à l'année 2002. Ce recueil en question, édité par Dalimen, regroupe l'ensemble de ses billets depuis ses débuts à Alger-Républicain.

Parus entre le 12 avril et le 3 décembre 1994, les billets de Said Mekbel datent de l'époque du journal quotidien « Le Matin » dont il était directeur et rédacteur en chef. Ses billets, accompagnés de sa photo, occupaient la dernière page du quotidien sous la rubrique intitulée « Mesmar Djeha ».

7. Plan de travail

Notre travail de recherche se divisera en deux volets. Le premier sera intitulé « cadre théorique de la recherche ». Comme son nom l'indique, il portera sur la définition de quelques notions théoriques en rapport avec notre champ d'étude. Il est question de cerner les différentes disciplines dans lesquelles l'argumentation prend place. Cela nous permettra d'approcher notre corpus avec plus d'aisance.

Le second volet, quant à lui, sera consacré à la description et à l'analyse du corpus. Nous procéderons, de prime abord, à la description des billets ainsi qu'à leur contexte d'apparition. Concernant la partie analytique, il sera question de dégager, ensuite de décrire et d'analyser les stratégies argumentatives de persuasion mises en œuvre par Said Mekbel. Des stratégies que nous estimons pouvoir agir sur les représentations du lectorat et, partant, susceptibles de le persuader.

Chapitre I

Cadre théorique

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

Introduction

Avant d'aborder la partie analytique, il nous semble utile de consacrer un chapitre théorique étant indispensable pour pouvoir analyser notre corpus. Ce chapitre sera divisé en deux parties.

Il s'agit dans la première partie, intitulée « *De quelques concepts théoriques* », de présenter, de prime abord, la discipline dans laquelle s'insère notre approche. Nous définirons ainsi l'analyse du discours étant un vaste champ regroupant plusieurs approches discursives ; nous procéderons par la suite à la définition du journalisme, objet de notre analyse, en tant que genre discursif. Ensuite, nous définirons l'approche dans laquelle s'inscrit notre étude, à savoir l'analyse argumentative. Mais avant cela il est essentiel de définir l'argumentation d'abord en la rapportant à son origine, en l'occurrence la rhétorique, puis sous l'impulsion des théories de la communication. Enfin, il est question de discuter des théories dont se réclame l'analyse argumentative : Il s'agit bien évidemment de la linguistique énonciative et de la pragmatique. Dans la mesure où nous appréhendons l'activité argumentative, comme un acte de langage, visant à agir sur le destinataire et ce dans une situation d'énonciation, nous ferons appel à la pragmatique et à la linguistique de l'énonciation. Nous aborderons par la même occasion la théorie dialogique, que nous discuterons brièvement, étant donné que le discours argumentatif est adressé à un auditoire et est, par voie de conséquence, traversé par des discours qui circulent dans la société.

Dans la seconde partie du chapitre, intitulée « *Autour des stratégies argumentatives de persuasion* », nous exposerons certains types d'arguments servant de stratégie de persuasion.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

I. De quelques concepts théoriques

I.1. L'analyse du discours

I.1.1. Genèse de l'analyse du discours

Le déclin et la fin de la prééminence du structuralisme- dont la préoccupation est la description formelle de la langue comprise comme étant un système clos dénué de toute référence extralinguistique- annonce la volonté des linguistes à étudier la langue en situation.

En effet, la langue n'existe qu'intégrée dans son contexte social de production auquel elle est intrinsèquement liée : « *chaque forme est porteuse de sens et ce sens est issu d'une production sociale. Ni système abstrait, ni expression individuelle, le langage humain ne se comprend qu'ancré dans la dimension sociale de son origine.* »¹

Il s'ensuit qu'une bonne compréhension des faits langagiers requiert nécessairement le recours au contexte, à la situation de communication, en somme à l'individu en tant que sujet parlant, agissant et communiquant par le biais du discours.

Des linguistes à l'image de Benveniste, Ducrot et Maingueneau insistent sur le fait que pour comprendre la portée d'un discours il est impératif de le concevoir dans les conditions sociales auxquelles il se rapporte. C'est dans ce sillage que différents champs disciplinaires ont vu le jour parmi lesquels nous citons l'analyse du discours.

I.1.2. Qu'est-ce-que l'analyse du discours ?

Vouloir circonscrire le champ de l'analyse du discours dont le contexte d'émergence remonte aux années soixante n'est guère une entreprise facile. Il est, en effet, difficile de définir ce champ d'étude vu que l'objet sur lequel il opère, en l'occurrence le discours, semble être complexe à manipuler étant l'objet d'analyse de plusieurs disciplines. Maingueneau souligne, à ce propos : « *Contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines de la linguistique, l'analyse du discours maîtrise très difficilement son objet.* »²

¹ PAVEAU M-A & SARFATI G-E., 2003, *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Armand Colin, p.168.

² MAINGUENEAU D., 1978, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Hachette, p.11.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

Dans leur ouvrage « *Les grandes théories de la linguistique* », Paveau et Sarfati nous proposent la définition suivante : « *On définira, pour le moment, l'analyse du discours comme la discipline qui étudie les productions verbales au sein de leurs conditions sociales de production.* »¹ De ce fait, l'analyse du discours consiste à étudier les énoncés authentiques dans la mesure où elle prend en considération les discours effectivement prononcés par de vrais locuteurs dans une vraie situation de communication. C'est la position soutenue par l'école française de l'analyse du discours.

Maingueneau, de son côté, nous livre l'objet d'étude de l'analyse du discours dans ce qui suit : « *L'analyse du discours n'a pour objet ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication, mais doit penser le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés.* »² Dès lors, il s'agit d'envisager le discours dans son contexte d'apparition.

Il est essentiel de noter le caractère interdisciplinaire et transdisciplinaire de l'analyse du discours en ce sens qu'elle prend appui sur diverses disciplines. D'une part, elle recourt à la linguistique à laquelle elle emprunte ses méthodes et ses outils, si bien que Maingueneau l'a qualifiée de *parent pauvre*. D'autre part, elle fait appel aux différents domaines des sciences humaines, à savoir : la psychologie, la sociologie et l'histoire.

L'analyse du discours recouvre une multitude d'approches en ce qu'elle envisage le discours sous différents angles. La linguistique énonciative, la pragmatique, l'approche communicationnelle, l'approche conversationnelle, la théorie polyphonique et dialogique, la sociolinguistique et la sémiotique constituent autant d'approches de discours se réclamant de ce vaste champ qu'est l'analyse du discours.

I.1.2.1. Le discours

En constatant l'ambiguïté du terme « discours », Maingueneau énumère les six définitions qui lui sont imputées. Pour notre part, nous retiendrons celle proposée par l'école française d'analyse du discours et dans laquelle on l'oppose à « énoncé » dans ce qui suit : « *Ainsi un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration « en langue » en fait un énoncé, une étude linguistique des conditions de production de ce texte*

¹ PAVEAU M-A & SARFATI G-E., 2003, *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Armand Colin, p.194.

² CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Paris 6, Seuil, p.43.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

en fait un discours. »¹ Dès lors nous ne parlerons de discours que parce qu'il est issu d'une situation de communication dont il tire son existence.

Nous pouvons représenter cela selon une formulation reprise à Charaudeau :
Énoncé+situation de communication=discours.

A l'instar du concept énoncé avec lequel le terme discours entre en opposition, il existe aussi d'autres concepts auxquels il s'oppose :

- ✓ Discours/langue : contrairement à la langue, définie comme système de valeurs virtuelles, le discours correspond à l'usage réel de la langue pris dans un contexte déterminé.
- ✓ Discours/texte : le texte étant une entité linguistique dépourvue de toute référence extralinguistique, le discours est conçu dans ses conditions de production.
- ✓ Discours/phrasedans ce cas de figure, le discours renvoie à une suite de phrases, prises dans leurs conditions de production.

I.1.2.2. Le discours journalistique

Dans son ouvrage intitulé «*Manuel de journalisme* » Yves Agnès pose que : « *le journalisme consiste à recueillir et à traiter des informations à destination d'un public. L'acte d'informer est fondé sur la relation entre le donneur d'informations-journal et journaliste- et le lecteur (pour s'en tenir désormais à la presse écrite).* »² Dès lors, la pratique journalistique est avant tout un discours qui stipule deux instances : l'une émettrice et l'autre réceptrice du message, deux protagonistes de la situation de communication liés par le biais de l'information.

Par ailleurs, le discours journalistique fait partie intégrante d'un genre que l'on nomme le genre médiatique dont il se distingue, néanmoins, par la nature du contrat. C'est dans un article paru en ligne que Charaudeau établit une dichotomie entre discours médiatique et journalistique. Ce dernier diffère, en effet, du premier en ce qu'il s'inscrit dans une situation d'énonciation appelée *contrat d'énonciation journalistique*. Dès lors,

¹ GUESPIN L. cité par MAINGUENEAU., 1978, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Hachette, p.11.

² AGNES Y., 2002, *Manuel de journalisme. Ecrire pour le journal*, Média plus, Paris, La Découverte et Syros, p.12.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

celui-ci suppose une mise en scène discursive se traduisant par la mise en texte de l'information.

Suivant le même ordre d'idées que Charaudeau, Wander Emédiato définit le discours d'information médiatique comme : « *Le produit complexe de transformation des faits sociaux en discours, en événement.* »¹ Le genre médiatique renvoie à l'environnement immédiat dans lequel se trouvent engagés les acteurs de l'échange communicatif. Cette situation appelée *contrat de communication médiatique* convoque le journaliste-producteur dont le rôle est d'apporter des informations au public-destinataire.

Cela dit, le discours journalistique est aussi cette activité qui consiste à expliquer, à commenter et à critiquer, d'où son hétérogénéité. Vu la diversité des types journalistiques (il existe effectivement différents genres entre autres: le journalisme d'opinion, de commentaire et de reportage), l'objectif ou la fonction du journaliste diffère. Ainsi, dans son ouvrage *Média*, Claude-Jean Bertrand affirme, en ce qui concerne le journalisme d'opinion: « *il ne s'agit pas de donner un compte rendu de l'actualité, ni même d'expliquer celle-ci mais de l'utiliser politiquement dans la lutte contre ou pour le pouvoir établi [...] on veut non pas informer mais convaincre.* »² Dès lors, il est question non seulement d'informer mais aussi de convaincre et de persuader.

I.2. L'analyse argumentative

I.2.1. L'argumentation

Dans son sens le plus courant, on s'évertue à définir l'argumentation comme la présentation d'une opinion, d'un point de vue ou d'une thèse à défendre afin de remporter l'adhésion de l'auditoire. Cela dit, nous allons essayer d'aborder l'argumentation dans son rapport à la rhétorique mais aussi à la communication.

¹ EMEDIATO W., 2011, « L'argumentation dans le discours d'information médiatique » *Argumentation et analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 5 octobre 2011. URL : [<http://aad.revues.org/1209>].

² BERTRAND C-J., 1995, *Média introduction à la presse, la radio et la télévision*, Paris 15, ellipses Marketing S.A, p.42.

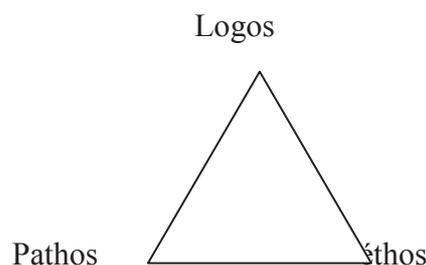
Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

I.2.1.1. L'argumentation dans la conception rhétorique

Dans la tradition aristotélicienne (classique et moderne), l'argumentation est consubstantielle de la rhétorique. Dès que l'on aborde le concept d'argumentation, on se voit d'emblée contraint à l'assimiler à celui de rhétorique conçu comme étant « *l'art de persuader par le discours.* »¹ La rhétorique devient alors un moyen d'argumenter. L'argumentation renvoie, dans ce cas, à une stratégie discursive dont le but « [...] *est de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment [...].* »²

Cependant, c'est à Aristote que l'on doit la redéfinition de la rhétorique : « *Elle ne se réduit pas au pouvoir de persuader [...]; pour l'essentiel, elle est l'art de trouver les moyens de persuasion que comporte chaque cas.* »³ Ainsi, comme le souligne son auteur, il n'est plus question de persuader n'importe qui de n'importe quoi (ce qui reviendrait à manipuler) mais il s'agit de trouver les preuves, donc les arguments, susceptibles de convaincre dans chaque cas de figure.

Ces moyens de persuasion ou arguments dont parle Aristote, et qui sont inhérents à l'étape qu'il appelle l'invention, sont de trois types, à savoir : le logos, l'éthos et le pathos. D'après le même auteur: « *Les preuves inhérentes au discours sont de trois sortes : les unes résident dans le caractère moral de l'orateur ; d'autres dans la disposition de l'auditoire ; d'autres enfin dans le discours lui-même lorsqu'il est démonstratif ou qu'il paraît l'être.* »⁴



¹ REBOUL O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.4.

² PERELMAN C & OLBRECHTS-TEUTECA L., 2000, *Traité de l'argumentation la nouvelle rhétorique*, Université de Bruxelles, p.59.

³ REBOUL O., op.cit, p.35.

⁴ ARISTOTE cité par AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, p.4.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

- ✓ **Le logos** : il s'agit des preuves rationnelles. Selon Robrieux, c'est l'argumentation au sens logique et dépassionné.
- ✓ **L'éthos** : il représente l'image que l'orateur se donne de lui-même et qui se manifeste dans son discours. D'après Amossy, cette image confère à tout orateur une crédibilité et une autorité. Dans tous les cas il doit se montrer honnête pour s'attirer les faveurs de son auditoire.
- ✓ **Le pathos** : c'est l'émotion que l'orateur cherche à susciter chez le public, à savoir : la crainte, la colère, la pitié, ou encore l'indignation.

Ainsi, à l'issue de cette conception, la rhétorique argumentative est inscrite dans une situation de communication en ce qu'elle postule deux instances interlocutrices : « *Avec Aristote et Perelman, la rhétorique argumentative est tournée vers l'autre pour le faire adhérer à une prise de position, c'est ce que l'on peut appeler l'activité langagière de persuasion.* »¹ Cela dit, nous tenterons une définition de l'argumentation sous l'impulsion des théories contemporaines de la communication : l'argumentation, comme un acte de langage, participe d'un échange communicationnel.

I.2.1.2. L'argumentation dans l'approche communicationnelle contemporaine

L'argumentation est tributaire du cadre communicationnel dans lequel elle se déploie étant donné qu'elle s'adresse à l'intention d'un auditoire. Selon l'expression de Philippe Breton, il s'agit d'une action humaine dont le but est la conviction : « *Convaincre est l'une des modalités essentielles de la communication.* »² Dans le même ordre d'idées, Pierre Oléron propose la définition suivante : « *Démarche par laquelle une personne-ou un groupe- entreprend d'amener un auditoire à adopter une position par le recours à des présentations ou assertions-arguments- qui visent à en montrer la validité ou le bienfondé.* »³

D'après le même auteur, l'argumentation s'inscrit dans le triangle traditionnel (émetteur-message-récepteur). Le message, dans ce cas, se constitue de l'opinion défendue. Elle est une activité humaine convoquant deux ou plusieurs instances dans une situation de

¹ CHARAUDEAU P., 2008, « L'argumentation dans une problématique d'influence », *Argumentation et Analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 2 octobre 2008. Consulté le 24 mars 2013. URL : [http://aad.revues.org/193].

² BRETON P., 2003, *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, p.3.

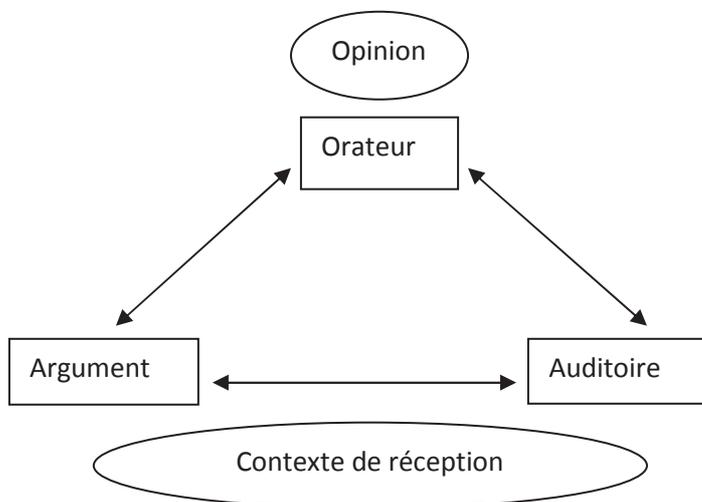
³ OLÉRON P., 1983, *L'argumentation*, Paris, Presses Universitaires de France, p.4.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

communication. Qu'il s'agisse d'une discussion quotidienne ou institutionnelle, l'être humain a tendance à vouloir convaincre son entourage en usant de moyens et de stratégies.

Cela dit, l'argumentation n'est pas synonyme de manipulation, au contraire argumenter suppose « une éthique ». En effet, comme le souligne Breton : « *Argumenter n'est pas convaincre à tout prix [...] argumenter, c'est raisonner, proposer une opinion à d'autres en leur donnant de bonnes raisons d'y adhérer.* »¹

En résumé, nous reprenons le schéma ci-dessous proposé par Philippe Breton :



Commentaire du schéma

Le rôle de l'orateur (dans notre cas, il est question du journaliste) est de parvenir à convaincre ou à persuader son auditoire (le lecteur) à adopter son opinion. Pour ce faire, il avance essentiellement des arguments, constituant ainsi des preuves potentielles, susceptibles de faire adhérer l'auditoire. Or, ce dernier est, par définition, partie intégrante d'une communauté ayant ses propres croyances, ses valeurs et ses opinions. Ces données forment ensemble un contexte de réception. Dès lors, elles jouent un rôle primordial quant à la réception de l'argument par l'auditoire (le lectorat) en ce qu'elles permettent de persuader ou, au contraire, de dissuader d'adhérer à l'opinion du sujet argumentant.

Dans la même optique que Breton et Orléan, Charaudeau inscrit l'argumentation dans un modèle socio-communicationnel. En effet, celui-ci conçoit

¹ BRETON P., 2003, *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, pp.16-17.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

« [...] L'argumentation comme une pratique sociale qui doit donc être envisagée, non du seul point de vue de raisonnement (et de sa supposée rigueur), mais du point de vue de la relation sociale qui s'instaure entre les partenaires de l'acte de langage, de ses visées stratégiques, de ses possibilités interprétatives et donc de ce que l'on appellera les conditions de mise en scène discursive de l'activité argumentative. »¹

L'acte argumentatif est, pour reprendre l'expression de Charaudeau, une triple activité qui consiste à problématiser, à se positionner et à prouver. Ainsi, le sujet argumentant doit faire savoir ce dont il est question, quel est son point de vue par rapport au questionnement et enfin y faire adhérer le public en avançant des preuves ou arguments constituant, de fait, des stratégies argumentatives.

I.2.2. Définition de l'analyse argumentative

L'analyse de l'argumentation est un champ issu de la rhétorique qui se propose « l'étude de l'efficacité de la parole. »² Elle porte sur l'étude des moyens discursifs susceptibles de susciter l'adhésion de l'auditoire dans une situation de communication.

Elle prend en charge l'analyse des éléments argumentatifs qu'ils soient explicites ou implicites : « L'analyse argumentative s'attache aussi bien aux discours qui visent explicitement à agir sur le public qu'à ceux qui exercent une influence sans se donner pour autant comme une entreprise de persuasion. »³

A cet effet, Amossy distingue entre des discours ayant une visée argumentative de ceux ayant seulement une dimension argumentative. Autrement dit, des discours manifestant une intention de persuasion et ceux dont le projet persuasif est voilé.

Dès lors, l'argumentation sous-tend tout type de discours : « [...] L'argumentation, débordant de toutes parts la parole dont la vocation affirmée consiste à persuader, est inscrite à même le discours et participe des conversations les plus banales et des textes littéraires les moins « engagés ». »⁴

¹ CHARAUDEAU P., 2007, « De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication » in BOIX C (dir.), *Argumentation, manipulation, persuasion*, Paris, L'Harmattan, p.14.

² Expression de Ruth AMOSSY.

³ AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, p.25.

⁴ Ibid, p.28.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

Enfin, l'analyse de l'argumentation dans le discours fait appel à d'autres courants des sciences du langage, en l'occurrence : la linguistique énonciative et la pragmatique tout en convoquant la théorie du dialogisme. Nous discuterons de ces théories plus loin.

I.2.2.1. L'analyse argumentative et l'accord préalable

D'après les ouvrages de rhétorique et d'argumentation, un discours argumentatif ne peut avoir lieu sans un accord préalable de l'auditoire. Toute argumentation est, en effet, construite à l'intention d'un auditoire. Ainsi, pour convaincre ce dernier, l'argumentateur prend essentiellement appui sur des valeurs et des croyances admises et acceptées et que l'on appelle communément la doxa.

Souvent désignée sous le nom de stéréotype, idée reçue, savoir partagé, opinion commune ou encore cliché, la notion de doxa occupe une place importante dans l'échange argumentatif. En effet, si le sujet argumentant y recourt, c'est seulement dans le but de mieux persuader son auditoire. C'est dans ce sillage que « *L'analyse argumentative [...] cherche à comprendre comment les éléments d'un savoir partagé autorisent une entreprise de persuasion.* »¹

Ainsi, nous ne pouvons concevoir de projet argumentatif sans la notion de doxa dont il est essentiellement tributaire : « *L'analyse argumentative dans le discours conçoit celle-ci comme ancrée dans une doxa qui traverse à son insu le sujet parlant lequel l'ignore d'autant plus qu'il y est plus profondément immergé.* »²

Cela dit, Ruth Amossy propose au lieu du concept doxa celui d'éléments doxiques qu'elle relie avec celui d'interdiscours. Pour cet auteur, ces deux concepts sont intrinsèquement liés dans la mesure où le premier fait partie intégrante du second. A ce propos, Amossy souligne ce qui suit : « *Nous utiliserons le terme d'interdiscours pour renvoyer à la dissémination des éléments doxiques dans des discours de tous types.* »³

Dans la mesure où il renvoie au discours social, l'interdiscours permet d'appréhender les opinions, croyances et représentations qui circulent au sein d'une communauté donnée. C'est ainsi que nous pouvons concevoir le discours journalistique comme un interdiscours

¹ AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, p.93.

² Ibid, p.94.

³ Ibid, p.99.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

qui est toujours en relation avec d'autres discours qu'il mobilise en vue de les commenter, les critiquer ou tout simplement les mettre à son profit.

I.3. Argumentation et théorie de l'énonciation

L'argumentation en tant qu'activité sociale s'inscrit nécessairement dans une situation énonciative en ce qu'elle convoque deux instances : l'énonciateur (ou le sujet argumentant) et l'énonciataire (l'auditoire). C'est pourquoi nous avons fait appel à la linguistique de l'énonciation. Nous verrons dans ce qui suit en quoi elle consiste.

La linguistique de l'énonciation est, sans conteste, une linguistique de la parole dont le chef de file est Emile Benveniste. Cette approche postule que les faits de langue doivent être rapportés à leurs conditions de production.

Alors qu'entend-on par énonciation ?

I.3.1. L'énonciation

En distinguant entre énoncé et énonciation, Benveniste souligne l'intérêt d'étudier cette dernière en la définissant ainsi : « *La mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation.* »¹ Il s'agit de l'acte même de la production d'un énoncé qui constitue, quant à lui, le produit final. Un acte nécessitant, de ce fait, un énonciateur et un énonciataire.

Par ailleurs, l'énonciation est un événement unique qui ne peut se reproduire quand bien même il s'agit du même énonciateur et du même lieu, mais jamais du même moment.

I.3.2. La situation d'énonciation

La situation d'énonciation est à distinguer de la situation de communication laquelle renvoie au contexte réel de production d'un discours. Ce contexte de production comprend les êtres empiriques, en l'occurrence le locuteur et l'allocutaire (Il s'agit dans notre cas du journaliste écrivant à l'intention du lecteur). En ce sens, la situation d'énonciation correspond à l'appareil formel d'énonciation comme le précise Orecchioni :

¹ BENVENISTE E cité par CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Paris 6, Seuil, pp.228-229.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

« C'est la recherche des procédés linguistiques (*shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc*) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (*implicitement ou explicitement*) et se situe par rapport à lui (*problème de la distance énonciative*). »¹

C'est la même conception qu'a Maingueneau, à quelques différences près, lorsqu'il renvoie la situation d'énonciation à « [...] *un système de coordonnées abstraites, de points de repères par rapport auxquels doit se construire toute énonciation : en particulier, pas d'énoncé sans détermination personnelle et temporelle.* »² Il s'agit, dès lors, de la situation dans laquelle se déploie la subjectivité du locuteur laissant ainsi des traces linguistiques traduites en termes de déictiques et de modalités.

I.3.2.1. Les déictiques

Les déictiques renvoient aux unités linguistiques laissées dans l'énoncé (certains pronoms personnels et adverbess de temps et de lieu) et dont l'interprétation dépend du contexte communicationnel. Les rôles que jouent les interlocuteurs ainsi que la situation spatio-temporelle constituent les éléments essentiels de la situation de communication. Ces déictiques changent de référents et, subséquentment, de sens en fonction de la situation d'énonciation : « [...], *il apparaît impossible d'affirmer que le sens reste inchangé d'une énonciation à l'autre : on indique en effet à l'allocutaire qu'il ne peut accéder au référent de je qu'en prenant en compte l'acte d'énonciation particulier qui porte ce je.* »³

I.3.2.2. La modalisation

On présente souvent Charles Bally comme étant le promoteur de la notion de modalisation. Celle-ci renvoie à l'attitude que manifeste l'énonciateur dans l'activité énonciative.

Suivant la relation qu'entretient l'énonciateur avec son énonciataire ou par rapport à son énoncé, on distingue différents types de modalités parmi lesquelles nous citons la modalité énonciative et la modalité d'énoncé.

La première se déploie à travers les types de phrases. Chaque type représente un acte de langage : « *La modalité d'énonciation spécifie le type de communication qui s'instaure*

¹ KERBAT-ORECCHIONI C., 2006, *L'énonciation*, Paris, Armand Collin, p.36.

² MAINGUENEAU D., 2007, *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Armand Collin, p.9.

³ Ibid, p.15.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

entre le locuteur et se(s) auditeur(s) ; elle se traduit par le type de phrase employé qui exclue les autres : soit déclaratif, soit interrogatif, soit impératif, soit exclamatif. »¹

La seconde, à savoir la modalité d'énoncé, renvoie au lexique qui permet d'inscrire la subjectivité de l'énonciateur dans son énoncé. Ainsi, substantifs et adjectifs subjectifs, verbes affectifs, voire même certains adverbes participent de la modalité d'énoncé.

I.4. L'argumentation dans le courant pragmatique

Dans le sens où nous concevons l'activité argumentative comme étant un acte de langage en contexte dont la fonction est d'agir sur l'autre, nous avons fait appel à la pragmatique.

Conçue comme la discipline « [...] qui s'intéresse aux relations des signes avec leurs utilisateurs, à leur emploi et à leurs effets. »², la pragmatique se propose d'étudier la langue en contexte. Pour ce faire, l'analyse pragmatique se situe à trois degrés parmi lesquels nous citons les actes de langage et le contenu implicite.

I.4.1. La théorie des actes de langage

Cette théorie a été développée essentiellement par Austin qui stipule que le langage possède une dimension actionnelle. Il part du constat selon lequel il existe deux types d'énoncés : l'énoncé constatatif, qui sert à décrire le monde, et l'énoncé performatif, selon lequel on accomplit un acte.

C'est en contestant la fonction imputée au langage, et selon laquelle celui-ci sert à décrire, qu'Austin arrive à poser les bases de sa théorie : « *Le langage envisagé comme moyen d'agir.* »³

Dès lors, tout énoncé comporte une dimension actionnelle. Austin distingue ainsi trois actes afférents à tout énoncé :

¹MAINGUENEAU D., 1978, *Initiation à la problématique structurale*, Paris, Hachette, p.75.

²CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Paris 6, Seuil, p.454.

³BRACOPS M., 2005, *Introduction à la pragmatique Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive pragmatique intégrée*, Paris, De Boek, p.43.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

- ✓ **L'acte locutoire** : celui-ci correspond à l'énoncé tel qu'il est produit selon les règles grammaticales : « *L'acte locutoire (ou acte locutionnaire) est accompli par le fait de produire un énoncé et se rapporte à l'activité linguistique du locuteur.* »¹
- ✓ **L'acte illocutoire** : qui stipule que tout locuteur qui profère un énoncé accomplit nécessairement un acte. Ainsi, promettre, ordonner ou encore déclarer constituent des actes illocutoires qui, dans une argumentation, cherchent à influencer.
- ✓ **L'acte perlocutoire** : il correspond à l'effet que l'on cherche à provoquer chez le destinataire : « *L'acte perlocutoire est accompli par le fait de dire quelque chose et relève des effets produits par l'acte illocutoire sur autrui.* »² Dans l'activité argumentative, l'acte perlocutoire correspond à la persuasion de l'allocutaire.

Outre les actes de langage directs, Searle signale la présence des actes de langage indirects. Ceux-ci diffèrent des premiers en ce qu'ils expriment une action d'une manière voilée.

Un acte de langage indirect renferme deux significations : une première signification selon le sens strict des mots et une seconde repérable seulement dans son contexte d'énonciation. Le locuteur exprime un acte en voulant faire un autre : « *On parle d'acte de langage indirect (expression elliptique pour acte de langage formulé indirectement) lorsqu'un acte s'exprime sous le couvert d'un autre acte.* »³ Ainsi, peut-on formuler une requête (acte escompté par le locuteur) sous l'apparence d'un autre acte tel la question (acte apparent dans l'énoncé) : « *Et l'on dira littérale (ou primitive) la valeur apparente de question, et dérivée la valeur réelle de requête.* »⁴ C'est ainsi que la question rhétorique, souvent utilisée dans l'argumentation rhétorique, permet d'exprimer un acte sous le couvert d'un autre. Il s'agit généralement d'un acte affirmatif qui revêt la forme d'un acte interrogatif.

Grice nomme ce genre d'actes implicature étant donné que l'interprétation est reliée au contexte. L'acte de langage renferme, donc, selon ces deux philosophes : Searle et Grice, une *dimension communicative implicite*.

¹ GARRIC N & CALAS F., 2007, *Introduction à la pragmatique*, Paris, Hachette, p.88.

² Ibid.

³ CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Paris 6, Seuil, p.19.

⁴ KERBAT-ORECCHIONI C., 2001, *Les actes de langage dans le discours Théorie et fonctionnement*, Paris, Nathan, p.35.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

I.4.2. L'implicite

Il existe deux façons de transmettre un message, on peut soit donner une information explicite soit implicite en laissant au destinataire libre cours à son interprétation.

Dans le discours journalistique, le journaliste se doit de rapporter les faits en les posant comme explicites en vue d'une meilleure compréhension.

Or, vu les contraintes situationnelles du genre journalistique, le journaliste recourt à d'autres stratégies : celle de transmettre plus que ce qu'il laisse entendre. Tel est le pouvoir de l'implicite.

Outre le sens littéral, un énoncé peut receler un autre. C'est à Ducrot que revient l'honneur de distinguer entre le contenu explicite de l'énoncé qu'il nomme *posé* et le contenu implicite dont relèvent *le présupposé* et *le sous-entendu* :

« Si le posé est ce que j'affirme en tant que locuteur, si le sous-entendu est ce que je laisse conclure à mon auditeur, le présupposé est ce que je présente comme commun aux deux personnages du dialogue, comme l'objet d'une complicité fondamentale qui lie entre eux les participants de l'acte de communication. »¹

Ainsi, le posé et le présupposé relèvent du contenu linguistique ; il est déduit à partir de l'énoncé. Le sous-entendu, quant à lui, requiert un travail inférentiel. En effet, si le présupposé est tributaire du contexte linguistique, le sous-entendu implique le recours au contexte situationnel permettant au destinataire une interprétation adéquate de l'énoncé. Selon Amossy :

« Dans la perspective argumentative, on reprendra la distinction établie par la pragmatique entre les présupposés qui sont inscrits dans la langue et ne peuvent faire l'objet d'un doute ou d'un déni total de responsabilité, et les sous-entendus qui sont entièrement contextuels et dépendent du déchiffrement de l'allocutaire, auquel la responsabilité du sens construit peut être déléguée. »²

Prenons un exemple, tiré de notre corpus : *« Pour une fois qu'on avait à la tête du pays un homme capable de gagner à la sueur de son front la croûte de son pain familial »*. Ce passage, extrait d'un billet paru le 11 juillet 1994 et dont l'intitulé est *« Le brasseur d'argile »*, comprend un

¹ DUCROT O., 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris, Minuit, p.20.

² AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, p.153.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

présupposé et un sous-entendu. A partir du support linguistique et en tenant compte de l'expression « pour une fois », nous présupposons que c'est la première fois que nous avons un président d'Etat qui travaille dignement. Ce présupposé donne lieu à divers sous-entendus parmi lesquels : les anciens présidents ne méritaient pas la présidence du pays ou encore le président en question, dont on devrait être fiers, mérite de présider le pays.

I.4.3. Le contexte

Nous ne pouvons envisager un acte de langage sans recourir au contexte dans lequel il se déploie. En effet, un discours ne peut être appréhendé qu'en le rapportant à sa situation de production. Cette situation comprend essentiellement les protagonistes de l'acte de communication, leurs rôles, leurs intentions et savoirs partagés, leurs identités, le moment et le lieu de l'énonciation.

Dans son ouvrage « *Analyse des textes de communication* », Maingueneau défend que le contexte ne renvoie pas essentiellement à l'environnement extralinguistique. Il propose ainsi trois types de contextes susceptibles de contribuer à l'interprétation d'un énoncé :

- ✓ **Le contexte situationnel** : qui renvoie à la situation extralinguistique, autrement dit, tout ce qui permet de connaître l'identité des locuteurs, le moment et le lieu de l'échange.
- ✓ **Le cotexte** : il renvoie au contexte linguistique. En d'autres termes, l'interprétation d'une unité se trouve dans l'énoncé lui-même. Il s'agit essentiellement des anaphores.
- ✓ **Les savoirs antérieurs à l'énonciation** : désignent l'ensemble des connaissances encyclopédiques nécessaires pour l'interprétation d'un énoncé à bon escient.

I.5. Dialogisme et polyphonie

« *Les mots sont toujours les mots des autres, le discours est tissé de discours d'autrui.* »¹ C'est à la base de ce constat que Bakhtine conçoit son projet dialogique.

¹ CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Paris 6, Seuil, p.293.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

Ainsi, dans la conception bakhtinienne, la notion de dialogisme réfère à cette caractéristique d'hétérogénéité inhérente à tout discours. Celui-ci n'est jamais vierge, il contient les traces des discours antérieurs.

Bakhtine soutient, en effet, que tout discours, même sous sa forme monologique (imputée au seul locuteur), est par conséquent dialogique. Autrement dit, le discours de l'autre traverse celui du même selon le principe d'altérité.

Il ressort que tout discours incorpore plusieurs voix, on parle dans ce cas de polyphonie. Ce faisant, le discours journalistique est par définition dialogique dans la mesure où la présence de l'autre s'y manifeste. A ce propos, Sophie Moirand souligne que : « *Le texte journalistique devient alors une mosaïque de voix, constituée d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité.* »¹

II. Autour des stratégies argumentatives de persuasion

Nous proposons, dans cette partie, de définir ce qu'est une stratégie argumentative de persuasion. Et pour mieux la circonscrire, nous avons jugé utile d'éclaircir les trois termes qui la constituent en l'occurrence la notion de stratégie, celles d'argument et de persuasion.

II.1. Qu'est-ce-qu'une stratégie ?

Si l'on en croit son étymologie, la notion de stratégie est d'origine grecque : elle comporte deux termes « stratos » signifiant armée et « ageîn » qui, lui, signifie conduire. Cette notion renvoie donc à l'expression « conduire une armée » pour mener à bien une guerre. La stratégie est donc du ressort de la Nation qui veut préserver et gérer son Etat (on parle ainsi de stratégie politique, financière, militaire, économique ou morale).

Cependant, la notion de stratégie a évolué pour désigner un ensemble d'opérations homogènes afin d'accomplir un certain objectif. Cela dit, étant donné que nous parlons de discours journalistique, produit en langue naturelle, cette même notion renvoie à un projet

¹ MOIRAND S citée par DAVIER L., 2009, « *Polyphonie dans le discours journalistique : une étude comparative de la presse anglophone et francophone* ».ASP[En ligne], mis en ligne le 25 mai 2012. URL : <http://asp.revues.org/145;DOI:10.4000/asp145>. Consulté le 18 février 2013.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

intentionnel et conscient que déploie le journaliste en fonction des moyens et ressources qui sont à sa disposition pour arriver à ses fins.

II.2. Qu'est-ce-qu'un argument ?

Pour amener un auditoire à adhérer à son point de vue, le sujet argumentant se doit de présenter des arguments. D'après Olivier Reboul : « *On peut définir l'argument comme une proposition destinée à en faire admettre une autre [...] Dans le discours, l'argument a pour marque des conjonctions : « car », « en effet », « puisque ».* »¹ Cela dit, un argument renvoie à un moyen ou preuve censé soutenir une thèse² et dont le but est d'amener l'auditoire à y croire. Pour Charaudeau, l'argument, étant dans ce cas un acte de langage, tire sa validité de la situation de communication dans laquelle il se déploie.

II.3. Qu'est-ce-que la persuasion ?

Persuader consiste à amener autrui à croire ou à admettre quelque chose pour penser ou faire autrement. Pour ce faire, on recourt aux arguments qui ressortent de la raison ou/et des sentiments. Toutefois, la notion de persuasion entre en dichotomie avec une autre notion à priori son synonyme, en l'occurrence la conviction. On parle de persuasion lorsqu'il s'agit de recourir à l'affect, au sentiment de l'auditoire contrairement à la conviction qui, elle, renvoie au raisonnement. Ceci dit, Reboul pose que séparer entre persuasion et conviction c'est opposer dans l'homme l'être de sentiments à celui de raison. Aussi soutient-il que persuader requiert, au même titre que convaincre, l'usage à la logique et aux sentiments. C'est dans la même perspective que nous faisons abstraction de cette dichotomie en utilisant l'un ou l'autre des deux termes.

II.4. Stratégies argumentatives de persuasion

Les stratégies argumentatives sont des stratégies discursives dont la finalité est d'influer sur les croyances ou le comportement d'autrui : « *les stratégies argumentatives sont une manière de spécifier les stratégies d'influence. Elles agissent au service de ces*

¹ REBOUL O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.100.

² Nous utiliserons la notion de thèse comme étant synonyme des notions d'opinion et de point de vue.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

dernières, comme d'autres stratégies discursives (narrative, descriptive, énonciative) pourraient le faire. »¹

Le discours des médias obéit, selon Charaudeau, à une double finalité de crédibilité et de captation. Ce qui amène le journaliste non seulement à construire un discours plausible puisqu'il s'agit d'informer le citoyen, mais aussi à séduire l'ensemble des lecteurs. Ainsi, il s'agit, au-delà du devoir d'informer, de capter le citoyen-lecteur. Pour y parvenir, le journaliste usera de stratégies afin de faire croire au lecteur du bien fondé de son opinion. Aussi, il se livre à une activité de probation en déployant des arguments susceptibles de capter l'attention du lecteur. Nous parlerons ainsi, comme le pose Charaudeau, de discours argumentatif à visée

« [...] de persuasion et de dramatisation, visée qui amènera le sujet à mettre en œuvre une activité discursive faite d'analogies, de comparaisons, de métaphores, etc., qui s'appuie davantage sur des croyances que sur des connaissances, pour forcer l'autre à partager certaines valeurs ou à ressentir certaines émotions. »²

Nous désignons donc par stratégies argumentatives de persuasion les différents choix ou procédés linguistiques et rhétorico-discursifs opérés par le journaliste-énonciateur en vue d'obtenir et de favoriser l'adhésion de son lectorat à son opinion.

II.5. De quelques types d'arguments comme stratégies argumentatives de persuasion

Philippe Breton, dont l'ouvrage intitulé « *L'argumentation dans la communication* » constitue la référence dans notre analyse, propose une classification des arguments en quatre types dont nous ne reprenons que trois, lesquels sont particulièrement récurrents dans notre corpus.

II.5.1. Les arguments de cadrage

Ce type d'arguments consiste à mettre en exergue un aspect du réel qui soit favorable quant à l'entreprise de persuasion. Il s'agit de présenter son opinion en établissant certains

¹ CHARAUDEAU P., 2007, « De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication », in BOIX C (dir.), *Argumentation, manipulation, persuasion*, Paris, L'harmattan, p.21.

² CHARAUDEAU P., 1998, « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit », revue *le français aujourd'hui* n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris. Consulté le 15 avril 2013 sur le site de *Patrick Charaudeau-livres, articles, publications*. URL : [<http://www.Patrick-charaudeau.com/L-argumentation-n-est-peut-etre,74.html>].

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

liens positifs ou négatifs avec la réalité. Ainsi, soit on définit, soit on présente en cherchant des points de convergence, en insistant, en répétant, en accumulant les détails ou tout simplement en décrivant.

Certaines figures de style participent des arguments de cadrage telles : la comparaison, l'amplification, l'exposition ou encore le chiasme groupés sous la désignation de présentation du réel. Ces figures seront traitées dans la partie consacrée aux figures de style.

II.5.2. Les arguments d'analogie

Il est une façon de présenter son point de vue, c'est de chercher des points de similitudes avec une autre réalité n'ayant aucun rapport de ressemblance. Cette stratégie consiste à joindre entre deux réalités, à présent, hétérogènes (l'opinion défendue et le réel servant de point d'appui). Autrement dit, il est question de comparer entre une opinion et une réalité qui, jusque là, demeure sans lien avec l'opinion que l'on veut faire admettre. Contrairement à la comparaison, l'analogie consiste à établir un rapport entre deux termes hétérogènes : le thème (ou l'opinion) et le phore (le réel qui sert de comparaison). La métaphore et l'analogie proprement dite en font partie.

La réalité externe (ou le phore) faisant objet d'un consensus dans l'auditoire (le lecteur), l'opinion de l'énonciateur-journaliste sera plus crédible ce qui permettra d'accroître l'adhésion de l'auditoire en question.

II.5.3. Les arguments de communauté

Vouloir persuader son auditoire c'est d'abord chercher des éléments communs ou des savoirs partagés aptes à faire réussir son entreprise de persuasion : lieux communs, valeurs, proverbes, stéréotypes, ou encore clichés font tous partie d'un ensemble que Philippe Breton désigne sous l'expression d'arguments de communauté. Avec des différences plus ou moins nuancées, nous dirons ce qui les caractérise.

Toutes ces notions font partie intégrante de la doxa ou, selon Amossy, des éléments doxiques. Ces derniers renvoient à des croyances et évidences partagées par l'ensemble d'une communauté, un savoir populaire hérité du patrimoine culturel. Lorsqu'elles sont déployées par un orateur, ces croyances ont le pouvoir de susciter l'adhésion de l'auditoire à sa cause en ce qu'elles sont admises par celui-ci.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

Outre ces arguments types, nous proposons quelques procédés stylistiques qui participent de l'entreprise de persuasion par séduction. Il n'est, ainsi, pas question de parler d'argumentation rhétorique sans aborder les figures de style. Ces figures d'expression qui s'écartent du langage ordinaire sont l'objet de la stylistique, partie oratoire de la rhétorique. Les figures ou les procédés de style se diffractent en plusieurs catégories. Nous en proposons la classification retenue par la rhétorique argumentative.

II.5.4. Les procédés stylistiques

II.5.4.1. Les figures de sens

➤ La comparaison

Fondée sur une analogie, la comparaison consiste en un rapprochement entre deux réalités (comparé et comparant) ayant un rapport de ressemblance. Ce rapprochement est explicité par un outil comparatif tel que « comme ».

➤ La métaphore

Considérée comme étant une analogie condensée ou encore une comparaison abrégée, la métaphore consiste à remplacer un mot- le thème ou le comparé- par un autre- le phore ou le comparant- qui lui est étranger. En d'autres termes, il s'agit de rapprocher deux termes hétérogènes contrairement à la comparaison laquelle rapproche des réalités homogènes.

➤ La métonymie

« *La métonymie est, selon Robrieux, un trope par lequel un terme se substitue à un autre en raison d'un rapport de contiguïté, de coexistence ou de dépendance.* »¹ Il s'agit donc de remplacer un terme propre par un autre dont il est issu.

II.5.4.2. Les figures de pensée

➤ L'ironie

L'ironie consiste à dire le contraire de ce que l'on pense :

¹ ROBRIEUX J.-J., 2005, *Rhétorique et argumentation*, Armand Collin, p.56.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

« Un énoncé ironique est un énoncé par lequel on dit autre chose que ce que l'on pense en faisant comprendre autre chose que ce que l'on dit. Il fonctionne comme subversion du discours de l'autre : on emprunte à l'adversaire la littéralité de ses énoncés, mais en introduisant un décalage de contexte, de style ou de ton, qui les rende virtuellement absurde, odieux ou ridicules, et qui exprime implicitement le désaccord de l'énonciateur. »¹

➤ La prolepse

« La prolepse devance l'argument (réel ou fictif) de l'adversaire pour le retourner contre lui. »² Cette figure d'argument constitue une bonne stratégie pour discréditer son adversaire.

➤ L'hyperbole

« L'hyperbole est la figure de l'exagération [...] La fonction sémantique de l'hyperbole est, à notre avis, de dire ce qu'on ne peut pas vraiment dire, de signifier que ce dont on parle est si grand, si beau, si important (ou le contraire) que le langage ne saurait l'exprimer [...], elle condense un argument, celui de direction. »³

Elle est ainsi une manière emphatique de présenter ses propos en les amplifiant.

➤ L'interrogation rhétorique

Dans l'interrogation rhétorique il est question de poser un questionnement sans porter de réponse. Mais en réalité la réponse est présente dans et à travers la question. Au fait, il s'agit d'une assertion qui revêt la forme d'une interrogation.

➤ La subjection

« La subjection consiste à présenter une affirmation sous la forme question-réponse, dans un simulacre de dialogue entièrement pris en charge par l'énonciateur. Souvent utilisé dans le style oratoire, ce procédé pseudo-polyphonique permet, en posant des questions auxquelles on répond soi-même, d'éviter la sécheresse d'un monologue et d'établir une certaine connivence avec le public. »⁴

¹ LEJUNE P cité par ROBRIEUX J-J., 2005, *Rhétorique et argumentation*, Armand Collin, pp.83-84.

² REBOUL O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.141.

³ ROBRIEUX J-J., 2005, *Rhétorique et argumentation*, Armand Collin p.130.

⁴ Ibid, p.115.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

Contrairement à l'interrogation oratoire, la subjection consiste à poser des questions en donnant d'ores et déjà des réponses. Ces questions-réponses sont imputées au seul énonciateur même si elles donnent à voir un semblant de dialogue.

II.5.4.3. Les figures de construction

➤ la gradation

« La gradation consiste à disposer les mots par ordre croissant de longueur ou d'importance [...]. Elle est un excellent moyen pour présenter les arguments : non seulement, mais encore et surtout. »¹ Elle est, par voie de conséquence, une figure d'amplification.

➤ Le chiasme

Le chiasme consiste en une inversion de deux notions : AB-BA. D'après Philippe Breton : « Il s'agit d'inverser deux termes pour en privilégier un. »²

➤ L'antithèse

Il s'agit d'une opposition entre deux idées ou deux termes contraires. Cette opposition met l'un des deux termes ou idées en relief.

➤ L'expolition

Cette figure de répétition consiste à exprimer une même idée en utilisant des termes différents qui sont néanmoins synonymes.

➤ L'amplification

Elle est une figure d'insistance soit en répétant, en accumulant certains détails ou en les accentuant les rendant ainsi plus importants.

¹ REBOUL O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.136.

² BRETON P., 2003, *L'argumentation dans la communication*, Paris, p.87.

Chapitre I : Cadre théorique de la recherche

II.5.4.4. Les figures de mots

II.5.4.4.1. Les figures de sons

➤ L'allitération

Cette figure porte sur les phonèmes d'un énoncé : « *Joue sur la répétition d'une même lettre dans la phrase.* »¹

➤ La paronomase

La paronomase est d'après Robrieux, une figure de son qui renvoie à des mots dont la ressemblance est approximative. Selon le même auteur : « *La paronomase permet la fusion de deux champs lexico-sémantiques.* »²

Conclusion

A l'issue de ce chapitre, nous avons tenté de nous familiariser avec la notion de l'argumentation qui constitue la charpente de notre travail de recherche. Etant une activité discursive, l'argumentation est inscrite et analysée dans le cadre d'une analyse du discours. Un domaine qui, lui-même, embrasse de multiples approches. Aussi, les différents courants que nous avons évoqués au cours de ce chapitre théorique nous permettront d'appréhender notre corpus. En effet, la nature et la complexité de notre objet d'étude nous a conduite à l'aborder sous différents aspects tant énonciatif, pragmatique que dialogique.

¹ REBOUL O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.124.

² ROBRIEUX J.-J., 2005, *Rhétorique et argumentation*, Armand Collin, p.76.

Chapitre II

Description et analyse du corpus

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Introduction

Après avoir entrepris dans le chapitre précédent la définition des concepts clefs relevant de notre domaine d'étude, nous allons à présent entamer la partie analytique qui s'intitule «*Analyse des stratégies argumentatives de persuasion dans les billets de Said Mekbel* ». Il est question, dans cette partie, de repérer les différents arguments qui servent de stratégie persuasive.

En nous appuyant sur l'analyse de l'argumentation dans le discours telle qu'elle est conçue par Ruth Amossy, nous tenterons une approche discursive des stratégies argumentatives utilisées par le journaliste. Nous allons voir ainsi ce qui fait des billets de Said Mekbel des discours persuasifs. Autrement dit, nous essaierons de dégager les différents moyens linguistiques et rhétorico-discursifs susceptibles d'emporter l'adhésion des lecteurs.

Il s'agit donc, au terme de notre travail, d'apporter des éléments de réponse à notre problématique de départ, ceci en affirmant ou en infirmant les hypothèses initialement proposées.

Cependant, avant de procéder à l'analyse nous avons consacré une partie à la description de notre corpus en essayant de le situer dans son contexte d'apparition. Une démarche qui nous permettra d'analyser l'ensemble des billets, constituant notre corpus, à bon escient.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

I. Description du corpus

I.1. Collecte des billets

Le corpus dont nous disposons est constitué de dix-neuf billets publiés entre le 12 avril et le 3 décembre 1994.

Les billets en question ont été puisés de deux sources différentes. Le premier corpus a été tiré d'un recueil publié par les éditions Dalimen en 2002. Le second provient de la version originale du journal algérien indépendant « Le Matin ». Comme ce journal en question est introuvable dans les archives de Bejaia ni sur aucun site internet, nous avons été amenée à le procurer de la bibliothèque nationale d'Alger.

I.2. Typographie : mise en page des billets

Les billets de Said Mekbel étaient publiés dans la dernière page de l'ancien journal indépendant, à savoir la page 24. En ce qui concerne leur emplacement, ils se trouvent à gauche et en haut de la même page sous la rubrique intitulée « Mesmar j'ha » en caractères gras.

Les billets en question qui sont accompagnés de la photo du journaliste sont de dimension variable. Ils figurent avec un ensemble d'autres articles et une caricature juste au dessous.

Enfin, Said Mekbel achève ses billets par une signature portant son nom et son prénom traduisant ainsi une totale responsabilité et une prise en charge de ses propos.

I.3. Said Mekbel et le journal le Matin

I.3.1. Historique du journal

Trouver des informations sur l'ancien quotidien indépendant Le Matin n'est pas chose aisée, étant aujourd'hui dissous. Les quelques sites d'internet que nous avons consultés révèlent des informations, plus ou moins, lacunaires.

Le Matin a été créé en septembre 1991 par une équipe de journalistes parmi lesquels nous citons Said Mekbel. Ces derniers faisaient parti d'un collectif de l'ancien journal « Alger-Républicain » dont ils ont du se séparer à cause d'un désaccord avec les autres membres du même journal.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Une année après sa création, soit en 1992, le *Matin* a été censuré. En 1993, le quotidien indépendant a été l'objet d'une seconde suspension alors qu'il était sous la direction de Said Mekbel. L'ancien journal a été dans l'opposition, depuis ses débuts, se caractérisant par la liberté d'expression, et il demeura ainsi jusqu'à son interdiction en 2004.

I.3.2. Said Mekbel ou « Mesmar j'ha » : pourquoi ce pseudonyme ?

Comme nous l'avons évoqué auparavant, Said Mekbel écrivait ses billets sous la rubrique intitulée « *Mesmar Djeha* ». Cela dit, il prenait en charge ses propos en affichant sa signature en fin de chacun de ses billets. Alors, nous nous posons la question de savoir pourquoi avoir choisi comme titre de sa rubrique « *Mesmar Djeha* ». Pour comprendre, revenons-en à son contexte d'apparition.

Mais d'où vient l'expression « *Mesmar Djeha* » ? Il s'agit, au fait, d'une histoire ancienne devenue légendaire dont nous proposons le résumé : Voulant louer sa maison, faute d'argent, mais ne voulant guère la quitter, Djeha a mis au point une stratégie qui consiste à y retourner chaque jour pour revoir son clou. Un clou qu'il a soigneusement fixé dans l'un des murs de sa maison. Devenu encombrant, Djeha finit par faire fuir chaque locataire qui lui laisse sa maison et son fameux clou. C'est à l'issue de cette histoire que l'on désigne toute personne qui demeure dans son lieu par « *Mesmar Djeha* » et, par extension, on l'applique à des personnes qui conservent avec ténacité leurs opinions.

Dans le cas de Said Mekbel, cette expression qu'il s'est appropriée est loin d'être insignifiante. Elle est une manière de marquer sa présence malgré les événements tragiques ayant marqué le peuple algérien et, particulièrement, les journalistes qui ont été les premières cibles d'actes criminels. Elle est une manière de manifester et de prouver ses convictions de journaliste mais surtout de citoyen algérien comme il le confirme, lui-même, à travers ce discours: « *Pas un seul texte ici publié n'a été écrit de circonstance. Au contraire, chacun d'eux est l'expression d'une conviction.* »¹ Said Mekbel rajoute un peu plus loin :

« [...] j'essaie [...] en me fixant comme règle de conduite de n'écrire que sur des sujets de politique nationale, avec chaque fois que cela m'est possible, le souci de ne prendre pour cibles que les gouvernants en place et les puissants en place. Et si parfois, les

¹Propos de Said Mekbel recueillis dans l'avant propos de son recueil, édité en 2002 par Dalimen, p.12.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

circonstances ont voulu que je traite un sujet touchant l'étranger ou concernant une personnalité qui n'a plus sa puissance passée, c'était chaque fois pour ramener le propos vers notre pays et ses dirigeants. »¹

Malgré l'assassinat de quelques uns de ses homologues et l'exil des autres, Said Mekbel, lui, a jugé nécessaire de demeurer dans son pays en bravant le danger de mort. Une mort tragique qui a fini par l'emporter le 3 décembre 1994, le jour de l'apparition de son dernier billet, appelé « prémonitoire » et dont le titre est « *Ce voleur qui...* », dans lequel il « *fait le vœu de ne pas mourir égorgé.* »²

Par ailleurs, nous avons voulu tenter une seconde interprétation de l'expression « Mesmar Djeha » en rapport, cette fois-ci, au personnage comique et satirique issu de la culture musulmane. Djeha est un personnage malicieux, simulant la naïveté et usant de la ruse pour traquer les riches et les puissants en les faisant tourner en dérision. Ces histoires qui nous ont souvent fait rire regorgent de sous-entendus. Au-delà de l'humour et de l'ironie qu'elles charrient, les histoires de Djeha sont moralisantes. C'est en vertu de ces caractéristiques que le personnage des contes populaires a inspiré notre journaliste en y faisant référence. En effet, les billets de Said Mekbel qui sont, de par leur construction, humoristiques véhiculent des points de vue, souvent dénonciateurs. En outre, cette référence à Djeha nous la retrouvons à travers le clin d'œil adressé aux lecteurs par le journaliste. Un clin d'œil qui cache un regard rusé, à l'image de ce même personnage. Une manière de leur signifier que c'est Djeha qui parle à travers ses billets. Nous pouvons donc affirmer qu'à la lecture des billets nous décelons, outre la voix du journaliste, celle de Djeha. Eu égard de cette affirmation nous dirons que les billets de Said Mekbel sont foncièrement polyphoniques.

Vu la polysémie de l'expression « Mesmar Djeha », une troisième interprétation s'impose. Sachant que cette même expression renvoie à un qualificatif que les représentants du parti politique le Front Islamiste du Salut ont attribué au président de l'époque Chadli Bendjedid et que ce dernier renvoie au pouvoir et, sachant que Mekbel traite de sujets politiques, l'intitulé de la rubrique de Said Mekbel n'est que stratégie et moyen pour dénoncer indirectement le pouvoir. Ainsi nous pouvons inférer que « Mesmar Djeha », référant au président et donc aux éléments du pouvoir, suggère tout simplement

¹Propos de Said Mekbel, recueillis dans l'avant propos de son recueil, édité en 2002 par Dalimen, p.13.

² Nous citons Said Mekbel.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

que le pouvoir algérien qui n'a guère connu de changement demeurera à sa place tel un « Mesmar Djeha ».

I.4. Les billets : leur contexte d'apparition

Des années 1990, période dans laquelle Said Mekbel a exercé son métier de journaliste au sein du journal *Le Matin*, nous retiendrons un contexte rempli de violence et de meurtres à tel point que l'on a qualifié cette période de guerre. Cela dit, en termes politiques, les éléments du pouvoir préfèrent au terme « guerre » celui de « lutte anti-terroriste ». Contestant ainsi le qualificatif de « lutte anti-terroriste » et justifiant d'emblée celui de « guerre », Benjamin Stora souligne ce qui suit :

« A partir de quel seuil de morts dans tous les camps une « lutte antiterroriste » peut ne pas être une guerre ? Après l'assassinat [...] de dizaines de journalistes et d'intellectuels, et de plus de 100000 morts annoncés officiellement, il apparaît bien difficile de ne pas prononcer le mot guerre, qualifiée donc de simple « lutte anti terroriste » par euphémisme politique. »¹

C'est ainsi dans ce contexte, en plein essor du terrorisme et des interdictions du pouvoir, que Said Mekbel écrivait ses billets dans la rédaction de l'ancien journal *Le Matin*. Un journal dans lequel il exerce sa liberté d'expression et qui lui vaut plusieurs censures.

I.5. Genres de la presse écrite

La presse écrite comprend plusieurs types d'articles. Ces derniers sont, entre autres, différenciés par le style d'écriture et le traitement de l'information. C'est pourquoi on parle de genres journalistiques: *« Les genres journalistiques sont la résultante multiforme d'un processus de production aboutissant à l'article : recueil des informations, sélection des faits, adaptation au public visé, écriture... »²*

La presse écrite se caractérise ainsi par son hétérogénéité vu la multiplicité des genres qui la sous-tend. La plupart des manuels de journalisme classent les genres journalistiques selon leur visée qui est, pour ainsi dire, dominante. On distingue ainsi le genre d'information du genre de commentaire. En reprenant cette distinction capitale, Jean

¹ Stora B., 2001, *La guerre invisible Algérie : années 90*, Chihab, Presses des sciences Po, pp.11-12.

² Agnès Y., 2002, *Manuel de journalisme. Ecrire pour le journal*, Média plus, Paris, La Découverte et Syros, p.200.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Michel-Adam lui insère une dimension énonciative, à savoir le positionnement ou le degré d'implication du journaliste. Il s'ensuit une catégorisation en deux pôles énonciatifs que l'on nomme, à la suite d'Adam : un pôle distance-information et un autre implication-commentaire. C'est à cette dernière fonction que nous nous intéressons et dont il est question dans ce chapitre. S'agissant, en effet, d'informer ou de donner son opinion, le discours journalistique comprend différents genres parmi lesquels nous citons le commentaire qui comprend à son tour le billet, la chronique ou encore l'éditorial.

I.5.1. Le commentaire

Il est un genre d'article dans lequel il est question d'exposer son point de vue, de donner une opinion ou d'établir un jugement, tel que le corrobore Yves Agnès : « *C'est une prise de position, un jugement, une interprétation de l'événement ou de la situation qui la sous-tendent, en tout cas une vision personnelle.* »¹

Editorial, chronique, critique et billet sont, par définition, des articles classés parmi le genre du commentaire. Comme il est question dans notre travail de recherche d'analyser le billet, nous allons essayer de le circonscrire et de le définir.

I.5.1.1. Le billet

Situé généralement à la dernière page du journal, le billet est d'abord un bref article où se déploie l'opinion du journaliste qui, d'après Sylvie Durer, donne libre cours à sa subjectivité : « *Du point de vue énonciatif, on trouve aussi un grand investissement des billettistes dans leurs propos.* »²

Cela dit, les théoriciens s'accordent en premier abord sur sa caractéristique première : la brièveté « *C'est un article bref d'une vingtaine de lignes [...] dont le but est de faire sourire ou réfléchir le lecteur sur un événement d'actualité.* »³ Ceci s'applique

¹ AGNES Y., 2002, *Manuel de journalisme. Ecrire pour le journal*, Média plus, Paris, La Découverte et Syros, p.316.

² DURER S., 2001, « De quelques affinités du billet », *Semen, 13, Genres de la presse écrite et analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 30 avril 2007. URL : <http://semen.revues.org/document2600.html>. Consulté le 3 janvier 2013.

³ MONTANT cité par Durer S., 2001 « De quelques affinités du billet », *Semen, 13, Genres de la presse écrite et analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 30 avril 2007. URL : <http://semen.revues.org/document2600.html>. Consulté le 3 janvier 2013.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

aussi au titre du billet, lequel se présente assez souvent sous la forme d'un seul mot : « *La titraille devrait être brève et simple.* »¹

Outre la brièveté, le billet se caractérise par un ton humoristique et ironique : « *Les billets sont plutôt des papiers de bonne humeur. Quand l'humeur est mauvaise, ils prennent le ton et la forme polémiques de coups de gueule à l'ironie indignée.* »² Un ton humoristique et sarcastique susceptible d'attirer l'attention du lecteur.

Yves Agnès, dont l'ouvrage constitue la référence quant à la description de notre corpus, propose, quant à lui, une typologie des billets. Il en distingue 4 dont voici les définitions :

- **Le billet commentaire** : comme son nom l'indique, est un court article dans lequel le journaliste donne son opinion à propos d'une actualité ou un domaine particulier. Il se retrouve en pages intérieures accompagné d'un article d'information.
- **Le billet quotidien** : est un genre de billet écrit chaque jour. Il requiert, selon Agnès, l'inspiration, une parfaite maîtrise de la langue et un esprit inventif et très agile.
- **Le billet d'humeur** : ce genre de billet traduit généralement l'indignation, la colère et l'exaspération du billettiste à l'encontre d'une personnalité dont les propos suscitent toutes ces émotions, à savoir : l'indignation et la colère. Un genre où se manifeste un mélange d'ironie et d'agressivité.
- **Le billet chronique** : Outre son apparition au jour le jour, ce genre se caractérise par sa longueur. Il porte, comme le souligne Agnès, sur les grands et petits événements de l'actualité où il est question de donner un commentaire personnel.

¹ DURER S., 2001, « De quelques affinités du billet », *Semen, 13, Genres de la presse écrite et analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 30 avril 2007. URL : <http://semen.revues.org/document2600.html>. Consulté le 3 janvier 2013.

² DE BROUCKER cité par DURER S., 2001, « De quelques affinités du billet », *Semen, 13, Genres de la presse écrite et analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 30 avril 2007. URL : <http://semen.revues.org/document2600.html>. Consulté le 3 janvier 2013.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

I.5.1.2. Le billet et les autres genres dits « voisins »

I.5.1.2.1. Billet VS chronique : où réside le problème ?

Il est par ailleurs intéressant de constater l'existence d'un genre que l'on désigne sous le nom de billet-chronique : en quoi le billet est-il une chronique ? Et comment peut-on les différencier ?

Outre leur appartenance au genre du commentaire, le billet est, au même titre que la chronique, écrit quotidiennement sous la signature du journaliste-billetliste ou chroniqueur. Ils ont comme caractéristique commune de commenter l'actualité sous un ton sarcastique, d'où le caractère engagé du journaliste. Sylvie Durer, quant à elle, soutient que le billet est assimilé nécessairement à la chronique lorsque celui-ci tend à commenter et à analyser.

Mais au-delà de leurs traits communs, le billet diffère de la chronique à plus d'un titre. Pour commencer, il est facile de reconnaître un billet grâce à son caractère bref. Caractère qui ne détermine point la chronique, étant en effet plus longue et plus détaillée. Il en est de même concernant la titraille : le titre du billet se trouve être plus court que celui de la chronique. Enfin, d'après Sylvie Durer, le billet se distingue de la chronique en ce qu'il est moins formel et qu'il aspire au divertissement.

I.5.1.2.2. Billet VS éditorial : quelle limite ?

Le billet, tout comme l'éditorial, appartient à la catégorie rédactionnelle de l'information commentée. Il est question ainsi de l'expression d'une opinion, une opinion portant essentiellement sur l'actualité. A ces deux points communs l'on en rajoute un autre concernant l'orientation argumentative : « *Il existe une autre caractéristique [...], à savoir sa visée argumentative. En effet, en dépit de son caractère humoristique, le billet cherche avant tout à convaincre, même s'il ne procède pas de la même manière que l'éditorial.* »¹ Ainsi nous pouvons confirmer, à la suite de ce constat, que le billet, au même titre que l'éditorial, tend à imposer des opinions en vue d'influer sur les croyances du lectorat.

Outre leurs points communs, il est d'autres caractéristiques qui permettent, cette fois-ci, de distinguer le billet de l'éditorial, en l'occurrence le style ou l'aspect formel. Alors que le billet se caractérise généralement par un style familier, parfois « relâché »,

¹SAYAD A., 2011, « catégorisation générique et argumentation dans la presse algérienne » in *Synergies Algérie* n° 14, p.126, (pp : 123-133).

Chapitre II : Description et analyse du corpus

instaurant ainsi une certaine complicité entre lecteurs et billettistes, l'éditorial est, quant à lui, régi par un style « [...] vigoureux, incisif, à la limite du langage parlé [...]. »¹ Un style qui engage l'ensemble du journal, à la différence du billet qui, quant à lui, n'implique que le billettiste.

¹ MARTIN-LAGARDETTE J-L cité par SAYAD A., 2011, « catégorisation générique et argumentation dans la presse algérienne » in *Synergies Algérie* n° 14, p.125.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

II. Analyse des stratégies argumentatives de persuasion dans les billets de Said Mekbel

Après avoir identifié les principales stratégies argumentatives de persuasion présentes dans notre corpus, nous allons à présent les lister en vue de les analyser. Pour ce faire, nous avons procédé à une catégorisation ascendante des arguments, du moins important au plus important et cela dans chaque stratégie hormis celle du dialogue fictif dans laquelle il est question d'imposer des opinions. Dès lors, nous entamerons l'analyse des figures de style :

II.1. Figures de style ou figures argumentatives

Les figures de style ont longtemps été perçues comme des figures d'ornement en ce qu'elles confèrent au discours une fonction esthétique. Cependant, des théoriciens de l'argumentation ont mis l'accent sur leur fonction argumentative. Lorsqu'elles sont utilisées dans un discours argumentatif, les figures de style servent à la défense d'une thèse :

« La fonction argumentative des figures est la plus hétérocentrée de toutes, en ce qu'elle est axée sur la finalité pratique du discours qui est d'agir non pas sur le seul psychisme ou sur le seul savoir des récepteurs [...], mais sur leurs capacités de décision en vue de modifier leurs comportements. »¹

Comme le souligne Marc Bonhomme, les figures de style comportent, outre une fonction esthétique, une autre argumentative en ce qu'elles ont pour rôle la persuasion de l'auditoire en créant un effet de séduction : *« L'argumentation par les figures participe nettement de l'argumentation par séduction. »²*

Cette fonction argumentative entre dans un cadre pragmatique et interactionnel dans lequel l'effet illocutoire et perlocutoire constituent l'influence et la persuasion. Pour illustrer ce propos, nous reprenons le schéma emprunté à ce même auteur :

¹ Bonhomme M., 2005, *Pragmatique des figures du discours*, Honoré Champion, Paris, p.178.

² Ibid, p.182.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Portée illocutoire du discours figural : → Effets (buts) perlocutoires :

Influence persuasive.

Persuasion → adhésion des récepteurs.

(A travers x facteurs illocutoires).

Ceci dit, l'analyse de notre corpus nous a permis de relever les principales figures argumentatives qui y sont patentées :

I.1.1. L'argument de l'antithèse

L'antithèse est une figure de construction consistant en une disposition de termes contraires. Dans l'activité argumentative, elle permet de présenter deux idées ou opinions contradictoires en vue d'en privilégier une. L'antithèse devient dans ce cas un argument puissant pour défendre une thèse. Cela dit, nous avons identifié cette figure dans un billet dont l'extrait est représenté ci-dessous :

Le passage qui suit est extrait d'un billet intitulé « *Comment et pourquoi ?* ». Il a été publié le 29 octobre 1994 et porte sur un événement qui a provoqué une polémique en Algérie. Il s'agit de l'assassinat de deux religieuses espagnoles. Suite à cet acte criminel, le journaliste s'indigne tout en voulant comprendre la cause. Étant donné que les religieuses en question ont eu pour mission de servir le peuple algérien, pourquoi les a-t-on assassinées ?

Extrait : « *Elles y allaient sûrement de leur petites prières pour nous, malheureux Algériens, soumis aux fléaux [...] Vers quel monde des ténèbres allons-nous (a), nous qui rêvons que de lumière (b)* ».

Cette antithèse fondée sur une antonymie (*ténèbres/lumière*) souligne le contraste que vit le peuple algérien (En sachant que le pronom *nous* est inclusif. Il s'agit d'une anaphore qui reprend l'expression *malheureux Algériens* et qui inclut le journaliste). En effet, la stratégie du journaliste-énonciateur consiste à faire ressortir la contradiction dans laquelle vit la population algérienne. D'un côté, le substantif « *ténèbres* », dont la connotation est négative, renvoie aux multiples assassinats suggérant ainsi un monde chaotique. De l'autre, le substantif « *lumière* », référant dans ce cas à un monde serein, traduit le souhait du peuple algérien de vivre en paix. Dans cette contradiction, le

Chapitre II : Description et analyse du corpus

journaliste veut persuader de l'existence de gens qui rêvent d'un meilleur monde malgré les crimes, en mettant en valeur la seconde thèse (b). Le peuple algérien n'est en aucun cas responsable de ces actes criminels qu'il endure malgré lui. En effet, l'emphase de la deuxième partie de l'extrait montre que le déictique « *nous* » assume l'action de « *rêvons de lumière* » et que dans la première partie il subit l'action d'aller vers « *les ténèbres* ».

Nous relevons la présence d'une autre figure dans le corpus, en l'occurrence : la métonymie. Une figure dont nous soulignons un effet persuasif.

II.1.2. L'argument métonymique

S'interrogeant sur le pouvoir argumentatif de la métonymie, Reboul répond que : « [...] est avant tout celui de la dénomination, qui fait ressortir l'aspect de la chose qui intéresse l'orateur. »¹

Nous avons pu déceler un emploi métonymique dans un billet dont voici l'extrait :

*« Kebir parle à Berlin, Haddam parle à Washington. L'un menace, l'autre accuse, le troisième regrette, le quatrième somme... Puis c'est le silence épistolaire [...] »*².

Le billet dont est extrait ce passage évoque la mise en résidence surveillée des leaders du parti islamique FIS³ qui, tout en voulant négocier, écrivent des lettres au président. Une activité qui tourmente ce dernier, tentant ainsi de les faire taire.

Nous identifions clairement dans ce passage une connexion métonymique du lieu (*Berlin* et *Washington*) sur l'agent (les personnes responsables). En occultant l'agent, le journaliste met en exergue des lieux lesquels, étant des pays étrangers, évoquent l'autorité. Le journaliste-énonciateur insiste, de fait, sur le pouvoir hégémonique qu'exercent ces pays sur l'Algérie. C'est ce qu'explique la conclusion : « *c'est le silence épistolaire* », introduit par le connecteur « *puis* ». Le silence épistolaire est la conséquence de l'intervention de ces pays étrangers.

En effet, pour que la paire du FIS cesse d'écrire à la présidence, il fallait recourir à une autorité ayant le pouvoir dictatorial d'influer sur la paire en question. Si le journaliste-

¹ Reboul O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.128.

² Extrait du billet intitulé « *Courrier* », publié le 12 novembre 1994.

³ Sigle du Front islamiste du Salut, un parti politique dont les représentants sont Abassi Madani et Ali Benhadj.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

énonciateur s'est référé à ces pays c'est dans le but de mettre en valeur leur poids et leur rôle en tant que puissances mondiales.

Cet emploi métonymique révèle une autre figure : la personnification. Celle-ci est rendue possible par la présence du verbe « *parler* », lequel réfère essentiellement à un être humain : on ne parle pas à une chose et encore moins à un pays. C'est ce qui nous amène à déduire que Berlin et Washington renvoient à des êtres animés.

Un autre emploi métonymique est manifeste dans le passage suivant :

« [...] il suffirait d'un léger déparasitage anti- FLN pour que d'un coup, le pays tout entier se mette à une meilleure santé »¹.

Cet extrait dans lequel le journaliste-énonciateur attaque le parti FLN² en l'accusant d'être la cause de tous les maux dont souffre le pays, dévoile un rapport métonymique. Dans ce rapport, il substitue « *le pays* » (étant un lieu) au peuple algérien (étant l'agent). Il met l'accent sur le fait que le pays tout entier représente le peuple, d'où la personnification.

En effet, l'évocation de l'expression « *meilleure santé* » prouve que le substantif « *pays* » n'est pas à sa place mais ce n'est qu'un substitut. Cela suggère, de surcroît, le caractère nuisible du FLN. Un caractère dont le journaliste-énonciateur se sert afin de persuader le lecteur du danger de ce parti politique et plus particulièrement de ses représentants.

Outre l'emploi métonymique, dont l'occurrence revient à deux reprises, nous décelons également la même occurrence quant à une autre figure qui est la prolepse :

II.1.3. La prolepse argumentative (oratoire)

La prolepse constitue, selon Angenot, une figure dialogique du fait de la présence d'un autre discours auquel l'orateur fait appel en vue de le discréditer : « [...], elle peut servir aussi à ridiculiser l'adversaire en lui imputant des arguments dérisoires, en feignant de pousser à l'absurde la logique qui est la sienne, pour mieux le disqualifier. »³

¹ Extrait du billet intitulé « *L'usurpation* », paru le 11 novembre 1994.

² Le FLN est le sigle du parti politique le front de libération nationale dont Mehri était le secrétaire à l'époque.

³ Angenot M., 1995, *La parole pamphlétaire : Typologie des discours modernes*, Paris 6, Editions Payot et Rivages, p.288.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

La prolepse est fortement présente dans l'extrait ci-dessous dans lequel il est question de discréditer un premier ministre dont les propos ont foncièrement irrité Said Mekbel :

« *Belaïd Abdesselam ironisera justement là-dessus en disant que le pays était tombé bien bas en appelant à la rescousse un brasseur d'argile (a). Triste mot imbécile que la suffisance n'a pas encore étouffé et dont nous goûtons aujourd'hui les tristes exploits du temps où il était premier ministre (b). Brasseur d'argile [...] Pour une fois qu'on avait à la tête du pays un homme capable de gagner à la sueur de son front la croûte de son pain familial (c)... »¹*

Dans ce passage, il est question des propos tenus par Belaïd Abdesselam, alors chef du gouvernement, quant à la nomination du défunt Mohamed Boudiaf au poste de président d'Etat. Une situation que le chef du gouvernement de l'époque n'a point approuvée, d'où son discours sous forme de réquisitoire et dans lequel il outrage l'ancien président assassiné. Le journaliste-énonciateur reprendra justement ce même discours au style indirect (a) pour en tirer profit contre son adversaire.

L'argument de Belaïd Abdesselam à l'encontre de l'ex président est justifié par le fait que ce dernier était un employé modeste dans une briqueterie, ce qui lui vaut le qualificatif de « *brasseur d'argile* ». Un homme du peuple qui ne méritait pas, selon le chef du gouvernement, le poste de président de la République. Cela dit, le journaliste-énonciateur ne manquera pas de rétorquer en retournant ces mêmes propos contre son adversaire. Pour ce faire, il avance deux arguments. En premier lieu, il affirme que son adversaire n'a guère servi son pays lorsqu'il était premier ministre en qualifiant ses propos de « *tristes exploits* ». En second lieu, il valorise le qualificatif de « *brasseur d'argile* » soulignant, du même coup, sa probité en tant que métier (c). Il en ressort que Mohamed Boudiaf méritait son poste de président de la République étant donné qu'il était le premier homme politique qui travaillait pour gagner sa vie honnêtement. Une présupposition rendue possible par l'expression « *pour une fois* » et, cachant un sous-entendu selon lequel les hommes d'Etat ayant précédé Boudiaf n'ont jamais travaillé, ne se sont jamais fatigués et, en conséquence, n'ont jamais gagné leur vie honnêtement.

¹ Extrait du billet intitulé « *Le brasseur d'argile* », paru le 11 juillet 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Ce procédé qui consiste à objecter et à réfuter l'opinion de l'adversaire, ne fera que discréditer ce dernier aux yeux des lecteurs. Il s'agit d'une stratégie convaincante que le journaliste a mis en place afin d'amener ces derniers à croire en la vertu de Boudiaf et à en être fier.

Dans un autre extrait tiré d'un autre billet, le journaliste fait appel à la voix d'un autre puissant : celle du secrétaire du parti FLN.

« *« Les journalistes sont assassinés parce qu'ils sont pour le pouvoir » (a)[...] Poussons le bouchon au bout de sa logique : en corollaire Mehri et consorts ne sont pas assassinés parce que eux sont contre le pouvoir (b) ».*

Le billet s'ouvre par un discours direct proféré par le secrétaire général du parti FLN (a). Le journaliste-énonciateur, d'emblée, se distancie de ces propos auxquels il recourt afin de mieux convaincre son lecteur. Ce passage constitue un argument dont il se sert pour le retourner contre son adversaire, à savoir Mehri. Pour ce faire, il construit à partir de cet argument (a) un autre qui est le sien (b) afin de montrer son absurdité. Effectivement, il rejettera son argument aussitôt construit en démontrant que le FLN n'a jamais été contre le pouvoir mais il l'a, au contraire, convoité. Cela dit, les journalistes assassinés n'ont jamais été pour le pouvoir comme le prétend Mehri. Il s'agit donc de discréditer ce dernier, y compris son parti politique, en le confrontant à ses propres dires dans l'intention de faire adhérer le public à la position du journaliste, d'où la prolepse argumentative.

Il est question dans ce billet d'une argumentation quelque peu ironique : « *Dans l'ironie, on se moque en disant le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Sa matière est l'antiphrase, son but la moquerie, elle est bien une figure de pensée, puisqu'elle a deux sens* »¹. Ainsi, l'argument (b) que le journaliste-énonciateur a énoncé comme étant un point de vue recèle deux sens : le sens littéral, à savoir l'argument (b) lui-même ; le sens caché, en l'occurrence son véritable point de vue selon lequel le FLN soutient le pouvoir.

Pour rester dans le même effet ironique, nous avons décelé une présence importante d'arguments par ironie :

¹ Reboul O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.138

Chapitre II : Description et analyse du corpus

II.1.4. L'effet ironique

Dans un énoncé ironique nous pouvons déceler deux significations : une littérale et une autre secondaire, celle-ci étant le vrai sens. Figure de la polyphonie, elle met en scène une autre voix qui prend en charge le sens premier ou littéral.

L'usage de l'ironie est particulièrement fréquent dans notre corpus. Nous avons détecté un passage ironique dans l'extrait suivant tiré d'un billet dont le titre est « *Comment et pourquoi ?* » :

« *Pourquoi ? Sans doute pour les remercier d'avoir soigné les nôtres pendant des années et des années, d'avoir guéri un membre de notre famille, réconforté un voisin... Peut-être se trouve-t-il parmi leurs assassins ? Sait-on de quoi s'alimente cette sauvage folie meurtrière ? Pour les remercier donc sûrement ? D'être restées au pays malgré les conseils et les exhortations [...] »*

Ce passage est entièrement ironique en ce qu'il exhibe outre le sens littéral, un autre second que le journaliste-énonciateur prend en charge. En s'interrogeant sur la vraie raison qui a poussé à assassiner deux femmes religieuses, le journaliste répond par le contraire de ce qu'il pense réellement « *sans doute pour les remercier* », « *pour les remercier donc sûrement* ». Ces deux réponses incombent, en effet, sur un autre énonciateur que le journaliste : il s'agit de l'adversaire (étant l'assassin potentiel). L'attitude ironique du journaliste-énonciateur se manifeste dans la présence des adverbes de certitude « *sans doute* » et « *sûrement* » renforçant le caractère incontestable de la réponse adverse. A vrai dire, le journaliste-énonciateur dénonce et condamne l'adversaire ; en exhibant ainsi les réponses que devrait avoir ce dernier, il montre à ses lecteurs l'aberration de celui-ci à assassiner des êtres humains quels qu'ils soient. Une attitude que les lecteurs condamnent nécessairement.

L'ironie touche non seulement l'affect du lecteur et l'image du journaliste mais aussi la logique de ce dernier : « *Figure du pathos et de l'éthos-elle met les rieurs de son côté- l'ironie l'est aussi du logos, en faisant ressortir un argument d'incompatibilité par le ridicule.* »¹ Cet argument contradictoire que le journaliste-énonciateur exhibe est aussitôt rendu grotesque dans la suite de son argumentation : remercie-t-on réellement une

¹ Reboul O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, PUF, Paris, p.139.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

personne que l'on a assassinée, notamment lorsqu'elle se dévoue pour une bonne cause ? A ce titre, le journaliste n'encourage pas le meurtre mais le condamne.

Par ailleurs, le même effet ironique est exploité dans un autre billet dont voici le passage :

« [...] peut-être que le pays est trop riche en cimenteries et peut se permettre le luxe de les démolir. Ou alors que nous n'avons pas besoin de ciment et que nous en avons tant que nous pouvons nous permettre de les jeter aux décharges publiques. Ou encore que les offres d'emploi sont si larges, le nombre de nos chômeurs si insignifiants que nous pouvons nous permettre de fermer des milliers de postes de travail. Ou encore, que les coffres de nos banques sont si copieusement garnis en devises [...] »¹.

Contestant la fermeture de la cimenterie ayant fait l'objet d'un acte terroriste, le journaliste-énonciateur énumère les raisons qui ont conduit à une telle décision. Or, ces raisons évoquées plus haut (dans l'extrait), sont entièrement ironiques. Effectivement, le journaliste-énonciateur ne pense pas réellement que : *« le pays est riche, nous n'avons pas besoin de ciment, le nombre de nos chômeurs est insignifiant ou encore les coffres de nos banques sont garnis en devises »*. Il s'agit des raisons qu'il incombe au responsable de la fermeture de la cimenterie et en qui cela profite. Le journaliste-énonciateur veut, au contraire, persuader que la fermeture de la cimenterie en question ne devrait pas avoir lieu étant donné que le pays est en crise et que le peuple est ravagé par la pauvreté.

L'effet ironique de ce passage est accentué par le recours à l'adverbe d'intensité *« si »* traduisant une certaine exagération quant aux raisons (arguments) fournies par le journaliste-énonciateur. Un intensif qui procure à ce dernier un ton moqueur dont le but est de dénoncer ces mêmes arguments allégués, en réalité, à l'adversaire.

Dans un autre billet, nous décelons le même ton ironique, de la part de Mekbel, en se raillant cette fois-ci des éléments du pouvoir. Voici l'extrait :

« Le FIS dément donc. Quel dommage que le porte-parole de la présidence ne puisse pas montrer un aussi gros culot que les politiques islamistes en démentant sans sourciller que Liamine Zeroual a rencontré Abassi et Benhadj ? »²

¹ Extrait du billet intitulé « *Mystère* », paru le 30 mai 1994.

² Extrait du billet intitulé « *Le pyromane et le pompier* » publié le 12 avril 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Le contexte du billet dont relève ce passage porte sur le démenti, de la part du FIS, concernant les contacts de celui-ci avec les groupes terroristes alors que la présidence a affirmé le contraire. Mais en même temps cette dernière dément le fait que le président Zeroual a rencontré le FIS. Chose que Mekbel ne croit point. Et, pour soutenir la thèse selon laquelle le président est un menteur invétéré au même titre que la paire du FIS, il se sert d'un argument ironique.

Le mensonge est traduit par les expressions « *gros culot* » et « *sans sourciller* » montrant ainsi que le porte-parole de la présidence et le FIS ne semblent avoir aucune honte, voire aucun scrupule à mentir. En effet, si la présidence a menti sur la rencontre ayant eu lieu entre Zeroual et les chefs islamistes alors que c'est la présidence elle-même qui a divulgué l'information sur le contact secret entre le FIS et les autres membres terroristes, il semblerait difficile d'affirmer qu'elle n'est pas en relation avec les leaders du FIS. Aussi, peut-on réellement croire que les représentants du FIS ne sont pas en contact avec les autres terroristes ?

D'emblée, si l'on s'en tient au sens littéral de l'extrait, nous constatons que le degré de mensonge est différent. Nous dirons donc que la présidence est moins culotée que le FIS. Constat induit par l'expression négative « *ne...pas* » dans « *Quel dommage que le porte-parole de la présidence ne puisse pas montrer un aussi gros culot que les politiques islamistes* ». Or, le journaliste-énonciateur affirme le contraire : la présidence, n'est pas moins mais, aussi culotée que le FIS, les mettant ainsi au même niveau. L'ironie est manifeste à travers l'expression « *Quel dommage* » appuyée par la locution « *sans sourciller* » affichant, de fait, un certain effet moqueur. L'intention du journaliste-énonciateur n'est pas seulement de dénoncer le FIS mais aussi le pouvoir lui-même en leur octroyant, ainsi, un caractère mensonger.

Cependant, l'ironie, qui est une figure polyphonique au même titre que la prolepse, n'est pas le seul apanage du journaliste-énonciateur. Ce dernier recourt effectivement à un autre procédé dont la particularité est la présence d'autres voix, mis à part celle du journaliste : il s'agit de la subjection.

II.1.5. La subjection

Selon Angenot, ce procédé rhétorique permet de s'adresser à l'auditoire en le prenant comme témoin, il se donne alors comme un lieu d'échange discursif : « *Toutes ces figures*

Chapitre II : Description et analyse du corpus

de l'ancienne rhétorique qui entrent dans la catégorie des fictions de prises de parole-subjection [...], apostrophe [...], prolepse- [...] tissent un réseau d'échange de paroles ; elles ne sont que des moments particuliers d'une polyphonie constitutive du genre, polyphonie définie par M. Bakhtine comme l'« unité d'interaction de consciences multiples. »¹

Ce procédé est très usité par le journaliste-énonciateur. Il permet à ce dernier d'établir un certain contact avec son lectorat qui aura l'impression de participer au débat. Il est particulièrement répandu dans différents billets que nous avons analysés. Nous avons choisi de traiter deux billets dont voici un premier extrait :

« Mais posons nous cette question de savoir ce qui se serait passé si l'examen n'avait pas été annulé. Toujours à Tizi-ouzou, l'épreuve de maths aurait été envoyée pour correction aux profs de français et l'épreuve de français confiée aux profs de maths (a). Et pour les résultats ? Toujours à Tizi-Ouzou, les résultats du brevet auraient été affichés à la place de ceux du Bac et les résultats du Bac à la place de ceux du brevet (b). Et après ça ? Après ça et toujours à Tizi-Ouzou, ne voyant pas leur nom affiché sur la bonne liste, les lycéens repasseront leur brevet ou leur Bac l'an prochain, en espérant pour eux que certains n'aient pas cette idée saugrenue de prévoir une marche pour le 29 juin 1995 (c)»²

Cet extrait tourne autour de l'annulation de l'examen du brevet suite à une erreur dans la distribution des sujets. En effet, alors que les élèves devaient passer l'examen de Mathématiques, les examinateurs ont ramené les enveloppes contenant l'épreuve de français. Le journaliste-énonciateur se livre dès lors à un jeu de questions-réponses en mettant en relief le chaos et l'anarchie qui règnent dans l'école algérienne (ce désordre est patent dans les réponses (a), (b) et (c)). Il argue ainsi de la mauvaise gestion des responsables du secteur de l'éducation.

D'emblée, nous décelons une présence polyphonique qui se manifeste à travers le jeu questions-réponses, questions auxquelles le journaliste-énonciateur répond lui-même. Au fait, il invite chaque lecteur potentiel à se poser la question par le biais d'une modalité injonctive « *posons-nous* ». Cet effet donnant lieu à plusieurs voix, d'où la polyphonie, n'est en fait qu'une sorte de manipulation de la part du journaliste-énonciateur. Ce dernier

¹ Angenot M., 1995, *La parole pamphlétaire : Typologie des discours modernes*, Editions Payot et Rivages, Paris 6.

² Extrait du billet intitulé « *BEF comme BOF* », publié le 28 juin 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

donne l'impression au lecteur de participer lui-même au dialogue (fictif) alors qu'il s'agit d'un simple monologue. L'effet de persuasion est alors considéré comme atteint puisque le lecteur s'approprie la totalité des réponses qui sont posées comme évidentes.

Le même procédé est présent dans l'extrait qui suit, tiré d'un billet différent du précédent :

« [...] y aurait-il cette fois-ci, dans un proche avenir, quelque chance de voir un duo algérien au podium des Nobels ? Disons le tout de suite : Aucune. Pourquoi ? Parce que chez nous, ceux qui cherchent la guerre ne sont pas ceux qui souhaitent la paix, et les partisans de la paix ne sont pas du tout du camp de ceux qui pourraient faire la guerre. »¹

Le billet dont est extrait ce passage porte sur les modalités d'acquisition du prix Nobel de la paix. Ainsi, le prix en question est uniquement décerné pour deux personnes formant un duo, deux personnes ayant fait la guerre avant de faire la paix. Ce faisant, le journaliste-énonciateur argumente sur le fait qu'un duo algérien n'obtiendra jamais un prix Nobel. Et, pour donner à ses propos un semblant de dialogue, il se livre à un jeu de questions-réponses pour faire partager son opinion à ses lecteurs.

Se posant la question de savoir si un jour un duo algérien sera récompensé par le prix Nobel de la paix, il répond aussitôt par la négative « *Aucune* » dans laquelle il implique le lecteur. Cela est évident dans la modalité injonctive « *disons le* ». Il s'agit d'une stratégie dans laquelle le lecteur est sommé d'aller dans le sens du journaliste-énonciateur en cautionnant son point de vue. Il est question, une fois de plus, d'une certaine manipulation de la part du journaliste-énonciateur puisqu'il impose son opinion en la posant comme évidente.

Par ailleurs, pour appuyer son point de vue, le journaliste-énonciateur présente un argument introduit par le subordonnant causal « *parce que* ». L'utilisation stratégique de ce connecteur n'est point anodine : selon, Amossy il rentre dans une subordonnée causale introduisant une explication d'un fait connu de l'énonciataire, en l'occurrence l'obtention du prix Nobel. Le journaliste-énonciateur pose son lectorat comme connaissant lui-même la raison pour laquelle aucun Algérien ne pourra obtenir le prix en question. Il argue finalement du désaccord des Algériens : ceux qui cherchent la guerre ne veulent pas la paix et inversement.

¹Extrait du billet intitulé « *Nobel* », publié le 17 octobre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Un autre procédé cette fois-ci, loin d'être un jeu de question-réponse, se présente uniquement sous forme d'une question. Celui-ci est, tout comme la subjection, présent à maintes reprises dans l'ensemble du corpus. Il s'agit de l'interrogation rhétorique.

I.1.6. L'interrogation rhétorique

L'interrogation oratoire est peut être considérée comme une stratégie persuasive efficace dans la mesure où elle permet au journaliste d'établir un rapport de connivence avec ses lecteurs : « *C'est une assertion que, par le biais d'une subjection directe, on prétend faire assumer au lecteur.* »¹ Elle est, selon les théoriciens, une « *affirmation déguisée* ». C'est un acte de langage indirect puisqu'on peut déceler deux actes : un premier apparent, qui est l'interrogation, et un autre réel, qui est l'affirmation.

Nous avons décelé un usage fréquent de la question rhétorique dans plusieurs billets dont voici quelques extraits (tirés respectivement des billets « *L'usurpation* » et « *Evolution* »):

Extrait (1) : « Ne pensez vous-pas M. Mehri que le moment soit venu pour vous d'avoir un peu honte ? »

Cette question vient en réaction au discours antérieur que le secrétaire du FLN, Mehri, a tenu à l'étranger à l'encontre des journalistes en les accusant d'être pour le pouvoir. Or, le journaliste-énonciateur a lui-même démontré (voir la prolepse argumentative), en contestant ses propos, que c'est le FLN qui est pour le pouvoir. Face à cette dualité, le journaliste-énonciateur termine par une interrogation rhétorique (l'extrait ci-dessus) dans laquelle il apostrophe Mehri et, dans le but de s'en railler, voire même de l'intimider. Cette intimidation est patente dans l'effet de l'interpellation dans laquelle le journaliste-énonciateur implique directement son adversaire. Il ne fournit ni n'attend aucune réplique tant celle-ci est évidente. La question interpellatrice-variante de la question oratoire- suggère implicitement une réponse qui, selon Charaudeau, devrait faire l'objet d'un consensus : Mehri devrait avoir honte de ses propos. L'emploi même de l'expression « *avoir honte* » incite à croire que c'est Mehri qui est condamnable. Il s'agit donc d'un reproche : acte de langage indirect formulé par le biais d'un autre acte,

¹ Angenot M., 1982,1995, *La parole pamphlétaire : Typologie des discours modernes*, Editions Payot et Rivages, Paris 6, p.244.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

l'interrogation (demande d'information). Nous pouvons représenter cet acte de langage formulé indirectement comme suit :

- L'acte de langage apparent → demande d'information sous forme de question rhétorique.
- L'acte de langage réel → reproche.

La stratégie du journaliste-énonciateur est donc d'amener son adversaire à se taire et à ne plus condamner les journalistes, tant son discours s'applique sur lui.

Nous avons constaté à tel point l'usage de la question rhétorique peut impliquer une relation de complicité entre le journaliste et les lecteurs. Il en est de même dans l'extrait ci-dessous, dans lequel cette connivence est manifeste :

« Et pendant ces trente-deux dernières années, dans ce pays où la population féminine est plus la plus importante, combien d'hommes incompetents ont occupé ce secrétariat et combien de femmes compétentes ne l'ont pas occupé ? »¹

Cette modalité énonciative est un acte de langage indirect que l'on peut formuler comme suit : un acte apparent de demande d'information, d'où la modalité interrogative, et un acte réel d'une assertion.

- L'acte de langage apparent → il s'agit d'une question.
- L'acte de langage réel → il s'agit d'une dénonciation.

Cette modalité interrogative qui cache une affirmation suggère qu'il existe des femmes plus compétentes que les hommes. Cependant, elles n'ont jamais eu la chance d'être nommées comme responsables. Le journaliste-énonciateur veut persuader que la mauvaise gestion du pays est due à l'incompétence de certains hommes. Ce qui incite à croire en la nécessité de donner la possibilité aux femmes de montrer leurs compétences en occupant des postes de responsabilité.

La question oratoire implique le lecteur en l'invitant à fournir lui-même la réponse censée être partagée par le journaliste-énonciateur. Dans l'extrait ci-dessus, ce dernier

¹ Extrait du billet intitulé « *Evolution* », publié le 6 septembre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

présente son argument concernant la compétence des femmes et l'incapacité de certains hommes comme une évidence.

Il en est de même concernant un autre billet relatant l'acte criminel commis, en Algérie, à l'encontre des religieuses étrangères (voir l'ironie) et dans lequel nous décelons une question rhétorique :

« *Comment peut-on tirer sur deux femmes ? Sur deux religieuses, deux créatures de Dieu qui, en leur dimanche dominical, allaient à leur chapelle en toute confiance prier le créateur ?* »

Ce passage se présente sous forme de deux questions auxquelles la réponse est, a priori, évidente : les femmes ne devraient pas être l'objet d'un meurtre. Le journaliste-énonciateur se prononce, d'emblée, contre les actes terroristes. Une opinion qu'il pose indirectement comme indéniable en l'étayant d'un argument sous forme d'actes de langage indirects dont voici une représentation :

- L'acte de langage apparent → il s'agit d'une interrogation.
- L'acte de langage réel → il est question d'une affirmation

Il est évident que le journaliste-énonciateur cherche l'acquiescement des lecteurs. En présentant ainsi son argument sous forme de question oratoire, le journaliste-énonciateur lui octroie plus de force. Cette modalité énonciative aura plus d'effet d'atteindre le lecteur en sachant que celui-ci fournira la réponse escomptée et vers laquelle tend le journaliste-énonciateur : la condamnation des actes terroristes.

Par ailleurs les figures que nous avons évoquées ci-dessus concernent le sens des mots. Nous nous intéresserons dans un second temps à un autre type de procédé stylistique touchant non plus au sens des mots mais plutôt aux sonorités, c'est-à-dire à la forme du lexique lui-même :

I.1.7. Les figures du lexique et jeux sur les sonorités

Posant la question de savoir d'où les figures de mots ou de lexique requièrent leur force persuasive, Reboul répond par ce qui suit : « *Elles facilitent l'attention et le souvenir [...] Les figures de mots instaurent une harmonie tout apparente, et pourtant frappante,*

Chapitre II : Description et analyse du corpus

qui suggère que si les sons se ressemblent, il est vraisemblable que ce n'est pas par hasard. L'harmonie fait preuve par le plaisir. »¹

Parmi les figures de sons, nous en citons deux auxquels le journaliste-énonciateur fait appel : l'allitération et la paronomase.

I.1.7.1. L'allitération

Procédé fréquemment utilisé en poésie, l'allitération consiste en la répétition d'un même son consonantique.

L'allitération est fortement présente dans notre corpus. Nous proposons de voir cela à travers cet extrait tiré d'un billet dans lequel il est question de dénoncer la paire du FIS :

« Benhadj le stratus et Madani le nimbus. »²

En vue de dénoncer les leaders du FIS³, le journaliste-énonciateur fait appel à une figure de son qu'est l'allitération. Il exploite, de fait, une allitération en /s/ (consonne sourde, fricative et apico-dentale) qui procure un effet désagréable. L'intention du journaliste-énonciateur est ainsi de ridiculiser Benhadj et Madani, les représentants du FIS.

Cette sonorité à consonance latine (la terminaison en /us/) est censée attirer l'attention des lecteurs par son effet séducteur. Le but est atteint lorsqu'ils associeront cette même sonorité aux représentants du FIS. Le son /s/ évoque le sifflement des serpents qui sont par définition venimeux et, par conséquent, dangereux. Et, c'est là toute la stratégie du journaliste-énonciateur qui, en rapprochant le son /s/ de Madani et de Benhadj, veut leur accoler ni plus ni moins qu'un caractère dangereux et périlleux. Telle est donc la conception et la position du journaliste à l'égard de la paire du FIS.

Le journaliste-énonciateur procède par la même démarche dans un autre billet intitulé « *unité présidentielle* » en ridiculisant, cette fois-ci, des puissants au pouvoir, il s'agit des présidents de la république :

« [...] le bon parti unique des papas et des parrains [...] ».

¹ Reboul O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.125.

² Extrait du billet intitulé « *Chouyoukhocratie* », paru le 2 octobre 1994.

³ Sigle du parti islamique du salut dont les représentants sont Abassi Madani et Ali Benhadj.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Le contexte de ce billet porte sur la rumeur selon laquelle les anciens et l'actuel président se réuniraient afin de se recueillir sur la tombe de l'ex-président assassiné Mohamed Boudiaf. Une rumeur que le journaliste-énonciateur dément.

Dans cet extrait dans lequel le journaliste-énonciateur relate la soi-disant unité des quatre présidents algériens, nous remarquons une abondante allitération en /p/ (consonne bilabiale sourde) qui suggère la douceur. Le but par cette association est de ridiculiser ces mêmes personnes qui se montrent comme des responsables prévenants et complaisants. Chacun des termes utilisés *parti*, *papas* et *parrains* suggèrent respectivement l'union, la protection et l'affection. Le rôle du père est de protéger ses enfants ; Il en est de même quant au parrain, dont le rôle est d'être affectueux à l'égard de ses filleuls. Mais, en est-il ainsi des quatre présidents à l'égard de leur ancien homologue Boudiaf ? Bien sûr que non : telle est l'opinion de Said Mekbel qui pense, quant à lui, que les présidents en question se donnent l'air dévoué pour la cause de Boudiaf. D'où la triple allitération en /p/ qui inspire la délicatesse. Au-delà de cette harmonie apparente, il est question non seulement d'un effet moqueur mais aussi de dénonciateur.

Loin de se contenter de l'allitération, et pour créer un effet davantage harmonieux, le journaliste fait appel à une autre figure de mot jouant, cette fois-ci, sur les phonèmes de plusieurs termes distincts. Il est question bien évidemment de la paronomase.

I.17.1. La paronomase

Cette figure touchant les mots du lexique permet d'assimiler deux termes qui, d'un point de vue sémantique, n'ont rien de commun. Il s'agit de deux mots qui, formellement, se ressemblent au point de se confondre.

Nous avons relevé une figure de paronomase dans le segment suivant, extrait du billet dont l'intitulé est « *chouyoukhocratie* » et ayant déjà fait l'objet d'une analyse :

« *Déjà avec la rentrée, c'était pas fameux. Mais avec la libération des *chouyoukhs*, c'est devenu fumeux ».*

Le contexte de ce billet correspond à la sortie de la paire du FIS de prison et leur mise en résidence surveillée.

Pour convaincre du danger imminent qui suivra la libération des leaders du FIS, le journaliste-énonciateur met en scène un jeu de mots basé sur la séduction. Ce jeu de mots

Chapitre II : Description et analyse du corpus

se trouve au niveau des termes (*fameux/fumeux*) procurant ainsi au lecteur un certain plaisir hypnotisant. Cet effet hypnotique se conjugue avec l'amalgame des deux champs sémantiques : celui de la rentrée sociale et celui de la libération des *Chouyoukhs*.

Or, l'association de ces deux lexèmes (*fameux et fumeux*) n'est point dénuée de valeur argumentative. L'expression « *c'était pas fameux* » renvoie, d'une part, aux élèves qui manifestent généralement leur mécontentement à l'approche de la rentrée scolaire qui marque la fin des vacances et, d'autre part, aux parents qui appréhendent la rentrée des classes vue les dépenses. Quant à l'adjectif « *fumeux* », celui-ci renvoie à la libération des *chouyoukhs* traduisant l'opinion du journaliste-énonciateur. Evoquant la tristesse et l'obscurité, cet adjectif signale une crainte et une appréhension concernant la sortie des leaders du FIS de prison. Dès lors, le journaliste-énonciateur met en garde contre une menace prochaine, ce qui nous amène à la conclusion suivante : la rentrée sociale s'annonce difficile et mauvaise mais avec la libération des *Chouyoukhs* cela s'annonce encore plus difficile. Cette déduction est rendue possible par la conjonction de coordination « *mais* » traduisant une concession.

Conclusion partielle

Nous avons souligné, à l'issue de l'analyse des figures argumentatives, l'effet ou la force illocutoire qu'ont ces dernières sur les lecteurs. Le recours fréquent par le journaliste-énonciateur à certaines figures n'est que stratégie pour créer un lien, pour ainsi dire, fort avec ses lecteurs. La subjection dont l'occurrence est importante permet au journaliste-énonciateur de faire participer le lecteur et l'impliquer directement dans son raisonnement. Ce dernier se trouve dans la position de devoir croire à l'opinion du journaliste-énonciateur. Le jeu de mots fait également office de stratégie efficace pour convaincre. Said Mekbel s'en sert non seulement pour séduire son lectorat mais aussi pour ridiculiser et se railler des puissants au pouvoir. D'où la force persuasive des procédés stylistiques.

Par ailleurs, d'autres procédés stylistiques entrent dans d'autres stratégies permettant au journaliste-énonciateur de présenter son opinion sous un aspect nouveau. Des stratégies qui octroient à l'argument une force persuasive : ce sont les stratégies de cadrage et d'analogie.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

II.2. La stratégie de cadrage

Le cadrage de la réalité renvoie à un monde nouveau et différent. D'après Breton, il est question d'une « réorganisation du monde » dans le sens où le sujet argumentant invite son auditoire (le lecteur, dans notre cas) à partager avec lui un nouvel univers que lui-même a inventé et auquel cet auditoire n'a songé auparavant. L'argument de cadrage peut prendre diverses formes :

II.2.1. L'argument d'expolition

Cette figure de style qui sert à exprimer la même chose en des termes distincts, permet de présenter et de cadrer une opinion sous plusieurs aspects. Nous avons identifié un argument d'expolition dans notre corpus ; voyons cela avec l'extrait suivant, tiré du billet précédemment cité :

« Et on cherche et on cherche vainement une seule bonne raison valable, un seul motif valable, on ne trouve rien »¹.

Cet extrait du billet intitulé « *Mystère* », tourne autour de l'acte du vandalisme sur une Cimenterie de Meftah entraînant sa fermeture. Suite à cette décision, le journaliste-énonciateur manifeste son désaccord en tentant de trouver une raison admissible qui a poussé la fermeture de la cimenterie engendrant ainsi des pertes d'emploi.

Pour exprimer son point de vue selon lequel il n'y a aucune raison pour fermer la cimenterie, le journaliste-énonciateur prend appui sur une figure de répétition pour montrer son indignation. Effectivement, dans cet extrait le journaliste-énonciateur exprime la même idée tout en usant des termes qui sont, à priori, des équivalents : nous repérons (*raison/motif*), d'un côté, et (*vainement/on ne trouve rien*), de l'autre. Le sens des deux propositions composant l'extrait est le même en ce qu'il renvoie à la même réalité, au même fait. L'intention du journaliste-énonciateur est de faire ancrer dans l'esprit de ses lecteurs qu'il n'y a aucune raison crédible qui justifierait la fermeture de la cimenterie et, conséquemment, les persuader de l'injustice d'une telle initiative.

¹ Extrait du billet intitulé « *Mystère* », publié le 30 mai 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

II.2.2. L'argument de comparaison

La comparaison est une figure de sens qui permet de rapprocher deux réalités homogènes par le biais d'un terme comparatif. Cela dit, dans l'activité argumentative, la comparaison devient un argument puissant en ce qu'elle est un bon moyen de convaincre : « Prenons l'exemple de la comparaison dont divers commentateurs ont souligné l'orientation intrinsèque et la capacité à impulser le sens de l'argumentation. »¹ C'est ainsi que Reboul met en exergue la valeur argumentative de la comparaison en ce qu'elle permet de justifier l'une des réalités (le comparé) à partir de l'autre (le comparant) de même catégorie. La première réalité ou le comparé étant l'opinion défendue.

Nous avons identifié des cas de comparaison dans deux billets dont voici un premier extrait :

« Hélas Rédha Malek s'est un peu comporté comme un joueur qui rentre en cours de partie, et qui en ressort à la fin, sans avoir touché le ballon. »²

Le billet dont relève cet extrait porte sur la démission de Rédha Malek, chef du gouvernement à l'époque. Pour présenter l'opinion selon laquelle ce dernier n'a point apporté de changement quant à son gouvernement, le journaliste-énonciateur présente son argument en se basant sur la comparaison.

Sur le plan thématique, nous relevons deux thèmes : le comparant « *comme un joueur (...), sans avoir touché le ballon* », qui a été emprunté au domaine sportif lequel, diminué d'un point de vue argumentatif, la compétence du comparé « *Rédha Malek* » pour en déduire négativement que ce dernier n'a guère réformé son gouvernement. Comme le joueur en cours de jeu qui n'a pu toucher le ballon et qui, donc, n'a pas pu montrer ses capacités ; Rédha Malek en tant que chef du gouvernement durant une courte période, n'a pas bénéficié de suffisamment de temps pour montrer sa compétence en tant que tel, ce qui signifie qu'il n'a guère accompli la mission à laquelle il était destiné en tant que gouverneur.

Comme nous venons de le voir, la relation entre le comparé « *Rédha Malek* » et le comparant « *comme un joueur* » sont du même genre, étant des êtres humains. La réalité du joueur est fondée sur un accord préalable du lecteur-citoyen en ce qu'elle est connue et

¹ Bonhomme M., 2005, *Pragmatique des figures du discours*, Honoré Champion, Paris, p.182.

² Extrait d'un billet paru le 13 avril 1994 dont l'intitulé est « *De little big man* ».

Chapitre II : Description et analyse du corpus

admise par tous : nous ne pouvons juger de la capacité d'un joueur s'il ne touche pas le ballon. Un accord sur lequel le journaliste-énonciateur fonde son argument en créant un lien entre le joueur et le chef du gouvernement. Ce nouveau lien tissé entre les deux réalités confère, à notre avis, à l'argument sa force persuasive.

Dans un autre billet, le journaliste-énonciateur compare deux autres réalités homogènes : il s'agit toujours d'êtres humains. Voici un extrait :

« La première femme promue, comme ce sera un jour le premier handicapé ou le premier non-voyant. »

Le journaliste-énonciateur, dans ce billet, expose son point de vue quant à la nomination d'une femme appelée pour occuper un poste de responsabilité en tant que secrétaire générale de la wilaya durant les années 1990. Sachant que c'est la première fois qu'une femme est nommée pour être secrétaire générale d'une wilaya dans ce contexte des années quatre-vingt-dix.

Dans l'extrait précédent, le journaliste-énonciateur compare trois réalités homogènes dont deux comparants et un comparé. Les deux comparants « *comme (...) le premier handicapé* » et « *comme (...) le premier non-voyant* » ayant en commun l'infirmité, diminuent par conséquent la compétence de la femme pour en conclure sa faiblesse donc son incapacité à tenir un poste de responsabilité initialement réservé aux hommes. Comme on a attendu des années (32 ans) avant que la femme ne soit nommée, on aura aussi l'occasion de voir un handicapé promu. Cet extrait révèle, ainsi, la marginalisation de certaines catégories sociales que le journaliste défend.

Ainsi, les personnes incapables (physiquement) n'ont pas la chance de montrer leurs compétences. Vu sa faiblesse, la femme est jugée incompétente : c'est l'image de la femme en Algérie. Or, le journaliste-énonciateur dénonce ce genre de préjugés et tente de persuader le lecteur de la compétence des personnes même infirmes en général et de la gent féminine en particulier, ce qu'il souligne dans la suite de son billet : « (...) *ne pas attendre que la compétence d'une femme devienne incontestable pour la nommer. Au contraire : prendre le risque de la promouvoir en la sachant capable d'avoir les mêmes insuffisances qu'un homme.* »¹

¹ Nous citons Said Mekbel.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Il est intéressant de noter que, à travers cette comparaison, le journaliste-énonciateur se forge une image (ethos) de protecteur et de défenseur des personnes infirmes. Il tente de persuader son lecteur des compétences et des droits qu'ont les personnes faibles au même titre que celles qui ne le sont point.

II.2.3. Le chiasme argumentatif

Dans ce procédé stylistique il est question de présenter deux réalités opposées, donc deux opinions, en vue de privilégier l'une à l'encontre de l'autre.

Nous avons décelé le chiasme dans le billet intitulé « *Chouyoukhocratie* » ayant déjà fait l'objet d'une analyse :

« Les chouyoukhs sont en résidence surveillée. Tout le problème est de savoir si c'est les chouyoukhs qui sont surveillés à travers la résidence ou au contraire, c'est la résidence qui est surveillée à travers les chouyoukhs. »¹

Cet extrait exhibe deux thèses (idées) qui s'opposent à propos de la mise en résidence surveillée des *Chouyoukhs* (la paire du FIS). Cette opposition est marquée par l'expression « *ou au contraire* » mettant ainsi en exergue la seconde thèse « *C'est la résidence qui est surveillée à travers les Chouyoukhs* ».

Cette confrontation des deux thèses est une stratégie du journaliste-énonciateur pour mettre en cause la seconde, étant celle de l'adversaire (le pouvoir). Celui-ci garantit la surveillance de la paire du FIS après sa sortie de prison. Une thèse que le journaliste-énonciateur tente de déconstruire grâce au procédé du chiasme.

De fait, nous remarquons une permutation au niveau des substantifs « *chouyoukhs* » et « *résidence* », d'où le chiasme. Cet effet souligne la conclusion selon laquelle ce ne sont pas les *Chouyoukhs* qui sont réellement surveillés mais ce sont eux qui surveillent la résidence. Cette thèse est posée comme une évidence pour inciter le lecteur à y réfléchir. Ce qui amènera ce dernier à inférer que la paire du FIS tente de trouver un moyen pour se sortir des situations les plus complexes.

Le journaliste-énonciateur met donc l'accent sur le fait que les *Chouyoukhs* recouvreront leur liberté malgré leur mise en résidence surveillée : tel est leur objectif.

¹ Extrait du billet intitulé « *Chouyoukhocratie* », paru le 2 octobre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Le même procédé de permutation est patent dans un autre billet dont l'extrait est représenté ci-dessous :

« Pourtant, cet acte criminel n'est pas gratuit : s'il appauvrit un pays de plus en plus touché, s'il touche un citoyen de plus en plus appauvri, il doit bien se trouver quelque part des salopards que cela doit enrichir. »¹

Le billet dont relève cet extrait relate l'acte de vandalisme terroriste dont a fait l'objet la cimenterie de Meftah. Suite à ce saccage, la cimenterie a été clôturée entraînant de ce fait la fermeture de plusieurs postes de travail. Une situation sur laquelle le journaliste-énonciateur fait débat.

Pour manifester, de ce fait, sa désapprobation quant à la fermeture de la cimenterie en question, le journaliste-énonciateur argumente sur les représailles auxquelles cela va aboutir, à savoir la pauvreté du peuple. Pour y parvenir, il utilise à ce propos le chiasme afin de mettre en valeur son point de vue. La permutation est effectuée au niveau des adjectifs verbaux (*appauvri / touché*) soulignant par le fait même la pauvreté du citoyen accentuée par l'intensif « *de plus en plus* ». Cette pauvreté, déduit le journaliste, n'est que le corollaire de l'enrichissement de quelques gens qu'il qualifie de « *salopards* ». Un aboutissement naturel, avéré par la figure de l'antithèse : « *s'il touche un citoyen de plus en plus appauvri, il doit bien se trouver quelque part des salopards que cela doit enrichir* ».

Une fois de plus, il s'agit d'une opinion imposée au lecteur sans qu'elle soit démontrée. Une stratégie permettant à l'argumentateur de poser un jugement comme si c'était une évidence. Le lecteur est amené à penser dans le sens du journaliste-énonciateur : certes cet acte odieux appauvrit le pays mais il est encore plus odieux en ce qu'il rend le peuple, y compris le lecteur, plus pauvre au profit de quelques criminels.

II.2.4. L'argument d'amplification

Il est une autre manière de présenter son argument, c'est d'insister sur quelques aspects favorables à l'entreprise persuasive. Cette forme d'insistance peut prendre généralement un aspect descriptif. Voyons cela avec l'extrait suivant :

¹ Extrait du billet intitulé « *Mystère* », publié le 30 mai 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

« Faire marcher sa briqueterie de Kenitra que la famille Boudiaf appelle la fabrique. Qui connaît ces installations où le travail est ingrat et dur, sait que ce sont des lieux ouverts à toutes les pluies et à tous les vents. Été comme hiver, l'air est suffoquant sous les voûtes du four qui vous tannent la peau du visage en un quart d'heure et risque de vous faire attraper des maladies de poitrine en passant de l'enfer du dedans à l'humidité du dehors ».

Dans le passage ci-dessus, extrait du billet « *Le brasseur d'argile* » et publié le 11 juillet 1994, le journaliste-énonciateur tente de convaincre ses lecteurs sur la rudesse de la tâche qu'effectuait Boudiaf, l'ex-président assassiné. Et, pour y parvenir il se livre à une description détaillée de son lieu de travail en s'étalant sur son aspect le plus pénible, nous offrant ainsi une image précise de cet endroit pour mieux en marquer la présence à l'esprit.

Cette forme d'amplification éveille nécessairement un effet émotionnel, d'où l'abondance du lexique de l'émotion qui participe de la modalité de l'énoncé. L'extrait précédent nous présente une variété de lexèmes traduisant un jugement de valeur de la part du journaliste-énonciateur. A cet effet, Amossy rapporte ce qui suit : « *En manifestant l'inscription de la subjectivité dans le langage, ils (les lexèmes) confèrent d'emblée à l'énoncé une orientation argumentative.* »¹ ; elle rajoute, plus loin, en soulignant le rôle de cette subjectivité dans l'exaltation des émotions: « *[...] le pathos aristotélicien est lié à l'inscription de l'affectivité dans le langage [...]* »²

Ces lexèmes que nous avons évoqués fonctionnent comme des « pathèmes » en ce qu'ils suscitent l'émotion du lectorat. Nous relevons d'emblée des adjectifs subjectifs, à l'image de « *ingrat, dur* » servant à qualifier la nature du travail du défunt président, d'un côté, et de l'autre, « *suffoquant* » qui renvoie à la fabrique où l'on a du mal à respirer. Et, pour mieux donner la présence de cet endroit, la fabrique, et souligner son état dégradé, il le décrit comme étant « *des lieux ouverts à toutes les pluies et à tous les vents* ». Ce mauvais état des lieux où travaillait Boudiaf peut engendrer des maux. C'est ainsi que le journaliste-énonciateur, pour souligner la souffrance et le risque auquel l'ancien président s'était exposé, évoque les « *maladies de poitrine* ». En effet, les grosses chaleurs qui émanent des fours peuvent provoquer, selon le journaliste-énonciateur, les maladies en question si l'on s'expose dans l'immédiat à l'extérieur. La présence du substantif « *enfer* », qui est chargé d'un poids argumentatif, n'est guère anodine : l'enfer suggère le

¹ Amossy R., 2000, *L'argumentation dans le discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan université, p.146.

² Ibid, p.179.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

tourment et le supplice que l'on peut subir si l'on se mettait à la place de l'ancien président assassiné.

Nous l'avons vu à travers l'extrait ci-dessus, la stratégie du journaliste-énonciateur consiste à présenter une partie du réel (la nature pénible du travail) en l'amplifiant et en s'étalant sur sa difficulté, d'où le recours à certaines modalités. Cette présentation minutieuse de la fabrique touchera l'affect de tout lecteur potentiel en lui procurant une certaine image, voire une autre vision du travail de l'ex-président dans la conscience : Boudiaf n'a pas bénéficié d'une vie facile, au contraire il a été enclin à exercer un emploi manuel très rude.

Dans un autre billet, nous remarquons le même procédé de description qui entre dans la stratégie d'amplification :

« Ce voleur qui dans la nuit, rase les murs pour rentrer chez lui, c'est lui. Ce père qui recommande à ses enfants de ne pas dire dehors le méchant métier qu'il fait, c'est lui. Ce mauvais citoyen qui traîne au palais de justice (...), c'est lui. Cet individu pris dans une rafle de quartier (...), c'est lui. Ce vagabond qui ne sait plus chez qui passer la nuit, c'est lui (...), le témoin qui doit ravalier ce qu'il sait (...). Cet homme qui fait le vœu de ne pas mourir égorgé, c'est lui. Ce cadavre sur lequel on recoud une tête décapitée, c'est lui. C'est lui qui ne sait rien faire de ses mains, rien d'autre que ses petits écrits (...). Lui qui est tous ceux là et qui est seulement journaliste. »¹

Dans ce passage, Said Mekbel dépeint le portrait du journaliste. Il choisit, à cet effet, d'en décrire un aspect particulier : le côté difficile et ardu.

Les différents substantifs que l'énonciateur associe au journaliste ont en soi une valeur argumentative en ce sens qu'ils sont porteurs d'un jugement de valeur. Ainsi, pour argumenter sur la tâche pénible qu'accomplit quotidiennement tout journaliste, Said Mekbel éprouve le besoin, à travers des substantifs et des adjectifs subjectifs, de redéfinir le terme « journaliste ». Le rapprochement qu'il opère avec le modalisateur « *ce voleur* » suggère une certaine ressemblance de comportement. Comme le voleur se cache constamment pour ne pas être pris en flagrant délit, de même le journaliste est amené à rentrer chez lui en cachette par peur des représailles. En effet, les journalistes sont souvent

¹Extrait du billet intitulé « *Ce voleur qui* », publié le 3 décembre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

persécutés, c'est pourquoi ils rentrent chez eux en cachette tel un voleur : le danger de leur métier les y contraint.

Le journaliste est aussi un « *père* » qui ne cesse de conseiller ses enfants de garder son métier secret et ne pas le divulguer en public. Un métier qu'il qualifie de « *méchant* » étant donné sa nature qui consiste à rapporter les informations les plus secrètes mais aussi les plus dangereuses et qui risquent de provoquer des scandales et de déstabiliser le pouvoir. C'est pour cela aussi qu'il se trouve souvent au tribunal parce qu'il est un « *mauvais citoyen* ». Cette expression est justifiable en ce que, dans nos sociétés, toute personne se trouvant en justice est jugée mauvaise, donc condamnable.

Le journaliste est également « *ce vagabond* » qui ne sait où aller. De même que le vagabond n'a pas d'abri où se loger et qu'il passe son temps dehors, le journaliste, ne pouvant rentrer chez lui, est pris dans l'errance de crainte qu'il ne soit assassiné. Etant un « *témoin* », car le devoir de son métier l'exige, devant dévoiler des informations contrariantes sur certaines personnalités importantes, il est souvent confronté au danger de mort. Cela est appuyé par le substantif « *cadavre* » et l'adjectif « *égorgé* » évoquant par le fait même l'assassinat des journalistes par les pires façons qui soient.

Cette forme d'insistance et d'emphase est accentuée par l'accumulation de l'adjectif démonstratif « *ce* » et le présentatif « *c'est lui* » renvoyant incontestablement au journaliste par un repérage cotextuel. C'est ainsi que l'énonciateur marque une présence de sa vision dans la conscience de ses lecteurs en les émouvant, par une stratégie d'amplification et d'insistance.

Cependant, il existe d'autres formes d'amplification, que l'on nomme gradation et hyperbole, participant également de la présentation du réel :

II.2.5. L'argument de gradation

Il y a gradation quand une accumulation de plusieurs termes expriment à des degrés différents la même idée. Ainsi, d'un point de vue sémantique, le second terme est de sens supérieur au premier et ainsi de suite.

Cette figure est particulièrement usitée par le journaliste-énonciateur. Dès lors, nous avons relevé deux cas de gradation dans l'ensemble du corpus et dont voici les extraits :

Chapitre II : Description et analyse du corpus

« Dans un pays où, quand on vous pose cette question : de quel pays êtes-vous ? Vous hésitez quelques secondes à répondre parce que vous avez l'impression que vous êtes d'un autre monde, d'une autre planète, d'une autre galaxie, d'un monde où le temps a une autre échelle, parce que vous avez constaté que chaque jour qui passe vaut une année de retard. »¹

Dans l'extrait ci-dessus, le journaliste-énonciateur argumente pour quelle raison on a honte de répondre à un étranger que l'on est Algérien. Pour ce faire, il utilise une figure de gradation dans laquelle les arguments sont présentés par ordre croissant (*un autre monde → une autre planète → une autre galaxie*). D'un point de vue sémantique, le terme *galaxie* est plus fort que le terme *planète* lequel est, à son tour, plus important par rapport au terme *monde*. Ces arguments soulignent la décadence de l'Algérie, contrairement aux pays étrangers. C'est ce que confirme la suite de l'extrait: *« d'un monde où le temps a une autre échelle (...) chaque jour qui passe vaut une année de retard »*. Ce segment, qui manifeste une prise de position, est présenté après un constat que le journaliste-énonciateur incombe au lecteur *« parce que vous avez constaté »*. Il s'agit d'une stratégie qui consiste non seulement à faire partager au lecteur le séjour que le journaliste-énonciateur a passé à l'étranger, comme si c'était lui, mais aussi à influencer sur son comportement. Il est question d'un point de vue imposé à l'autre qui en prend la charge.

Dans l'extrait suivant, le journaliste-énonciateur emploie la même stratégie en présentant ses arguments par ordre croissant :

« Surtout ne confiez pas que ce n'est pas à ce genre de repère (un compte en banque, une affaire commerciale ou industrielle, une ou deux villas) que vous avez amarré votre conduite et votre vie (a). Car vous apparaîtriez comme un être d'une autre dimension, un étranger, un ennemi donc quelqu'un à éliminer (b). »²

Pour persuader les Algériens, de manière quelque peu ironique, de divulguer, voire d'assumer que leurs repères sont l'une des richesses citées précédemment (un compte en banque, etc.), le journaliste-énonciateur recourt à une série d'arguments introduits par le connecteur *« car »*. Comme le rappelle Amossy, ce connecteur sert de justification pour une première énonciation (a) en présentant des arguments (b).

¹ Extrait du billet intitulé *« trois petits jours »*, paru le 15 octobre 1994.

² Extrait du billet intitulé *« Négation »*, paru le 27 octobre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Ces arguments sont disposés de manière à les rendre amplifiés (*un être d'une autre dimension* → *un étranger* → *un ennemi* → *quelqu'un à éliminer*). Nous remarquons que le sens du terme *ennemi* est plus fort que le terme *étranger*, qui lui précède. Il en est de même pour l'expression *quelqu'un à éliminer* dont le sens est nettement plus fort par comparaison au terme *ennemi*. Cet ordre de croissance importante nous mène à la conclusion selon laquelle tout Algérien qui renie ce genre de repères sera assassiné, conclusion introduite par le connecteur « *donc* ». Comme nous l'avons souligné plus haut, il est question d'un style ironique car le journaliste-énonciateur ne pense pas réellement ce qu'il dit. Il se met plutôt dans la peau des opportunistes pour mieux étayer sa position. Il souligne de ce fait la gravité qui pèse sur le peuple algérien qui, malgré sa pauvreté, fait l'objet d'assassinats perpétuels.

II.2.6. L'argument hyperbolique

Lorsque le journaliste tend à amplifier ses propos, car il ne trouve plus les mots adéquats pour exprimer son point de vue, il convoque à cet effet l'hyperbole. Loin d'être une simple figure d'exagération, elle constitue un bon moyen d'argumenter.

Le journaliste-énonciateur accumule l'hyperbole dans le billet intitulé « *L'usurpation* » (analysé auparavant) et dont les extraits sont présentés ci-dessous:

« *Mehri et consorts ne sont pas assassinés parce que eux sont contre le pouvoir (a). La belle supercherie, la belle escroquerie, la grosse plaisanterie (b) ».*

Comme nous l'avons vu précédemment (voir l'ironie et la prolepse argumentative), le premier segment de l'extrait (a) constituant l'argument du journaliste est purement ironique en ce que celui-ci ne pense pas ce qu'il dit. Cette attitude ironique est renforcée par une hyperbole dans le second segment (b) traduisant ainsi l'absurdité de son dire.

L'utilisation des substantifs suivants : « *supercherie, escroquerie, plaisanterie* » laissent entendre le dégoût, voire l'indignation du journaliste-énonciateur. Ces modalisateurs, étant chargés de connotations négatives, confèrent à l'argument (a) son caractère erroné. Il est question dans le segment (b) d'un commentaire dévoilant ainsi un démenti.

Pour mettre, ainsi, en exergue le fait que Mehri a toujours été « *pour le pouvoir* », le journaliste énonce l'argument adverse, en l'occurrence « *Mehri est contre le pouvoir* ».

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Une stratégie qui permettra à ce dernier de le contredire en utilisant à cet effet une figure d'intensité faisant apparaître la particularité mensongère de cet argument adverse (a).

Dans le même billet, le journaliste-énonciateur accuse le secrétaire du FLN en procédant par le même procédé hyperbolique :

« Cette belle sentence- de mort- a été prononcé par sa suffisance Mehri, ci-devant secrétaire du FLN, dans une de ses interventions à l'étranger. »

Cette réplique du journaliste vient en réaction contre le discours de Mehri argumentant sur la cause des assassinats perpétrés contre les journalistes, à savoir « (...) parce qu'ils (les journalistes) sont pour le pouvoir ». Ainsi, pour souligner la gravité de ce propos, le journaliste-énonciateur, en usant d'une hyperbole, qualifie celui-ci de « sentence -de mort- » mettant en emphase le substantif (-mort-). Cet effet d'exagération apparaît également dans la fonction ironique de l'adjectif (*belle*) vu son emploi antonymique. Le journaliste-énonciateur, dont l'intention est d'émouvoir le lecteur, souligne l'ampleur du propos de Mehri par le recours à un argument hyperbolique.

Nous avons identifié l'hyperbole dans un autre billet dont voici l'extrait :

« Surtout, ne poussez pas l'insolence, et ne blasphémez point, en rappelant qu'il y a des gens, fort importantes, qui eux, ont le pays en charge, et ont le pouvoir d'agir et d'influer sur le cours des choses et des événements .»¹

Ce conseil dans lequel le journaliste-énonciateur demande aux Algériens de ne pas répondre qu'ils mènent une belle vie alors que l'Algérie est chaotique, révèle un effet ironique. Ce passage permet d'assimiler les (*gens importantes*) et le déictique (*vous*) respectivement au pouvoir et aux citoyens algériens. Contrairement au pronom *vous* -qui apparaît dans la forme injonctive des verbes *poussez* et *blasphémez*- dont la référence est contextuelle, la référence de (*gens importantes*) est cotextuelle (*ont le pays en charge*).

L'exagération apparaît dans l'emploi du substantif « *insolence* » et du verbe « *blasphémez* » qui se conjuguent avec les éléments du pouvoir. Or, ces modalisateurs sont utilisés lorsque l'on parle d'une divinité, d'une personne ayant du pouvoir et de l'autorité. Etant donné que ces « *gens importantes ont le pouvoir d'influer sur le cours des choses et des événements* », cet emploi est justifié. Le journaliste-énonciateur, par l'emploi du verbe

¹ Extrait du billet intitulé « *ça va* », publié le 25 juin 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

« *blasphémer* », assimile le pouvoir à un Dieu, donc un être puissant, d'où l'effet d'amplification.

Dans un autre billet précédemment cité, l'hyperbole se manifeste à travers une autre catégorie de lexèmes. En voici un extrait :

« *Sait-on jamais de quoi s'alimente cette sauvage folie meurtrière.* »¹

Dans ce passage, le journaliste-énonciateur tente de qualifier le crime commis à l'encontre des deux religieuses espagnoles ; il présente dès lors son opinion en créant un effet d'exagération. Celle-ci se déploie à travers la modalisation témoignant ainsi de sa forte implication dans son dire. L'emploi des termes « *sauvage, folie* » est fortement chargé d'une orientation argumentative; il traduit l'indignation du journaliste-énonciateur quant à l'énormité d'un tel acte criminel. Autrement dit, le crime est tellement odieux que l'on ne saurait trouver les mots adéquats pour le qualifier, d'où l'emploi de l'hyperbole. Cette figure joue sur le pathos en ce qu'elle touche l'affect du lecteur qui, subséquemment, montrera son acquiescement à l'opinion du journaliste-énonciateur qui condamne le meurtre.

Conclusion partielle

Nous avons vu que pour agir sur les croyances de son lecteur, le journaliste-énonciateur construit son opinion sous un autre jour. A cet effet, il recourt à certaines figures de construction dont nous avons souligné un pouvoir persuasif. Des figures telles que l'exposition ou le chiasme servent à mettre en valeur le point de vue du journaliste soit en l'ancrant dans l'esprit de ses lecteurs, soit en l'opposant à un autre pour privilégier le sien. Pour mieux persuader, il établit une similitude entre son opinion et une autre réalité faisant l'objet d'un consensus, d'où la comparaison. D'autres figures comme l'amplification et ses résultantes, l'hyperbole et la gradation, ont un impact direct sur l'affect du lecteur. Présenter un point de vue en insistant sur certains aspects favorables à la persuasion ou bien en utilisant des termes, d'un point de vue sémantique, vigoureux ne laissera nullement tout lecteur potentiel insensible. Ces procédés consistent ainsi à toucher l'affect du lecteur en déclenchant chez lui certains effets pathémiques.

¹ Extrait du billet intitulé « *Comment et Pourquoi ?* », publié le 29 octobre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

II.3. La stratégie d'analogie

Comparer un argument à une réalité déjà admise, et dont il tire sa force en l'utilisant comme référence, contribue à l'entreprise de persuasion. A ce propos, Charaudeau défend que : « *Le raisonnement par analogie peut être « une poudre aux yeux », mais une poudre qui peut donner de la force à l'argument.* »¹

II.3.1. L'analogie proprement dite

Contrairement à la comparaison qui consiste à établir un rapport entre deux réalités homogènes, l'analogie pure consiste à établir un rapport entre deux réalités complètement hétérogènes. L'une est l'opinion défendue par l'énonciateur-journaliste, l'autre est l'opinion acceptée par le lecteur faisant ainsi objet d'un accord préalable :

« [...] le terme analogique [...] sert à désigner que l'opinion que l'on veut défendre peut être mise « en rapport » avec une opinion, ou une réalité, qui, elle, est admise par l'auditoire (traditionnellement on parle du « thème » pour désigner l'opinion à défendre, et du « phore » pour désigner la réalité de comparaison). »²

Nous avons noté la présence d'arguments par analogie dans le billet intitulé « *Chouyoukhocratie* », analysé précédemment :

« *Les 14 ans de Yasmine ont toujours fonctionné comme un bon baromètre de précision, et avec cet instrument, les prévisions de ma sœur c'est presque de la prophétie.* »

Pour convaincre du fait que Yasmine possède un sens de prévision (prophétie), le journaliste-énonciateur fait appel à une réalité concrète jusque là admise par l'ensemble des citoyens-lecteurs : l'exemple du baromètre. Celui-ci constitue le phore, c'est-à-dire ce qui sert à prouver : le baromètre est un moyen de prévision de pression atmosphérique. Le thème ou ce que le journaliste-énonciateur cherche à prouver : l'âge de Yasmine (réalité abstraite) est un moyen de prévoir l'avenir. Le rapport de ressemblance entre le thème et le phore est la précision de la prévision.

¹ Charaudeau P., 2008, « *L'argumentation dans une problématique d'influence* », *Argumentation et Analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 2 octobre 2008. Consulté le 24 mars 2013. URL : [http://aad.revues.org/193].

² Breton P., 1996, 2001, 2003, *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, p.99.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

<u>Thème</u>	<u>Phore</u>
L'âge (14 ans de Yasmine)	Le baromètre.
La prophétie (prévoir l'avenir)	prévision (prévoir le temps).

Cet effet de surprise créé par l'analogie permet éventuellement de provoquer l'adhésion du lectorat à l'opinion du journaliste-énonciateur : Yasmine possède une clairvoyance inouïe de la réalité en ce qu'elle ne se trompe guère dans ses prévisions qui sont aussi précises que celles d'un baromètre. Si Yasmine ne s'est point trompée auparavant il n'y a aucune raison pour que cela se produise à l'âge de 14 ans.

Dans un autre passage, extrait du même billet, nous avons repéré un autre argument par analogie :

« Les chouyoukhs tu peux pas les changer, comme les schtroompfs ne peuvent que schtroompfer, les chouyoukhs ne peuvent que chouyoukher ».

Le billet dont relève cet extrait présente l'opinion du journaliste-énonciateur quant à la mise en résidence surveillée des représentants du FIS (*les chouyoukhs*).

Le journaliste-énonciateur établit ainsi une similitude entre les *Chouyoukhs* (des personnes réelles) et les *schtroompfs* (personnages fictifs d'un dessin animé). Ces petits lutins bleus qui vivent dans un village éloigné des humains-un monde sinistre que l'on nomme le pays maudit- et dont le langage est incompréhensible. En effet, ils remplacent la plupart des noms par « *schtroompfs* » et les verbes par « *schtoumpfer* ». Le langage des *schtroompfs* est ainsi le même et ne change jamais.

Le comparant « *comme les schtroompfs* » a comme caractéristique de ne savoir faire qu'une seule chose : *schtroompfer* ; argumentativement, le comparé « *les Chouyoukhs* » ne savent également faire qu'une chose : *Chouyoukher*. Peut-on dire, ainsi, qu'ils ont en commun un langage qui leur est propre, un langage qui n'est nullement intelligible. Aussi, cette forme analogique nous amène-t-elle à la conclusion selon laquelle les *Chouyoukhs* ne peuvent guère changer ou évoluer car ils tiennent toujours le même discours. Un discours tournant autour de la religion et, subséquemment, du licite et de l'illicite affichant ainsi une attitude rétrograde.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Ce rapprochement stratégique avec des personnages connus d'un dessin animé ne peut que contribuer à l'adhésion du lectorat. Il s'appuie donc sur un accord préalable en utilisant un adage de comparaison: en effet, il est ainsi communément admis que les *schtroompfs* ne peuvent pas changer de langage quoiqu'ils fassent, d'où l'expression courante « *les schtroompfs ne peuvent que schtroompfer* ». Dès lors, cette analogie permet de mieux comprendre la vraie nature des leaders du FIS : des politiciens conservateurs, intégristes, fanatiques et terroristes.

Dans la même perspective, nous repérons une figure de style qui s'appuie sur une analogie, en l'occurrence la métaphore que nous allons aborder en tant qu'argument au service de l'entreprise persuasive.

II.3.2. L'argument métaphorique

La métaphore nous intéresse non en tant que figure de style mais plutôt en tant qu'argument servant à convaincre. A ce propos, Olivier Reboul en se posant la question de savoir en quoi la métaphore est-elle un argument, répond par ce qui suit : « *En ce qu'elle condense une analogie [...] la métaphore n'est pas moins, mais plus convaincante que l'analogie, précisément par le mélange qu'elle opère entre le phore et le thème, rendant ainsi sensible l'union des termes hétérogènes.* »¹ En rajoutant plus loin, il affirme : « *Mais la métaphore est plus convaincante en ce qu'elle est réductrice, en ce qu'elle ramène la ressemblance à une identité ; en disant « est » au lieu de « est comme [...] », elle gomme les différences.* »²

Cependant, il arrive qu'une métaphore soit explicitée par une comparaison, c'est ce que constate Bacry en soulignant que :

*«Tout en mettant en œuvre [...], des structures radicalement différentes, ces deux figures sont clairement apparentées. Du reste la comparaison peut fort bien se trouver combinée à la métaphore dans un même énoncé, cela pour expliciter cette dernière ou au contraire lui donner naissance.»*³

En ce qui concerne notre corpus, nous avons relevé plusieurs cas d'arguments par métaphore dont voici les extraits :

¹ Reboul O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, p.191.

² Ibid.

³ Bacry P., 1992, *Les figures de style*, Paris, Belin, p.57.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

«*Nous sommes leur négation vivante, la preuve de ce qu'ils sont et qu'il faut effacer l'empreinte qui l'accuse (a). Ne possédant rien, nus comme à notre premier jour, ils savent que n'ayant rien à perdre nous ne pouvons que tout gagner. (b) »*¹

Dans le billet dont est extrait ce segment d'énoncé, le journaliste-énonciateur compare entre le peuple algérien- marqué par le déictique *nous* impliquant de fait le journaliste- et le pouvoir-marqué par le pronom *ils*. Ceci est vrai dans la mesure où ces pronoms requièrent le recours au contexte extralinguistique.

Revenons-en à notre extrait dont la première partie (a) constitue une analogie. Il s'agit en fait d'une pure métaphore vu l'absence d'un terme de comparaison. Cette réplique métaphorique condense l'analogie suivante :

<u>Le thème</u>	<u>Le phore</u>
Nous (le peuple+ le journaliste)	Négation, preuve, empreinte.
Leur (les éléments du pouvoir)	Richesse.

Notons que l'emploi stratégique du *nous* incluant du même coup le journaliste-énonciateur, suggère que celui-ci se définit en tant que citoyen algérien, et non comme un élément du pouvoir dont il se distancie, et comme tout citoyen algérien il ne possède rien. Il marque donc une prise de position.

Pour argumenter du fait que le peuple algérien ne possède rien, se caractérisant de ce fait par sa pauvreté, le journaliste-énonciateur opère, par le biais d'un procédé métaphorique, une similitude entre celui-ci, y compris lui, et le substantif « *négation* ». Cela nous conduit à conclure que c'est le pouvoir qui possède tout, ce que souligne la suite de l'énoncé « *la preuve de ce qu'ils sont* »: étant donné que le peuple est démuné cela prouve qu'en contre partie le pouvoir est riche. C'est ce qui justifie l'élimination du peuple : il s'agit d'un élément contraignant qui accuse le pouvoir. Le peuple est, en effet, la négation du pouvoir en ce qu'il est son contraire, sa conscience, voire un fantôme qui lui rappelle son essence et, par conséquent, son parcours malhonnête. En effaçant, de fait, le lien de comparaison « *comme* », le journaliste-énonciateur assimile et identifie le peuple à

¹ Extrait du billet intitulé « *Négation* », paru le 27 octobre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

« *négation* » donc à des citoyens n'ayant aucun rapport avec le pouvoir opportuniste. Dès lors, c'est cet effet de fusion entre le thème (*le peuple et le journaliste*) et le phore (*négation*) qui rend attractif le point de vue du journaliste-énonciateur; un point de vue imposé sans qu'il soit pour autant démontré. Et, ce faisant, cette identité entre les substantifs « *peuple* » et « *négation* » ne laissera pas le lecteur indifférent, d'où son pouvoir persuasif.

Nous repérons dans la seconde partie de l'extrait (b) une métaphore explicitée par une comparaison. Nous soulignons ainsi deux thèmes : le comparé « *nus* » (désignant le peuple et le journaliste) et le comparant « *comme à notre premier jour* ». Le pouvoir persuasif de cet argument réside dans l'emploi métaphorique du modalisateur « *nus* ». Celui-ci réfère à l'être humain quand il vient au monde, c'est-à-dire en tant que bébé-nourrisson. Pour justifier, de ce fait, à quel point le peuple algérien est démuné et dépourvu de toute richesse, le journaliste-énonciateur s'appuie sur la métaphore de la nudité.

Pour étayer nos propos, nous proposons un schéma exhibant l'analogie suivante :

<u>Le thème (comparé)</u>	<u>Le phore (comparant)</u>
Nous (peuple+journaliste)	nus (ne possédant rien=démunis de toute richesse)
Nous	Bébé (n'ayant aucun vêtement=comme à notre 1 ^{er} jour).

Nous avons noté un autre argument métaphorique dans le présent extrait, tiré d'un billet précédemment analysé et dont l'intitulé est « *Chouyoukhocratie* ».

« *Et justement, yasmine elle dit que le ciel de demain s'annonce sombre avec des nuages en semi-liberté comme Benhadj le stratus et Madani le nimbus.* »

Dans cet énoncé, le journaliste-énonciateur annonce son opinion quant à la libération des leaders du FIS : Madani et Benhadj. Et, à ce propos, il recourt à la métaphore suivante explicitée par une comparaison :

<u>Le thème</u>	<u>Le phore</u>
Benhadj et Madani	Des nuages
En liberté conditionnelle	En semi-liberté.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Les nuages en semi-liberté réfèrent aux deux leaders du FIS, inférence rendue possible par la comparaison qui suit « *comme Benhadj le stratus et Madani le nimbus* ». Car, en effet, le mot *semi-liberté* n'est pas dans son contexte. Le journaliste-énonciateur veut simplement dire que ces nuages dans le ciel nous font penser à Benhadj et à Madani qui viennent d'être libérés, mais il s'agit d'une liberté conditionnelle.

Cette évocation du ciel et des nuages recèle une comparaison implicite : le ciel sombre et ses nuages (donc synonyme du mauvais temps) suggère que le pays sera chaotique avec la libération de Benhadj et Madani (les nuages représentent réellement ces derniers). Il s'agit donc d'un mauvais présage. Cette image métaphorique est une stratégie persuasive dans la mesure où le lecteur sera convaincu que le FIS et ses représentants feront régner le désordre dans le pays en accomplissant, notamment, des actes criminels de sorte que le pays ne progresse jamais. Car, en effet, les nuages évoquant un monde obscur et ténébreux suggèrent, éventuellement, l'immersion de l'Algérie dans la décadence en rapport à l'idéologie conservatrice du parti politique en question.

Le thème

Le phore

Benhadj et Madani

Les nuages.

Le pays

Le ciel.

Un autre emploi métaphorique est utilisé afin de dénoncer un autre parti politique et son représentant : le FLN de Mehri. Voyons cela à travers cet extrait :

« *Il est dans et avec le pouvoir le parasitant comme des tiques sur une bête de labour.* »¹

Comme dans l'extrait précédent, nous relevons dans l'extrait ci-dessus une métaphore « *le parasitant* » expliquée par une comparaison « *comme des tiques* ».

Afin de prouver que le FLN est dans le pouvoir et veut même s'en emparer, le journaliste-énonciateur qualifie celui-ci de parasite. D'un point de vue argumentatif, le comparant « *comme des tiques* » emprunté au domaine animal, rabaisse le parti FLN en le taxant de créature basse et vile. Il argue que ce dernier convoite le pouvoir ou, selon la métaphore du parasite, il vit aux dépens de celui-ci.

¹ Extrait du billet intitulé « *L'usurpation* », paru le 11 novembre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

De même que les tiques vivent aux dépens des bêtes en les parasitant, le parti FLN parasite le pouvoir en ce qu'il dépend de celui-ci. Voyons cela avec le schéma suivant :

<u>Le thème</u>	<u>Le phore</u>
Le FLN	Des tiques (vivre aux dépens).
Le FLN	parasitant (convoitant).

Nous avons sélectionné un autre billet, analysé auparavant (voir la stratégie de cadrage dans le procédé d'amplification), dont la présence métaphorique est manifeste. En voici un extrait :

« *Ce cadavre sur lequel on recoud une tête décapitée, c'est lui (le journaliste).* »¹

Dans ce passage métaphorique, le journaliste-énonciateur nous transmet une vision de ce que subissent les journalistes durant les années 1990.

De ce fait, pour souligner la violence à laquelle sont confrontés les journalistes, l'énonciateur s'appuie sur une métaphore laissant entendre l'analogie suivante : on recoud une tête décapitée comme on recoud un tissu déchiré. Or, on ne recoud pas une tête sur un corps comme on le fait d'un vulgaire tissu, d'où l'emploi métaphorique. Nous pouvons représenter cet argument métaphorique par le schéma ci-dessous :

<u>Le thème</u>	<u>Le phore</u>
On replace	On recoud
Une tête décapitée	Un tissu déchiré.

Cette figure liée au pathos sera ainsi susceptible de toucher l'affect du lecteur et, subséquemment, le persuader à adopter l'opinion du journaliste-énonciateur selon laquelle les journalistes sont victimes de crimes horribles, voire odieux.

Nous avons relevé un autre type d'argument métaphorique, cette fois-ci plus explicite, dans le billet intitulé « *Le pompier et le pyromane* » dont voici un extrait :

« *Car enfin, l'initiative semble remplie de paradoxe : quand on veut éteindre un incendie, on ne va pas vers le pyromane qui a mis le feu, on se tourne vers le pompier.* »

¹ Extrait du billet « *Ce voleur qui* », paru le 3 décembre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Dans le billet dans lequel on a extrait ce passage, le journaliste-énonciateur fait débat sur la rencontre qui a eu lieu entre le président de la République à l'époque, Liamine Zeroual, et les chefs islamistes, Madani et Benhadj. Une rencontre qui, selon Mekbel, ne devait point avoir lieu.

Pour argumenter du fait que le président ne devait nullement négocier avec les chefs islamistes, étant des terroristes, le journaliste-énonciateur recourt à la métaphore du pyromane et du pompier. Nous savons préalablement que le pyromane est un incendiaire. Ainsi, pour illustrer l'activité criminelle du FIS, il l'assimile à l'activité du pyromane : celle d'allumer des feux ; Il compare de fait les représentants du FIS à des pyromanes, donc à des êtres sans scrupules. En effet, l'incendie est provoqué par le pyromane comme les crimes sont provoqués par les terroristes. Cela veut dire que si le pouvoir veut faire cesser les actes terroristes perpétrés par le FIS, il ne doit aucunement se tourner vers ce dernier. Etant, ni plus ni moins, que des assassins, la discussion avec les représentants du FIS ne diminuera pas leurs crimes. Le rapprochement avec le pyromane n'est que stratégie du journaliste-énonciateur pour dénoncer le caractère incontestablement nuisible et malfacteur des chefs islamistes.

Pour étayer nos propos, nous proposons ce schéma qui dévoile l'analogie suivante :

Le thème

Les chefs islamistes

Les crimes terroristes

Le phore

des pyromanes

des incendies

Cet argument métaphorique a pour fonction non seulement de dévoiler que le FIS se livre à une activité criminelle mais aussi de persuader le lecteur que celui-ci est responsable du chaos et du désarroi dont lesquels est plongé l'Algérie.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Conclusion partielle

Se basant sur l'accord préalable, le journaliste-énonciateur tisse un lien entre son opinion et une réalité que le lecteur-citoyen admet ce qui favorisera, par le fait même, son adhésion. Une figure d'argument comme la métaphore permet de présenter de nouvelles images dans l'esprit du lecteur en créant un effet de surprise. Il s'ensuit que Mekbel multiplie des métaphores en vue de mieux faire passer le message. Il en use soit pour dénoncer les puissants en place (certains partis politiques, en l'occurrence le FLN et le FIS) ainsi que les injustices que subissent les journalistes, soit pour se construire une nouvelle identité (nous sommes leur négation). Vu les contraintes situationnelles du genre journalistique, et pour éviter la censure, la métaphore constitue une bonne stratégie pour exprimer son opinion et faire passer son message.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

II.4. La stratégie de communauté

Nous avons mentionné précédemment le rôle des éléments doxiques dans toute entreprise persuasive. Utilisés et réutilisés, ces éléments doxiques participent du dialogisme interdiscursif. Pour contribuer à l'efficacité de l'argumentation, il est essentiel qu'un certain savoir soit partagé entre le sujet argumentant et l'auditoire qu'il tente de convaincre. Concernant notre corpus, nous avons remarqué la présence de proverbes, de stéréotypes ou encore de valeurs faisant l'objet d'opinions ou de lieux communs. Nous proposons de voir cela à travers les extraits ci-dessous :

II.4.1. L'appel aux valeurs universelles

Comme le rappelle Breton, le recours aux valeurs constitue en soi un argument en ce qu'elles incitent à croire, voire même à agir, lorsqu'elles servent à la défense d'une opinion. Notre journaliste y recourt souvent dans ses billets. Cela se constate dans cet extrait :

« Comment peut-on tirer sur deux femmes ? Sur deux religieuses, deux créatures de Dieu qui, en leur dimanche dominical, allaient à leur chapelle en toute confiance prier le créateur ? »¹

Le billet dont relève cet extrait a été analysé dans la partie consacrée aux figures de style (voir le procédé de l'interrogation rhétorique). Ce billet relate, comme nous l'avons précisé auparavant, l'assassinat des religieuses espagnoles en Algérie, perpétré par des terroristes. A cet effet, le journaliste-énonciateur s'indigne en s'interrogeant sur les motivations d'un tel acte odieux.

Pour convaincre que les deux religieuses en question ne méritaient pas de subir une telle barbarie, le journaliste-énonciateur s'appuie sur une valeur morale censée être partagée par tous : la religion. L'adjectif « *religieuse* », renforcé par l'expression « *deux créatures de Dieu* » et le verbe « *prier* », auquel le journaliste-énonciateur fait appel, représente en soi une valeur éthique. Ce faisant, dans notre culture, un religieux est un être saint, notamment lorsqu'il s'agit de femmes donc d'êtres faibles et inoffensifs. Cette évidence est étayée par deux questions oratoires : il s'agit de deux actes de langage indirects car le journaliste-énonciateur ne s'interroge pas réellement. Il est question de

¹ Extrait du billet intitulé « *Comment et pourquoi ?* », publié le 29 octobre 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

deux assertions visant à impliquer le lecteur afin de lui faire partager son opinion. La réponse est supposée connue, s'agissant d'une valeur partagée : une religieuse est sacrée et ne doit pas faire l'objet d'un crime. Le journaliste-énonciateur appelle ainsi à la condamnation d'actes criminels commis à l'encontre des êtres humains en général et des êtres inoffensifs en particulier. Dès lors, il incite à la tolérance et à la non-violence, d'où l'ethos d'un homme de principes que projette le journaliste-énonciateur dans son discours. Car, il est admis que l'appel aux valeurs est lié au statut de l'orateur. Comme le rappelle, en effet, Reboul, on ne recourt point aux valeurs si l'on n'est pas un homme de confiance et d'expérience.

Face à cet appel aux valeurs, le lecteur ne demeurera point insensible étant donné que celles-ci touchent directement au pathos ou aux émotions que le journaliste-énonciateur cherche à provoquer chez ses lecteurs. Ces derniers seront non seulement compatifs et affectés mais aussi révoltés à l'égard de cet acte abominable. L'émotion est, en effet, en étroite relation avec les valeurs d'une communauté culturelle : *« Des normes, des valeurs, des croyances implicites sous-tendent les raisons qui suscitent le sentiment. »*¹

Il en est de même dans un autre billet, dans lequel l'appel à la valeur du travail participe à convaincre le lecteur en déclenchant chez lui un effet pathémique :

*« Pour une fois qu'on avait à la tête du pays un homme capable de gagner à la sueur de son front la croûte de son pain familial. »*²

Pour tenter de convaincre ses lecteurs du fait que Boudiaf méritait de tenir la présidence du pays, le journaliste-énonciateur s'appuie sur une valeur commune : le travail. Cette valeur véhiculée dans l'énoncé ci dessus est déduite de l'ancien adage populaire *« gagner à la sueur de son front la croûte de son pain familial »*. Elle ressort, de fait, de l'accord préalable, autrement dit cette même valeur ne fera qu'inciter le lecteur à adhérer à l'opinion du journaliste-énonciateur.

Selon l'opinion commune, un homme qui travaille durement pour nourrir sa famille est un homme digne et capable. Se fondant sur cette valeur que tout le monde est censé partager, le journaliste-énonciateur veut persuader de la nécessité de croire en les capacités de Boudiaf, parce que travailleur, à diriger le pays et à tenir les rênes du pouvoir.

¹ Amossy R., 2000, *L'argumentation dans le discours politique, littérature d'idées, fiction*, Nathan université, Paris, p. 172.

² Extrait du billet intitulé *« Le brasseur d'argile »*, publié le 11 juillet 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

L'appel à la valeur du travail humble contribue à renforcer l'argument en faveur de l'ancien homme d'Etat qui, en étant un simple employé, a su gagner ses vivres grâce à son travail manuel (il était brasseur d'argile).

Le journaliste-énonciateur défend les personnes qui travaillent pour gagner leur vie dignement. Il manifeste une fois de plus un ethos dans lequel il se donne à voir comme étant un homme de principes.

Par ailleurs, à l'instar des valeurs, nous avons identifié un autre type de lieu commun qui s'offre à nous : le stéréotype.

II.4.2. Le recours au stéréotype

La notion de stéréotype est souvent définie comme étant une idée reçue, un cliché ou encore une croyance partagée qui circule dans une société donnée. Elle est, contrairement au proverbe, implicite et déduite de l'énoncé. Amossy, quant à elle propose la définition suivante :

«[...] Le stéréotype peut se définir comme une représentation ou une image collective simplifiée et figée des êtres et des choses que nous héritons de notre culture [...] Considérée tantôt comme une croyance et tantôt comme une opinion, il relève toujours du préconstruit et s'apparente toujours au préjugé. »¹

Etant une représentation collective, elle contribue à la force persuasive du discours.

Considérons l'extrait suivant recelant un type de représentation ancré depuis toujours dans la société algérienne en particulier :

« [...] ne pas attendre que la compétence d'une femme devienne incontestable pour la nommer. Au contraire : prendre le risque de la promouvoir en la sachant capable d'avoir les mêmes insuffisances qu'un homme ».

Le cliché qui s'offre à nous, dans cet extrait, est que la femme est moins compétente qu'un homme : telle est l'image que nous avons acquise sous l'influence de notre milieu social. Il est, en effet, admis que la femme ne peut être aussi compétente que l'homme, étant par définition plus faible. Cette discrimination sexuelle se traduit par la distribution des rôles : la femme n'a pas les mêmes droits qu'un homme. Pourtant le journaliste-

¹ Amossy R & Herschberg- Pierrot A., 2007, *Stéréotypes et Clichés : langue discours société*, Armand Colin, p.110.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

énonciateur soutient le contraire en tentant de déconstruire cette représentation sociale tout en établissant un rapport d'égalité entre les deux sexes : comme l'homme peut être incompetent, ce qui est prouvé par expérience, la femme aussi doit avoir ses chances, quitte à être incompetente.

Le journaliste-énonciateur argumente pour la nomination des femmes, cela est étayé par l'utilisation de l'adverbe d'opposition « *au contraire* » marquant une certaine concession au fait qu'il ne faut pas attendre aussi longtemps (32 ans) pour s'assurer de la compétence des femmes. Il avance comme argument que la femme peut avoir les mêmes insuffisances que l'homme. Ainsi, ne faut-il pas lui donner la chance d'occuper un poste de responsabilité tout comme l'homme ?

Dans cette optique, le journaliste-énonciateur construit un éthos dans lequel il se pose en défenseur des droits de la femme. En la posant, de fait, au même niveau que le sexe opposé, le journaliste-énonciateur, homme de principes, considère la femme comme étant dotée de fortes capacités.

Dans un autre extrait, l'appel au stéréotype sert de point d'appui à l'argumentation du journaliste-énonciateur. En effet, cette fois-ci, il s'en sert pour le renforcer dans la conscience des lecteurs :

« [...] parce que chez nous, ceux qui cherchent la guerre ne sont pas ceux qui souhaitent la paix, et les partisans de la paix ne sont pas du tout du camp de ceux qui pourraient faire la guerre. »

Dans cet énoncé, ayant déjà fait l'objet d'une analyse, nous avons identifié un cliché qui sous-tend essentiellement le billet dont celui-ci est extrait. Il s'agit du désaccord des Algériens, une représentation à laquelle recourt le journaliste-énonciateur en vue de défendre son point de vue. S'agissant ainsi d'argumenter sur l'impossibilité pour qu'un duo algérien soit nommé au prix Nobel de la paix, le journaliste-énonciateur se sert des représentations de son lectorat. Une stratégie qui lui permet de renforcer ce savoir de croyances et, subséquentement, d'octroyer à son argumentation plus de consistance.

Ce stéréotype provient d'un vieux dicton qui stipule que : *les Arabes se sont entendus pour ne pas s'entendre*, étant lui-même proféré par un éminent historien et sociologue arabe. Le journaliste-énonciateur l'exploite en l'appliquant à son argumentation pour signifier que les Algériens ne s'entendront jamais. Cette inférence est valable, à partir

Chapitre II : Description et analyse du corpus

de l'énoncé, en ceci que les partisans de la paix ne feront point la guerre ; il en est de même pour les protagonistes de la guerre. Le subordonnant « *parce que* » introduit une explication.

Le journaliste-énonciateur, en tant qu'Algérien et s'adressant à des lecteurs algériens, exprime sa conviction en ce qui concerne la mésentente du peuple algérien. Ainsi, la préposition « *chez nous* », marquant le lieu, réfère à l'Algérie (Il s'agit d'une référence extralinguistique).

Dans la même perspective, nous remarquons une forte abondance de proverbes lesquels, contrairement au stéréotype, sont explicitement mentionnés :

II.4.3. Le recours au proverbe

Le proverbe (ou adage) comme expression figée participe de la doxa qui lui confère une valeur argumentative. Celle-ci tient au fait que le proverbe est plus persuasif en ce qu'il recèle outre la voix de l'argumentateur une autre plus puissante, celle de la sagesse ancienne et populaire:

« L'énonciation proverbiale est foncièrement polyphonique ; l'énonciateur présente son énonciation comme la reprise d'un nombre illimité d'énonciations antérieures, celles de tous les locuteurs qui ont déjà proféré ce proverbe [...]Dire un proverbe [...], c'est faire entendre à travers sa propre voix une autre voix, celle de " la sagesse des nations", à laquelle on attribue la responsabilité de l'énoncé. »¹

Le proverbe rendra donc l'argument plus consistant et octroiera, par le fait même, à l'opinion sa crédibilité.

Nous avons souligné la présence de proverbes dans trois différents billets que nous nous proposons d'analyser à travers des extraits tirés de ces mêmes billets. En voici un premier :

« Hé bien les amis, ceux qui prétendent sottement qu'on n'est pas dans le temps des ruptures et qu'au contraire, le bon parti unique des papas et des parrains est toujours aux commandes, hé bien ceux- là se mettent le doigt dans l'œil jusqu'au tibia. »²

¹ Maingueneau D., 2002, *Analyser les textes de communication*, Paris, Nathan, pp.147-148.

² Extrait du billet intitulé « *unité présidentielle* », publié le 29 juin 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

L'apparition de ce billet correspond au jour de la disparition de Mohamed Boudiaf, assassiné deux ans auparavant. A cette occasion, le journaliste-énonciateur rapporte une nouvelle qui stipule que les quatre présidents algériens (anciens et l'actuel) iront se recueillir sur sa tombe.

Dans ce passage, le journaliste-énonciateur veut convaincre son lectorat que les quatre présidents (Ben Bella, Bendjedid, Kafi et Zerouel) ne sont guère unis et encore moins pour la cause de Boudiaf. Pour ceux qui croient le contraire, c'est-à-dire à l'unité des présidents en question, le journaliste-énonciateur leur fait savoir qu'ils se trompent lourdement, d'où l'emploi de l'expression « *prétendent sottement* ».

Ainsi pour souligner le caractère faux et erroné de leur conviction (l'unité des quatre présidents), le journaliste-énonciateur mobilise un proverbe assez familier, en l'occurrence « *se mettre le doigt dans l'œil* ». Une expression populaire fortement répandue et utilisée dans notre quotidien lorsqu'il est question de s'adresser à un interlocuteur qui croit à une chose fausse ou improbable. C'est en fait son caractère familier et commun qui incitera le lecteur à adhérer au point de vue du journaliste-énonciateur, à savoir « *qu'on est dans le temps des ruptures.* »¹

Dans un autre extrait, tiré du même billet, le journaliste-énonciateur dément une fois de plus une rumeur en usant, néanmoins, d'un autre proverbe:

« *Voici un geste qui honore nos quatre présidents et qui est une bien très bonne nouvelle, n'est-ce pas les amis ? Mais quel dommage qu'elle soit trop bonne pour être vraie... !* »²

Dans le billet dont relève ce passage, le journaliste-énonciateur annonce une nouvelle rumeur selon laquelle les quatre présidents (Bendjedid, Ben Bella, Kafi et Zerouel) ont convenu de visiter le cimetière d'Al Alia afin de se recueillir sur la tombe de Boudiaf, l'ex-président assassiné deux ans plutôt. Une nouvelle à laquelle le journaliste-énonciateur ne croit pas vraiment.

Pour parvenir à montrer le caractère erroné de cette nouvelle, le journaliste-énonciateur s'appuie sur un adage admis et partagé par tous : « *c'est trop beau pour être vrai* ». Il est ainsi connu et commun que les bonnes choses jugées parfaites et idéales ne se

¹ Nous citons le journaliste.

² Extrait du même billet intitulé « *Unité présidentielle* », publié le 29 juin 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

produisent jamais. De même que les retrouvailles des quatre présidents autour de la tombe du défunt Boudiaf est une chose idyllique, voire impossible et irréalisable.

Cet adage ne fera que renforcer l'entreprise de persuasion étant lui-même persuasif. Utilisé le plus souvent au quotidien, il renvoie à des situations dans lesquelles on ne peut croire à quelque chose (il s'agit généralement d'excellentes nouvelles).

Dans un autre billet dans lequel il est question de dénoncer une injustice, le journaliste-énonciateur se sert d'un adage assez particulier :

« Ma sœur, elle, dit que le bon Dieu il a donné de la viande à ceux qui n'ont pas de dents (a) : Bill Clinton, lui, il n'a pas le terrorisme, le couvre-feu, le FIS, la transition, la mafia courante à tous les étages, le billet d'avion qui monte, Mehri au FLN et les médicaments sur le port d'Alger (b)... »¹

En argumentant sur l'injustice de la vie, le journaliste-énonciateur fait appel à un proverbe assez familier censé être partagé par tous : « Dieu donne de la viande à ceux qui n'ont pas de dents (a) ». Les gens recourent à ce proverbe lorsqu'ils veulent commenter une situation jugée trop injuste ou indue. Appliqué à la réalité, nous aurons le schéma suivant :

Bill Clinton n'a pas de dents → signifie qu'il n'a pas de soucis (l'énoncé b).

Pourtant il a de la viande → signifient qu'il profite de la belle vie.

Selon le journaliste-énonciateur, les Américains représentés par Bill Clinton, n'ayant aucun souci, vivent dans de bonnes conditions, alors que les Algériens immergés dans un univers rempli de problèmes (terroristes et tout ce qui suit) ne peuvent vivre aisément. Cette différence entre les Américains et les Algériens nous permet d'aboutir à la conclusion selon laquelle ce sont ces derniers (les Algériens) qui méritent de profiter de la belle vie. Pourtant, il en est tout autrement en ce que les gens ayant une vie facile vivent sereinement comme le stipule le proverbe précédent.

L'expression « *qui n'ont pas de dents* », renvoyant aux Américains, indique en effet que ces derniers n'ont aucun mérite. Donc, les Américains ne méritent pas la belle vie et ils

¹ Extrait du billet intitulé « *Crise paternelle* », publié le 12 juillet 1994.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

l'ont ; les Algériens qui méritent, selon le journaliste-énonciateur la belle vie ne l'ont malheureusement pas.

Conclusion partielle

Participant des arguments par le pathos, l'opinion commune fait œuvre d'une stratégie efficace. Qu'elle soit présente sous forme d'une valeur, de stéréotype ou d'adage, Said Mekbel s'en sert non seulement dans le but de persuader ses lecteurs mais aussi de leur faire comprendre l'essentiel de son message, étant de fait familiers. Pour dénoncer une injustice (les actes criminels perpétrés à l'encontre des êtres fragiles, en l'occurrence les femmes) ou défendre une cause (celle du président Boudiaf), le journaliste-énonciateur fait appel aux valeurs. Concernant le stéréotype, il y recourt soit pour appuyer son opinion (en ce qui concerne par exemple la mésestimation des Algériens) ou bien pour modifier une image amplement courante dans la société algérienne (concernant ainsi les capacités de la femme : celle-ci n'est pas aussi compétente que l'homme). Le proverbe, quant à lui, tire sa force de persuasion du fait qu'il recèle non une quelconque voix mais celle de la sagesse ancienne conférant dès lors à l'argumentaire une certaine crédibilité.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

II.5. La stratégie du dialogue fictif

Il est une autre stratégie dont se sert Said Mekbel et qui lui permet d'insuffler son message : il s'agit du dialogue. Des personnages, ce faisant, en apparence fictifs, sont mis sur le devant de la scène et sur lesquels les propos du journaliste-énonciateur incombent. Aussi, il est question d'un dialogue entretenu entre citoyens algériens qui se traduit à travers ces mêmes personnages.

La stratégie de Said Mekbel consiste à présenter une image de ses lecteurs en tant que citoyens algériens, une image qui soit favorable à son entreprise de persuasion. A cet effet, Amossy souligne à propos de la construction de l'auditoire : « *La mise en scène de l'allocutaire peut en elle-même constituer une stratégie argumentative : le locuteur fait plus que s'adapter à son auditoire, il lui propose une image à laquelle il l'invite à se conformer.* »¹ Cette image que propulse le journaliste-énonciateur est celle d'un peuple malheureux dont la misère et les difficultés sont son lot quotidien. Une image dans laquelle la majorité des lecteurs-citoyens peut facilement se reconnaître.

Le journaliste-énonciateur laisse place ainsi à des personnages qui se gardent de tout dévoiler. Sans être tout à fait explicites, ils laissent néanmoins des traces patentes. Il est, en effet, essentiel de noter l'autre stratégie sur laquelle s'appuie Said Mekbel, en l'occurrence l'implicite ou le non-dit. A cet effet, bon nombre de théoriciens s'accordent sur le rôle des éléments non-dits dans l'argumentation. Amossy en souligne une valeur argumentative intrinsèque, en ces termes : « *L'implicite contribue à la force de l'argumentation dans la mesure où il engage l'allocutaire à compléter les éléments manquants.* »² Son pouvoir réside, par conséquent, dans cette connivence tacite, nouée entre le sujet argumentant et son auditoire. Ce dernier est sommé à un travail d'inférence consistant à déduire, à partir d'un énoncé qui lui est adressé, le contenu implicite. Meyer, quant à lui, défend que :

« *Il ne faut pas ignorer l'existence des éléments non-dits dans une argumentation, tout en considérant qu'il s'agit de techniques redoutables puisque discrètes, et non logiques puisque ne faisant pas appel à la démonstration, mais humainement ambiguës : elles renforcent les points d'accord entre les deux parties. Ce faisant, elles rendent l'argumentation plus efficace, puisque convaincre totalement autrui consiste à obtenir une similitude de points de vue, mais peuvent faire*

¹ Amossy R., 2000, *L'argumentation dans le discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan université.

² Ibid, p.151.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

voler en éclat la totalité du raisonnement si le destinataire les conteste, puisqu'elles en sont souvent les fondations. »¹

L'implicite se présente, enfin, sous différentes formes que l'on nomme présupposés et sous-entendus. Ces procédés nous intéressent puisqu'ils participent à l'entreprise de persuasion.

II.5.1. Le présupposé

Le présupposé est, contrairement au sous-entendu, tributaire du contenu de l'énoncé que l'on nomme *posé*. Sans être clairement exprimé, il est à déduire à partir du support linguistique. Le présupposé a cette particularité de présenter comme une évidence une opinion censée être partagée par le sujet argumentant et son auditoire, d'où son pouvoir argumentatif. Aussi, dans son ouvrage intitulé « *La parole pamphlétaire* », Marc Angenot souligne ce qui suit à propos des présupposés : « *Le présupposé est de l'ordre de l'évidence, il est actif mais absent du discours même, parce qu'il ne requiert pas de démonstration. »²*

Considérons les extraits suivants, qui abondent de présupposés. Ces extraits sont tirés du même billet dont l'intitulé « *Toujours plus loin* », paru le 18 septembre 1994. Voici un premier extrait :

« Allo, vous m'entendez ? Pour le même logement dans Hydra, la location se situerait autour de quel chiffre ? Quinze mille, un million et demi, oui j'ai compris. Y aurait moyen d'avoir moins cher ? Si j'accepte de descendre un peu plus bas ? Au champ de manœuvre, on me demanderait dix milles ou un million...Non c'est encore trop cher pour moi. »

Le billet auquel appartient cet extrait tourne autour du problème de logements : l'un des premiers soucis auxquels les Algériens sont confrontés. Ce qui donne lieu à un dialogue mettant en scène un citoyen et un responsable de location : il s'agit d'une conversation téléphonique.

D'après la conversation, nous comprenons qu'il s'agit d'un citoyen désireux d'acquérir un logement. Pour ce faire, il téléphone à un chargé de location pour en connaître les prix, d'où les posés suivants :

¹ Meyer B., 2002, *Maîtriser l'argumentation. Exercices et corrigés*, Armand Colin.

² Angenot M., 1982, 1995, *La parole pamphlétaire : typologie des discours modernes*, Editions Payot et Rivages, Paris 6, p. 181.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

- **Posé (1)** : le logement à Hydra coûte un million et demi.
- **Posé (2)** : avoir un logement qui coûte moins cher.

Ces deux posés nous amènent à la conclusion suivante, sous forme de présupposé :

- ❖ **Présupposé** : Les logements à Hydra sont très chers. Une inférence rendue possible par le marqueur linguistique « *moins* ». Sachant, en effet, que Hydra est un quartier abritant les gens de la haute société et est donc sécurisé du fait de l'absence d'attentats criminels, d'où sa cherté.

Ce présupposé, détecté à partir du contenu de l'énoncé, se présente au lecteur comme une évidence. Cette évidence fait l'objet d'un consensus, entre le journaliste-énonciateur et les lecteurs, sur la cherté des logements. Une situation que le journaliste-énonciateur tend à dénoncer d'une manière implicite.

Un autre présupposé peut être identifié dans le même extrait à partir du posé suivant :

- **Posé** : le logement est trop cher.
- ❖ **Présupposé** : Les citoyens algériens n'ont point les moyens pour avoir un logement. Cette inférence est rendue possible par la suite du dialogue :

« Six milles à la Montagne ! C'est une blague ou quoi ? Vous êtes sérieux ? Hélas, je ne peux pas m'offrir la Montagne (...), combien à l'Arbatache ? (...) Trois mille. Non, encore trop cher pour moi (...) ».

Nous constatons qu'à chaque fois que le responsable propose un prix au citoyen, celui-ci rétorque aussitôt par « *c'est encore trop cher pour moi* ». L'utilisation de l'intensif « *trop* » confirme l'incapacité du citoyen à s'acquérir un logement. Nous comprenons à partir de cette déduction que le journaliste-énonciateur dénonce, indirectement, la pauvreté du peuple algérien.

Ce billet prend tout son sens lorsque nous le remettons dans son contexte d'apparition. Effectivement, Said Mekbel a rédigé ce billet à l'occasion d'une conférence mondiale sur la population tenue au Caire et dont l'objectif est de « *définir les liens entre la population, la croissance économique soutenue et le développement, mettre en place des politiques et des programmes nationaux plus efficaces pour la maîtrise de la croissance*

Chapitre II : Description et analyse du corpus

démographique. »¹ De fait, le journaliste-énonciateur implicite que la croissance démographique importante dont fait frais l'Algérie est l'une des raisons de la pauvreté du peuple et corollairement du problème de logements.

Dans la suite du billet, nous repérons un autre contenu implicite sous forme d'un présupposé :

« On va sur les hauteurs ? Allons sur les hauteurs. La Montagne ? Oui, je connais la Montagne. Enfin, je n'y suis jamais allé mais j'en ai entendu parler : les flics qu'on a tués, les terroristes, bref, je fais pas de politique ».

Dans cette conversation, extraite du billet précédent, nous avons décelé deux contenus posés :

- **Posé (1) :** Il existe un endroit dans les hauteurs que l'on nomme Montagne.
- **Posé (2) :** Il y a des terroristes à la Montagne où l'on a tué des flics.

De ces deux posés, nous inférons le présupposé qui suit :

- ❖ **Présupposé :** La Montagne abrite des terroristes qui se livrent à une activité criminelle dont les flics sont les premières victimes.

Cette déduction apparaît, une fois de plus, comme une évidence, donc un fait connu du journaliste-énonciateur et de ses lecteurs. L'intention du journaliste-énonciateur est de dénoncer les actes terroristes perpétrés à l'encontre des êtres humains.

Dans la même perspective et afin de dénoncer les attentats terroristes, nous avons identifié un autre présupposé dans la suite du billet précédent dont voici un extrait :

« On va carrément plus loin, combien à l'Arbatache, ça tire combien à l'Arbatache ? Non, je vous parle pas des klashs, je vous parle des loyers ».

Ce segment présente un contenu implicite que nous allons déduire à partir du contenu posé qui suit :

- **Posé :** il ne parle pas des klashs mais plutôt des loyers.
- ❖ Le présupposé qui sous-tend cet énoncé est le suivant : il y a des klashs à l'Arbatache. Cette présupposition est induite par le verbe « tirer ».

¹ Extrait du sous-titre d'un article, paru le 18 septembre 1994, tiré du journal officiel *le Matin*.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Passons à présent à une autre forme d'implicite qui sous-tend notre corpus : il est question de sous-entendu.

5.2. Le sous-entendu

Le sous-entendu est ce que le locuteur laisse entendre. Il dépend ainsi de l'interprétation de l'allocutaire et dont le locuteur peut décliner toute responsabilité : *« L'implication [...] comme sous-entendu qui dépend des données contextuelles délègue souvent à l'allocutaire la responsabilité d'une interprétation que le locuteur se refuse à prendre en charge. »*¹

Nous avons noté la présence de sous-entendus dans l'extrait suivant :

« On va carrément plus loin, combien à l'Arbatache, ça tire combien à l'Arbatache ? Non, je vous parle pas des klashs, je vous parle des loyers ».

Ce passage, tiré du billet précédent, recèle, outre un présupposé, un sous-entendu. Cet extrait de la conversation tourne autour du thème des loyers. Cependant, nous constatons une interruption au cours de la conversation téléphonique amenant, de ce fait, le citoyen à évoquer le terme *klashs*. Ainsi, le responsable de location en demandant à ce dernier s'il veut connaître le prix des logements à l'Arbatache pose la question d'une autre manière en lui disant *« ça tire combien à l'Arbatache ? »*. C'est ce qui a amené le citoyen, du fait de la présence du verbe *« tirer »*, à parler des *klashs*. Une stratégie mise en place par le journaliste-énonciateur pour amener le lecteur à inférer le sous-entendu formulé ci-dessous :

- ❖ **Sous-entendu** : des actes criminels sont commis dans un endroit appelé l'Arbatache. Nous comprenons que le journaliste-énonciateur fait référence aux attentats terroristes sans en faire mention. Des actes qu'il dénonce sous forme d'implicite et il incombe au lecteur de comprendre et de déchiffrer ce contenu implicite.

Dans un autre billet, distinct du précédent, nous décelons des informations implicites sous forme de sous-entendus :

-ça n'a pas l'air d'aller vieux, qu'est-ce qui cloche ?

¹ Amossy R., 2000, *L'argumentation dans le discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan université, p.158.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

-Ce qui cloche ? Comme si tu ne le savais pas.

-Oh ! je disais ça comme ça, par routine.

-Routine ou pas, on n'arrive pas à s'y faire. Ça ne va tout de même pas durer mille ans.

-Mille ans. Que Dieu nous en préserve.

- On tourne en rond. A chaque changement on se dit que c'est le bon et puis, pftt, on se retrouve à la case départ.

-Non, il est temps d'arrêter de tourner en rond, je dirais même plus, il faut briser le cercle infernal...

-Et le dialogue, tu crois qu'il ya un minimum de concertation ? Festi. Prends par exemple, une affaire dont on aurait pu faire l'économie, l'affaire Menad-Madjer...

L'extrait ci-dessus est tiré du billet intitulé « *Le cercle infernal* », paru le 25 octobre 1994. D'après le dialogue l'on comprend qu'il s'agit de deux jeunes gens qui ont l'air contrarié. Cela se constate à travers le vocabulaire utilisé « *ça n'a pas l'air d'aller* », « *qu'est-ce qui cloche* », « *routine* » traduisant une certaine lassitude.

A partir de ce dialogue, nous pouvons déduire la proposition qui suit sous forme de sous-entendu :

- ❖ **Sous-entendu** : l'Algérie ne peut progresser et évoluer parce qu'il n'y a aucune entente entre le pouvoir et le peuple. Cette déduction est le corollaire de la réplique « *il faut briser le cercle infernal* » qui suggère un enchaînement, une impasse, une situation qui demeure sans aucune issue.

Ce billet fait suite aux grèves observées par le Mouvement culturel berbère et qui a donné lieu au boycott scolaire en 1994. Cette grève témoigne de la crise identitaire des citoyens berbères étant donné que celle-ci stipule la revendication de la langue amazighe. Une situation entraînée par la rupture du dialogue entre les citoyens berbères en question et le pouvoir en place.

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Conclusion partielle

La stratégie du dialogue fictif permet au journaliste-énonciateur de mettre ses opinions au compte de ses lecteurs. Ces opinions sont posées d'une manière implicite sous forme de présupposés et de sous-entendus. Ce faisant, il revient au lecteur de les appréhender. Le non-dit survient alors lorsqu'il est question de dénoncer les conditions de vie précaire des citoyens algériens, les attentats terroristes ou encore la crise identitaire d'un peuple qui se réclame de l'Amazighité. Il s'agit donc d'un conflit, sinon d'une crise sociale dont le journaliste-énonciateur fait débat. Un débat qui passe à travers des personnages, représentant des citoyens algériens, mis en scène permettant ainsi au journaliste-énonciateur d'atteindre son lectorat qui se reconnaît, d'emblée, dans et à travers ces personnages.

Conclusion générale

Conclusion générale

S'inscrivant dans une situation de communication que nous avons appelée, à la suite de Charaudeau, « contrat d'information médiatique », le discours journalistique obéit à une certaine finalité qui est celle de satisfaire l'enjeu de l'information en vue d'un « faire savoir ». Rapporter l'essentiel des événements tels qu'ils se sont déroulés dans la société est la première tâche du discours médiatique.

Cependant, il est certains genres médiatiques qui dérogent à cette finalité et ne se présentent pas nécessairement comme des genres informationnels, du moins pas complètement. Au-delà de leur volonté d'informer, ces genres dérivent vers une autre visée qui est celle de persuader ou celle de « faire croire » et éventuellement de « faire faire ». Le billet, étant par définition classé parmi le genre commentaire, s'inscrit dans ce sillage. Il est essentiellement opinatif et, comme nous l'avons postulé au départ, un discours à visée argumentative. Outre le souci d'insuffler des informations à ses lecteurs, le journaliste-énonciateur est souvent enclin à prendre position, d'où la finalité persuasive vers laquelle tend ce dernier.

En vue de satisfaire cet objectif, Said Mekbel déploie toute sa subjectivité qui se traduit dans et par les choix linguistiques et rhétorico-discursifs qui sous-tendent ses billets. Ces phénomènes ne sont que le corollaire du contexte sociopolitique des années quatre-vingt-dix. Etant donné les contraintes situationnelles du genre médiatique de l'époque, le journaliste-énonciateur est amené à user de stratégies argumentatives de persuasion. Des stratégies que le journaliste-énonciateur accumule généralement dans un même billet ce qui lui confère une consistance persuasive.

Nous sommes parvenue à l'issue de notre analyse à identifier maintes stratégies argumentatives à effet persuasif qui régissent notre corpus d'étude. Dans le dessein d'infléchir les opinions voire les croyances et les représentations de ses lecteurs, Said Mekbel déploie une argumentation qui s'appuie essentiellement sur des figures de style, des opinions communes et des dialogues fictifs.

Nous avons ainsi souligné la fonction argumentative des procédés stylistiques qui, lorsqu'ils sont déployés dans un argumentaire, lui confèrent une orientation persuasive. Il résulte de notre analyse un usage fréquent d'ironies, de subjections et d'interrogations oratoires, entre autres procédés, dont la particularité réside dans le lien de connivence tissé entre le journaliste-énonciateur et ses lecteurs, d'où leur pouvoir argumentatif. D'autres procédés participent d'autres stratégies que nous avons nommées, à la suite de Breton,

Conclusion générale

stratégies de cadrage et d'analogie. La première consiste dans la présentation d'une opinion sous un nouveau jour en vue d'y faire adhérer l'autre. C'est ainsi que Mekbel recourt à des arguments d'amplification et son dérivé, en l'occurrence l'hyperbole. Tout le lexique pathémique est déployé afin d'émouvoir le lecteur. L'analogie quant à elle est probante en ce qu'elle met en rapport l'opinion défendue qui sert d'argument avec une réalité que le lecteur ne pourrait soupçonner. Elle convoque à cet effet la métaphore, étant en soi une figure d'analogie. Aussi le journaliste-énonciateur ne manque pas de s'y référer dans la plupart de ses billets en ce qu'elle constitue un excellent moyen pour dénoncer. Ces figures participent de l'argumentation par séduction. Par delà leur fonction ornementale, elles possèdent le pouvoir de faire adhérer le public à une opinion en présentant celle-ci sous un autre aspect favorisant ainsi l'entreprise persuasive.

Toutefois, une bonne argumentation ne peut aboutir si le journaliste-énonciateur ne partage pas un ensemble de croyances communes avec son lectorat. C'est dans cette perspective que Said Mekbel mobilise la doxa au profit de son entreprise de persuasion. Nous avons souligné la présence de lieux communs, qui entrent dans le cadre d'un savoir partagé, dans les billets qui constituent notre corpus. Le stéréotype, lui, sert tantôt pour renforcer un point de vue tantôt pour être déconstruit. Ce faisant, le journaliste-énonciateur impose son opinion et transforme, par voie de conséquence, une représentation longtemps ancrée dans la conscience des lecteurs-citoyens. Les valeurs, quant à elles, constituent en soi une bonne stratégie dans la mesure où elles octroient à l'opinion défendue un maximum de crédibilité. Il en est de même pour les proverbes ou adages qui, participant d'un savoir ancestral, confèrent à l'opinion un pouvoir argumentatif, étant un héritage culturel ancien.

Il ressort de l'analyse des billets de Said Mekbel un ethos d'un homme de principes jouant tantôt le rôle de défenseur, tantôt celui de dénonciateur. Aussi, il manifeste une image de défenseur lorsqu'il est question de défendre une cause jugée positive, telle les droits des femmes, ou de préserver certaines valeurs éthiques ou morales. Cependant, il se donne une image de dénonciateur lorsqu'il s'agit de mettre en cause les puissants en place. Ainsi, les partis politiques, tels le FLN et le FIS, ou encore les gouverneurs, à l'image des ministres et des présidents, ont tous fait l'objet de maintes dénonciations inhérentes à notre corpus. C'est ainsi que l'intitulé Mesmar Djeha est à présent justifié en ce qu'il réfère, dans ce cas, au pouvoir mis en place.

Conclusion générale

Le dialogue fictif, en tant que stratégie qui participe de l'argumentation persuasive, est particulièrement usité par le journaliste-énonciateur. Un dialogue qui déploie des personnages auxquels Mekbel endosse ses propres opinions ; ces opinions, sans être explicitement formulées, engagent le lecteur à les compléter. Ce dialogue est en lui-même stratégique en ce qu'il tente de dénoncer, même d'une manière voilée, le quotidien du peuple algérien.

L'étude des stratégies argumentatives de persuasion dans les billets de Said Mekbel nous a permis de mettre en exergue leur aspect pragmatique. Ce faisant, nous avons démontré comment des moyens linguistiques et rhétorico-discursifs peuvent ainsi être déployés en vue d'une entreprise persuasive : tout est mis en œuvre pour influencer l'autre. Une influence qui se traduit dans et par le pathos en ce qu'il est question de l'exaltation des émotions. Le logos ou la raison survient lorsqu'il s'agit de faire appel aux facultés interprétatives du lecteur ce qui caractérise l'ironie ou encore l'implicite en tant que tel.

Ainsi, nous avons pu répondre à notre problématique de départ en affirmant que Said Mekbel mobilise incontestablement un projet d'influence vis-à-vis des lecteurs-citoyens.

En définitive, et faute d'avoir un corpus exhaustif nous n'avons pu aborder tous les moyens discursifs qui y sont déployés en vue d'une entreprise persuasive. C'est pourquoi nous souhaiterions, dans des recherches ultérieures, élargir notre corpus à l'ensemble des billets de Said Mekbel et, éventuellement, établir une approche argumentative comparative entre les anciens journaux *Le Matin* et *Alger-Républicain* dans lesquels ce journaliste a exercé. Cela nous permettra de mettre en évidence les stratégies qui y sont essentiellement récurrentes contribuant, de surcroît, à l'appréhension de l'impact du contexte sociopolitique sur le fonctionnement discursif de la presse écrite de l'époque.

Références bibliographiques

Corpus :

MEKBEL S., 2002, *Ce voleur qui...*, Dalimen.

Ouvrages :

AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours, discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan.

AMOSSY R., 1999, *Images de soi dans le discours : la construction de l'éthos*, Paris, Collection sciences des discours, Delacchaux et niestlé.

AMOSSY R & HERSCHBERG-PIERROT A., 2007, *Stéréotypes et clichés. Langue discours société*, Armand Colin.

ANGENOT M., 1995, *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris 6, Editions Payot et Rivages.

AGNES Y., 2002, *Manuel de journalisme. Ecrire pour le journal*, Média plus, Paris, La Découverte et Syros.

BACRY P., 1992, *Les figures de style et autres procédés stylistiques*, Belin.

BERTRAND C-J., 1995, *Introduction à la presse, la radio et la télévision*, Ellipses, Paris 15, Marketing S. A.

BRACOPS M., 2005, *Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*, Paris, De Boeck.

BRETON P., 2003, *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte.

CHALABI E., 1999, *La presse algérienne au dessus de tout soupçon*, Alger-Paris. INA-YAS.

CHISS J.J, FILLIOLI J & MAINGUENEAU D., 1979, *Initiation à la problématique structurale*, Tome 2, Paris, Hachette.

DUCROT O., 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris, édition de Minuit.

FROMILHAGUE C., 2010, *Les figures de style*, Paris, Armand Colin.

GARRIC N & CALAS., 2007, *Introduction à la pragmatique*, Paris, Hachette.

KERBRAT-ORECCHIONI C., 2006, *L'énonciation*, Paris, Armand Colin.

MAINGUENEAU D., 2002, *Analyse des textes de communication*, Paris, Nathan.

MAINGUENEAU D., 1976, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Hachette.

MAINGUENEAU D., 2007, *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Armand Collin.

MEYER B., 2002, *Maîtriser l'argumentation Exercices et corrigés*, Armand Colin.

OLERON P., 1983, *L'argumentation*, Paris, Presses Universitaires De France.

PAVEAU M-A & SARFATI G-E., 2003, *Les grandes théories de la linguistique De la grammaire comparée à la pragmatique*, Armand Colin.

REBOUL O., 2001, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF.

RECANATI F., 1979, *La transparence de l'énonciation Pour introduire à la pragmatique*, Paris, Le Seuil.

ROBRIEUX J-J., 2005, *Rhétorique et argumentation*, Paris, Armand Colin.

STORA B., 2001, *La guerre invisible Algérie. Années 90*, Chihab.

Dictionnaire :

CHARAUDEAU P & MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris 6, édition le Seuil.

Article tiré d'un ouvrage collectif :

CHARAUDEAU P., 2007, « De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication » in BOIX C (dir), *Argumentation, manipulation, persuasion*, Paris, L'Harmattan, pp. 13-35.

Article tiré d'une revue :

SAYAD A., 2011, « catégorisation générique et argumentation dans la presse algérienne » in revue *Synergies Algérie* n°14, pp 123-133.

Articles en ligne :

CHARAUDEAU P., 2008, « L'argumentation dans une problématique d'influence », *Argumentation et Analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 2 octobre 2008. URL : [<http://aad.revues.org/193>]. Consulté le 24 mars 2013.

CHARAUDEAU P., 1998, « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit », in revue *le français aujourd'hui* n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris. URL: [http://www.patrick-charaudeau.com/L-argumentation-n-est-peut-etre_74.html]. Consulté le 15 avril 2013 sur le site de *Patrick charaudeau-livres, articles, publications*.

CHARAUDEAU P., 2006, « Discours journalistique et positionnements énonciatifs Frontières et dérivés », *Semen*, [En ligne], mis en ligne le 1 mai 2007. URL : [<http://semen.revues.org/2793>]. Consulté le 22 janvier 2013.

CHARAUDEAU P., Juin, 1995, « Ce que communiquer veut dire », in revue des sciences humaines, n°51, [En ligne] URL : [<http://www.patrick-charaudeau.com/ce-que-communiquer-veut-dire.html>]. Consulté le 4 novembre 2012 sur le site de Patrick Charaudeau-livres, articles publications.

DAVIER L., 2009, « Polyphonie dans le discours journalistique : une étude comparative de la presse anglophone et francophone », *ASP*, [En ligne], mis en ligne le 25 mai 2012. URL : [<http://asp.revues.org/145;DOI:10.4000/asp145>]. Consulté le 18 février 2013].

DURER S., 2001, « De quelques affinités du billet », *Semen*, 13, *Genres e la presse écrite et analyse du discours*. [En ligne], mis en ligne le 30 avril 2007. URL : [<http://semen.revues.org/document2600.html>].

EMEDIATO W., 2011, « L'argumentation dans le discours d'information médiatique » *Argumentation et Analyse du discours*, [En ligne], mis en ligne le 15 octobre 2011. URL : [<http://aad.revues.org/1209>]. Consulté le 3 novembre 2012].

Table des matières

Introduction générale	7
1. Préliminaires	7
2. Présentation du sujet.....	9
3. Problématique.....	10
4. Hypothèses.....	11
5. Motivations et objectifs.....	11
6. Méthodologie.....	13
7. Plan de travail.....	14

Chapitre I : cadre théorique de la recherche

Introduction.....	16
I. De quelques concepts théoriques	17
I.1. L'analyse du discours	17
I.1.1. Genèse de l'analyse du discours.....	17
I.1.2. Qu'est-ce-que l'analyse du discours.....	17
I.1.2.1. Le discours.....	18
I.1.2.2. Le discours journalistique.....	19
I.2. L'analyse argumentative	20
I.2.1. L'argumentation.....	20
I.2.1.1. L'argumentation dans la conception rhétorique.....	20
I.2.1.2. L'argumentation dans l'approche communicationnelle contemporaine.....	22
I.2.2. Définition de l'analyse argumentative.....	24
I.2.2.1. L'analyse argumentative et l'accord préalable.....	25
I.3. Argumentation et théorie de l'énonciation	26
I.3.1. L'énonciation.....	26
I.3.2. La situation d'énonciation.....	26

I.3.2.1. Les déictiques.....	27
I.3.2.2. La modalisation.....	27
I.4. L’argumentation dans le courant pragmatique.....	28
I.4.1. La théorie des actes de langage.....	28
I.4.2. L’implicite.....	30
I.4.3. Le contexte.....	31
I.5. Dialogisme et polyphonie.....	31
II. Autour des stratégies argumentatives.....	33
II.1. Qu’est-ce-qu’une stratégie ?.....	33
II.2. Qu’est-ce- qu’un argument ?.....	33
II.3. Qu’est-ce-que la persuasion ?.....	33
II.4. Stratégies argumentatives de persuasion.....	34
II.5. De quelques types d’arguments comme stratégies persuasives.....	35
II.5.1. Les arguments de cadrage.....	35
II.5.2. Les arguments d’analogie.....	35
II.5.3. Les arguments de communauté.....	36
II.5.4. Les procédés stylistiques.....	36
II.5.4.1. Les figures de sens.....	36
II.5.4.2. Les figures de pensée.....	36
II.5.4.3. Les figures de construction.....	38
II.5.4.4. Les figures de mots.....	39
Conclusion.....	39

Chapitre II : Description et analyse du corpus

Introduction.....	41
I. Description du corpus.....	42
I.1. Collecte des billets.....	42

I.2. Typographie : mise en forme des billets.....	42
I.3. Said Mekbel et le journal Le Matin.....	42
I.3.1. Historique du journal.....	42
I.3.2. Said Mekbel ou Mesmar Djeha : pourquoi ce pseudonyme ?.....	43
I.4. Les billets : leur contexte d'apparition.....	45
I.5. Genres de la presse écrite.....	45
I.5.1. Le commentaire.....	46
I.5.1.1. Le billet.....	46
I.5.1.2. Le billet et les autres genres dits voisins.....	48
I.5.1.2.1. Billet/chronique : où réside le problème ?.....	48
I.5.1.2.2. Billet/éditorial : quelle limite ?.....	48
II. Analyse des stratégies argumentatives dans les billets de Mekbel.....	50
II.1. Figures de style ou figures argumentatives.....	50
II.1.1. L'argument de l'antithèse.....	51
II.1.2. L'argument métonymique.....	52
II.1.3. La prolepse argumentative	53
II.1.4. L'effet ironique.....	56
II.1.5. La subjection.....	58
II.1.6. L'interrogation rhétorique.....	61
II.1.7. Les figures du lexique et jeux sur les sonorités.....	63
II.1.7.1. L'allitération.....	64
II.1.7.2. La paronomase.....	65
Conclusion partielle.....	66
II.2. La stratégie de cadrage.....	67
II.2.1. L'argument d'exposition.....	67
II.2.2. L'argument de comparaison.....	68
II.2.3. Le chiasme argumentatif	70

II.2.4. L'argument d'amplification.....	71
II.2.5. L'argument de gradation.....	74
II.2.6. L'argument hyperbolique.....	76
Conclusion partielle.....	78
II.3. La stratégie d'analogie.....	79
II.3.1. L'analogie proprement dite.....	79
II.3.2. L'argument métaphorique.....	81
Conclusion partielle.....	87
II.4. La stratégie de communauté.....	88
II.4.1. L'appel aux valeurs universelles.....	88
II.4.2. Le recours au stéréotype	90
II.4.3. Le recours au proverbe.....	92
Conclusion partielle.....	95
II.5. La stratégie du dialogue fictif.....	96
II.5.1. Le présupposé.....	97
II.5.2. Le sous-entendu.....	100
Conclusion partielle.....	102
Conclusion générale.....	104
Références bibliographiques.....	108
Table des matières.....	111
Annexe.....	116

Annexe

Comment et pourquoi ?

Depuis ce dimanche, la pensée ne cesse de tourner autour de l'assassinat des deux religieuses espagnoles. Comment et pourquoi ?

Comment peut-on tirer sur deux femmes ? Sur deux religieuses, deux créatures de Dieu qui, en leur dimanche dominical, allaient à leur chapelle en toute confiance prier le Créateur ?

Pourquoi ? Sans doute pour les remercier d'avoir soigné les nôtres pendant des années et des années, d'avoir guéri un membre de notre famille, réconforté un voisin... Peut-être se trouve-t-il parmi leurs assassins ? Sait-on jamais de quoi s'alimente cette sauvage folie meurtrière ? Pour les remercier donc sûrement ? D'être restées au pays malgré les conseils et les exhortations, d'être restées en ce pays que nous-mêmes, Algériens, nous désertons sous l'emprise de la terreur et le vertige du désarroi.

Deux femmes qui allaient vers Dieu demander grâce. Elles y allaient sûrement de leurs petites prières pour nous, malheureux Algériens, soumis aux fléaux. Peut-être qu'elles vont nous manquer longtemps les dernières prières de ces deux religieuses qui voulaient faire pencher la balance du côté de la paix et de la miséricorde. Vers quel monde de ténèbres allons-nous, nous qui ne rêvons que de lumière.

BEF comme BOF

Vous êtes peut-être au courant de la petite boulette qui s'est passée à l'examen du Brevet à Tizi-Ouzou.

Le deuxième jour, décachetant l'enveloppe des sujets de mathématiques, les examinateurs ont eu la surprise d'y trouver l'épreuve de français qui devait être subie le lendemain. Cette irrégularité a entraînée l'annulation de l'examen reporté au mercredi 29 juin...

Sans doute pour mieux marquer un pieux souvenir à l'anniversaire de l'assassinat de Mohamed Boudiaf.

Il y a des sceptiques qui se demandent comment cela se fait que des épreuves de maths écrites en caractères arabes aient pu être confondues avec des épreuves de français écrites en caractères latins... Dame, comme si l'analphabète bilingue n'existait pas ! Mais posons-nous cette question de savoir ce qui se serait passé si l'examen n'avait pas été annulé.

Toujours à Tizi-Ouzou, l'épreuve de maths aurait été envoyée pour correction aux profs de français et l'épreuve de français confiée aux profs de maths. Et pour les résultats ?

Toujours à Tizi-Ouzou, les résultats du Brevet auraient été affichés à la place de ceux du Bac et les résultats du Bac à la place de ceux du Brevet.

Et après ça ? Après ça et toujours à Tizi-Ouzou, ne voyant pas leur nom affiché sur la bonne liste, les lycéens repasseront leur Brevet ou leur Bac l'an prochain, en espérant pour eux que certains n'aient pas cette idée saugrenue de prévoir une marche pour le 29 juin 1995.

28 juin 1994

Ça va

Si l'on vous demande ça va ? Surtout, surtout, trois fois surtout, ne répondez pas ça va. Dites plu-

tôt : ouach ça va ! en aboyant, l'air méchant comme si on venait de vous triturer l'honneur de la tribu. Car il n'est tout d'abord pas permis de dire que ça va, de répondre que malgré tout et rien, vous êtes bien dans le costume de votre peau, que vous vivez – presque – normalement et qu'il vous arrive même de faire de projets et de planter des rêves. Ensuite, il n'est pas encore permis de prétendre que si ça va mal dans le pays, après tout, votre modeste personne n'y est pour rien et n'y peut pas grand-chose.

Surtout ne poussez pas l'insolence et ne blasphémez point, en rappelant qu'il y a des gens, fort importants, qui eux, ont le pays en charge, et ont le pouvoir d'agir et d'influer sur le cours des choses et des événements. Et que c'est précisément l'exemple de ces gens importants qui vous a poussé à l'optimisme puisque vous les avez vus sourire, rire ou avoir l'air franchement hilare à la télévision... Donc, en conclusion et en résumé, si l'on vous demande ça va, aboyez : ouach, ça va ! et tournez vite le dos à celui qui vient de vous poser cette question saugrenue. Car enfin, il ne faudrait pas qu'on se trompe sur votre compte, qu'on vous prenne pour ces Algériens capables d'être heureux, sans et malgré eux.

25 juin 1994

Unité présidentielle

Hé bien les amis, ceux qui prétendent sottement qu'on n'est pas dans le temps des ruptures et qu'au contraire, le bon parti unique des papas et des par-rains est toujours aux commandes, hé bien ceux-là se mettent le doigt dans l'œil jusqu'au tibia.

Savez-vous la bonne nouvelle que nous venons d'enregistrer ? La voici, servie toute chaude et fumante : les quatre hommes d'Etat et de coups d'Etat qui ont à un moment ou un autre présidé nos modestes destinées, vont se retrouver, le 29 juin, au cimetière d'El Alia, pour déposer une même gerbe symbolique sur la tombe de Mohamed Boudiaf, plus que sauvagement assassiné le 29 juin 1992. Oui, sera là Chadli Bendjedid, qui fut le dernier président de la RADP, pour montrer qu'il n'est pas rancunier pour un sou maffieux et qu'il réclame la justice et la vérité sur l'odieux assassinat. Sera là encore Ahmed Ben Bella, premier président de la RADP, qui, lui eut la bonne fortune de subir des mœurs moins expéditives, pour lui aussi réclamer justice et vérité sur l'odieux assassinat. Sera là Ali Kafi, qui aurait été pour les générations montantes un illustre inconnu s'il n'avait pas eu la bonne fortune de succéder à Mohamed Boudiaf, pour lui aussi réclamer justice et vérité sur l'odieux assassinat. Sera enfin là, Liamine Zeroual, actuel président de l'Etat, d'abord pour les mêmes raisons que Kafi, et ensuite parce qu'il a hérité de la lourde charge d'assumer les lourds engagements pris par son prédécesseur de faire justice et vérité sur l'as-

sassinat de Mohamed Boudiaf. Voici un geste qui honore nos quatre présidents et qui est une bien bonne nouvelle, n'est-ce pas les amis ?

Mais quel dommage qu'elle soit trop bonne pour être vraie ... !

29 juin 1994

Le brasseur d'argile

« Il faut que ces gens-là comprennent que j'ai du travail ». Cet homme qui s'impatiente parce qu'on le distrait de sa tâche quotidienne, c'est Mohamed Boudiaf, sollicité par des émissaires venus d'Alger lui proposer de prendre les affaires du pays. Mais quelle est donc cette tâche si précieuse que cet homme veut préserver ?

Faire marcher sa briqueterie de Kenitra que la famille Boudiaf appelle la fabrique. Qui connaît ces installations où le travail est ingrat et dur, sait que ce sont des lieux ouverts à toutes les pluies et à tous les vents. Été comme hiver, l'air est suffoquant sous les voûtes du four qui vous tannent la peau du visage en un quart d'heure et risque de vous faire attraper des maladies de poitrine en passant de l'enfer du dedans à l'humidité du dehors.

Et puis la fabrique est ancienne qui utilise comme combustible un mélange fait de noyaux d'olives. Belaïd Abdesselam ironisera justement là-dessus en disant que le pays était tombé bien bas en appelant à la rescousse un brasseur d'argile.

Triste mot imbécile que la suffisance n'a pas encore étouffé et dont nous goûtons aujourd'hui les tristes exploits du temps où il était Premier ministre.

Brasseur d'argile : la belle affaire ! Pour une fois qu'on avait à la tête du pays un homme capable de gagner à la sueur de son front la croûte de son pain familial...

Crise paternelle

Hier, mon père a encore piqué une crise de jalousie anti-américaine en regardant la télé qui nous a montré Bill Clinton, le président des États-Unis, en train de faire un joyeux jogging urbain entouré de ses collaborateurs. Ce n'est pas la première fois que mon père pique une crise de jalousie anti-américaine.

J'ai le souvenir de celle qui fut la plus violente, toujours à cause du grand Bill Clinton qui, cette fois-là, avait excité l'humeur familiale en jouant au saxo en public. La tête de mon père !

Ma mère, elle comprend pas que cela puisse exciter l'envie jalouse de mon père. Mais ma sœur Yasmine si, même si elle a quatorze ans et un petit bouton qui lui a poussé depuis hier au milieu du front et qui lui donne du souci. Ma sœur, elle, dit que le bon Dieu il a donné de la viande à ceux qui n'ont pas de dents : Bill Clinton, lui, il n'a pas le

terrorisme, le couvre-feu, le FIS, la transition, la mafia courante à tous les étages, le billet d'avion qui monte, Mehri au FLN et les médicaments sur le port d'Alger...

Alors, dans cette lourde et pesante conjoncture, s'il y en a un qui mérite de se défouler en faisant du jogging ou en soufflant du chaâbi dans un saxo c'est, non, c'est pas Bill Clinton, elle dit ma sœur Yasmine.

Le pyromane et le pompier

Est-ce réellement une surprise si les représentants du Front Islamique du Salut démentent avoir fait des promesses d'intervenir auprès de leurs groupes terroristes pour faire cesser leurs agissements ? Non pas, pour cette simple raison que si les terroristes avaient cessé ou ralenti leurs crimes, le FIS aurait été le premier à crier sur les toits qu'il y est pour quelque chose avant même que les services de la Présidence ne divulguent l'information sur les contacts secrets.

Le F.I.S dément donc. Quel dommage que le porte-parole de la Présidence ne puisse pas montrer un aussi gros culot que les politiques islamistes en démentant sans sourciller que Lamine Zeroual a rencontré Abassi et Benhaj ?

En attendant la révélation de ces contacts infructueux aura fait bien des dégâts et on se demande après coup qui ou ce qui a pu pousser le ministre de la Défense nationale à aller prendre langue avec les chefs islamistes.

Car enfin, l'initiative semble remplie de paradoxe : quand on veut éteindre un incendie, on ne va pas vers le pyromane qui a mis le feu, on se tourne vers le pompier.

12 avril 94

Le pyromane et le pompier

Est-ce réellement une surprise si les représentants du Front Islamique du Salut démentent avoir fait des promesses d'intervenir auprès de leurs groupes terroristes pour faire cesser leurs agissements ? Non pas, pour cette simple raison que si les terroristes avaient cessé ou ralenti leurs crimes, le FIS aurait été le premier à crier sur les toits qu'il y est pour quelque chose avant même que les services de la Présidence ne divulguent l'information sur les contacts secrets.

Le F.I.S dément donc. Quel dommage que le porte-parole de la Présidence ne puisse pas montrer un aussi gros culot que les politiques islamistes en démentant sans sourciller que Lamine Zeroual a rencontré Abassi et Benhaj ?

En attendant la révélation de ces contacts infructueux aura fait bien des dégâts et on se demande après coup qui ou ce qui a pu pousser le ministre de la Défense nationale à aller prendre langue avec les chefs islamistes.

Car enfin, l'initiative semble remplie de paradoxe : quand on veut éteindre un incendie, on ne va pas vers le pyromane qui a mis le feu, on se tourne vers le pompier.

12 avril 94

De Little big man

Ainsi donc Rédha Malek nous quitte avec l'équipe de son gouvernement. Bien qu'il ait été et demeu-

re l'une des figures les plus représentatives du régime, il a également été sans doute celui qui a porté le plus les espoirs de ces démocrates qui avaient la naïveté de croire que ce régime pouvait être réformé de l'intérieur.

Pour cela on comptait beaucoup sur les convictions de l'homme qui, contrairement à ses pairs de la présidence collégiale, était porteur d'un projet de société bien défini.

Hélas, Rédha Malek s'est un peu comporté comme un joueur qui rentre en cours de partie, et qui en ressort à la fin, sans avoir touché le ballon. Entré en seconde période au HCE, sollicité pour endosser le seul maillot de Belaïd Abdesselam, il n'a guère eu l'occasion de montrer ses qualités intrinsèques.

Le Chef du gouvernement sortant laisse donc un grand goût d'inaccompli, car on n'a rien vu du Little big man annoncé à son arrivée. Bien plus, à son départ, en découvrant le profil de son remplaçant, on se demande s'il n'a pas plutôt incarné, pendant tout ce temps, le dernier des Mohicans.

13 avril 94

Mystère

Dans la nuit d'avant hier, la cimenterie de Meftah a été l'objet d'un sabotage terroriste. Bilan: au minimum trois mois d'arrêt de l'usine.

En apprenant la nouvelle, on cherche vainement

à trouver une seule bonne raison, un seul motif valable pouvant expliquer un tel acte. Et on se dit ceci : peut-être que le pays est trop riche en cimenteries et peut se permettre le luxe de les démolir. Ou alors, que nous n'avons pas besoin de ciment et que nous en avons tant que nous pouvons nous permettre de le jeter aux décharges publiques. Ou encore que les offres d'emplois sont si larges, le nombre de nos chômeurs si insignifiants que nous pouvons nous permettre de fermer des milliers de postes de travail.

Ou encore, que les coffres de nos banques sont si copieusement garnis en devises que cela ne nous coûte rien d'en vider quelques-uns pour réparer les dégâts causés par les bombes et remettre la cimenterie en marche...

Et on cherche et on cherche vainement une seule bonne raison valable, un seul motif valable, on ne trouve rien.

Pourtant, cet acte criminel n'est pas gratuit : s'il appauvrit un pays de plus en plus touché, s'il touche un citoyen de plus en plus appauvri, il doit bien se trouver quelque part des salopards que cela doit enrichir.

30 mai 1994

Évolution

Nous l'avons tous annoncé fièrement dans nos journaux : pour la première fois une femme a été nommée au poste de secrétaire générale de wilaya. Et pourtant, nous n'avions aucune raison de l'être, fiers. Puisque cela se passe après trente-deux années d'indépendance et qu'il a fallu pour cela attendre qu'un homme puisse devenir ministre de l'Intérieur pour pouvoir prendre l'initiative de nommer une femme au secrétariat général d'une wilaya.

Et pendant ces trente-deux années, dans ce pays où la population féminine est plus la plus nombreuse, combien d'hommes incompétents ont occupé ce secrétariat et combien de femmes compétentes ne l'ont pas occupé ?

C'est ce constat qui obscurcit ce beau tableau : la première femme promue, comme ce sera un jour le premier handicapé ou le premier non-voyant. il

fait toujours craindre dans ce genre d'évolution l'alibi qui donne bonne conscience qu'on avancera chaque fois que cela sera nécessaire. Mais alors quand devons-nous montrer quelque satisfaction ?

Oh cela est tout simple : ne pas attendre que la compétence d'une femme devienne incontestable pour la nommer. Au contraire : prendre le risque de la promouvoir en la sachant capable d'avoir les mêmes insuffisances qu'un homme.

Petite rumeur

Grâce à une sans doute innocente indiscretion d'une chaîne de radio nationale, les fidèles de cette chronique savent aujourd'hui que je suis à l'étranger. Confortablement installé à Paris, évidemment.

Mais il n'y a pas que les lecteurs à avoir appris cette bonne nouvelle. Moi aussi, j'ai été agréablement surpris d'apprendre que j'étais parti.

Vrai, je vous l'avoue que je ne le savais pas. Voyez comment on peut être, même vis-à-vis de soi-même, cachottier au point de se cacher qu'on a pris sa valise pour la route de l'exil.

Enfin, la nouvelle m'a fait du bien et beaucoup rassuré car je commençais à avoir à mon sujet quelques vagues inquiétudes : ainsi donc, si ces semaines dernières je n'ai plus su faire la distinction entre Llamine Bendjedid et Chadli Zeroual et vice-versa, ce n'était donc pas parce que j'étais moralement parti de la cervelle mais parce que dans la réalité j'étais physiquement parti ailleurs.

Ouf, c'est donc moins grave que je ne le pensais : les petites absences que j'ai eues dans cette chronique ne sont dues ni à la fatigue ni à la saturation, mais à la difficulté d'assurer une transmission régulière de l'étranger.

Me voilà donc rassuré et d'avance excusé de confondre Zeroual Bendjedid et Llamine Chadli et vice-versa.

Attentat de Marrakech, enquête du Nouvel Observateur

L'implication du FIS et de la FAF

« Révélations sur la tuerie de Marrakech », tel est le sous-titre d'une enquête réalisée par Le Nouvel Observateur. Celle-ci nous éclaire aussi sur les méthodes de recrutement des islamistes en France. Nous vous invitons à la lecture de cette synthèse.

« Nous sommes persuadés qu'il y a désormais en France un vivier de jeunes beurs prêts à jouer les kamikazes. Et surtout nous ne savons pas qui est à la tête de ce réseau. Nous commissions les identités de Rachid et de Saïd, mais nous sommes persuadés qu'en dessous d'eux il y a d'autres têtes. Beaucoup d'autres ».

Ces propos recueillis par l'hebdomadaire Le Nouvel Observateur émanent d'un inspecteur de la DST (Direction de la surveillance de territoires) française. Le même organe a publié la semaine dernière une enquête sur l'attentat de Marrakech, le 24 août dernier, après avoir lu six à deux heures espagnols. L'enquête réalisée par quatre cordons espagnols, que trois autres

attentats devaient être perpétrés à Fès, Casablanca et Tanger. Mais seul l'attentat de Marrakech est exécuté. Le commando est composé de trois Français d'origine maghrébine : Redouane Hamadi, Stéphane Aït-Idir et Tarek Fellah, dont le chef est un certain Saïd qui devait leur donner des instructions par téléphone après l'attentat, mais en vain. Par contre, le dirigeant - ou l'émir - de tous les commandos, est Abdelkrim Afkir alias Nasser. Ce dernier active à la mosquée Billal à Saint-Denis où lui sont présentés Redouane et Stéphane. Une autre mosquée est citée : Sidi Brahim El Khalil située à La Courneuve.

C'est à partir de là que les futurs soldats de Dieu se fraient un chemin avec le mouvement Tabligh. Le Nouvel Observateur écrit que cette organisation intégriste se dit pacifiste mais mène des actions de prosélytisme tous azimuts. Son principal terrain d'intervention est la banlieue pauvre. Le nombre d'activistes de Tabligh est évalué à 4 000, dont 2 000 pour Paris et la banlieue. C'est là aussi que la Fraternité algérienne en France (FAF), une association française affiliée au FIS, intervient, en montant notamment des milices anti-drogue. Les rencontres se font aussi dans un club d'arts martiaux où il est enseigné une spécialité de Bruce Lee, le jeet kune ju. Mais ce n'est là qu'une couverture pour le professeur du club du Dojo de l'Argonne, un quartier d'Orléans. Mohamed Elkantach est interpellé par la police le 9 septembre à son retour du Maroc car soupçonné de trafic d'armes et participation à des hold-up.

Pour le chef de la 14e section antiterroriste du parquet de Paris, Patrick Lalande, il y a un nouveau type de terroriste : « Il est beur, paumé, un peu braqueur, un peu mercenaire, prêt à tout

pour défendre ses frères musulmans partout dans le monde, sans référence nationale ». D'ailleurs, Redouane et Stéphane sont envoyés par Rachid et Saïd pour une formation en Afghanistan. Dès 1993, les jeunes du Dojo entament le trafic d'armes vers le Maroc et participent à des stages dits de « survie » au pied du Ventoux. C'est là aussi que les recrues du club rencontrent Tarek Fellah, Kamel Benakcha — un des membres du futur commando de Fès —, le chef Rachid et d'autres. Après le stage d'Orléans, les commandos de Marrakech et de Fès transitent par Avignon avant d'arriver à Tanger. Ils s'arrêtent chez Abdelkrim Rouabah, un ancien président de l'association Essor culturel islamiste, dont le trésorier est Mohammadi Chellah, un des assignés à résidence de Folembay et expulsés à Ouagadougou. Dans le garage de A. Rouabah, il est découvert des cibles humaines pour l'entraînement au tir, des documents du FIS et du Mouvement de la jeunesse islamique marocaine.

Si les commandos de Tanger et Casablanca ne sont pas encore démantelés, les services français de police identifient les nommés Rachid et Saïd. Tous deux de nationalité marocaine, ils ont la réputation d'islamistes radicaux dans leur pays. Rachid s'appelle Abdel Ziyad. Il circule en France sous divers pseudonymes.

Il en est de même pour Saïd qui s'appelle Mohamed Zinedine. Une tierce personne demeure recherchée, en l'occurrence Abdelkrim Afkir connu sous le nom de Nasser. C'est selon la police marocaine le chef politico-religieux et l'auteur de la fetwa. Il est aussi le trésorier de l'organisation qui finance les voyages en Afghanistan et au Pakistan avec l'argent des hold-up.

R. N.

MESMAR J'HA

Trois petits jours

Trois petits jours seulement, passés à l'étranger, suffisent à vous faire toucher le fond de cet abîme dans lequel nous vivons chez nous. Trois jours passés dans un pays où :

- dans la rue, le gosse vous tend en toute confiance, à vous l'inconnu, la main pour vous demander de l'aider à traverser le passage clouté, d'une grande avenue ;

- dans une bibliothèque, une femme lève la tête du livre qu'elle est en train d'étudier pour vous adresser un sourire si gentil et si doux qu'il vous donne l'impression d'être l'homme de sa vie ;

- où l'enfant de huit ans parle déjà trois langues étrangères ;
- où la plus grosse injure qu'on puisse lancer à quelqu'un, est de lui dire qu'il a mal fait son travail ;
- où tout un peuple, ingénieur, professeur, banquier, simples salariés ou millionnaire, tout un peuple industriel qui bénéficie de l'un des plus hauts niveaux de vie du monde, route à bicyclette ;

- trois jours dans un pays où la peine de mort a été abolie depuis trois siècles. Dans un pays où, quand on vous pose cette question : de quel pays êtes-vous, monsieur ? vous hésitez quelques secondes à répondre parce que vous avez l'impression que vous êtes d'un autre monde, d'une autre planète, d'une autre galaxie, d'un monde où le temps a une autre échelle, parce que vous avez constaté que chaque jour qui passe vaut une année de retard.

Saïd Mekbel



Protestation contre l'embargo imposé à l'Irak

Deux mille morts par semaine

conférences, envoyé sans relâche des lettres, pétitions, témoignages et dossiers sans nombre à la presse, aux députés français et européens, aux ministères, à la présidence. Aux délégués du Conseil de sécurité, aux institutions des Droits de l'Homme. Rien n'y fit, tant est vaste l'enjeu, complexe la question d'Orient et surtout verrouillée la chape de plomb médiatique et géopolitique ! Pétrole contaminé !

Le fonctionnement actuel de l'ONU et du Conseil de sécurité ne relève plus d'un respect équitable des principes de la Charte des Nations unies. Les grandes puissances

appliquent deux poids et deux mesures à leur convenance ! Plus de 400 000 civils morts en Irak à cause d'un embargo maintenu par décisions répétées d'un soi-disant Conseil de sécurité.

Ça suffit ! En faisant deux poids et deux mesures, les puissances qui contrôlent de fait le Conseil de sécurité de l'ONU ont détruit la foi des simples qui pouvaient croire en l'espérance de justice.

Ainsi a été ouverte partout la boîte de Pandore de la violence, furie du chacun pour soi.

C.P.

Championnat de cadets, Egypte 2 - Algérie 0

L'Equipe nationale égyptienne cadette de football a pris le meilleur sur son homologue algérienne (2-0), hier, au stade d'Arsenal au Caire, pour le meilleur tour, du premier tour, du premier Championnat d'Afrique de la catégorie.

Les Algériens ont donc tenu toute une mi-temps avant que Hamad Abdelkrim n'ouvre la marque à la 4e minute. Il récidiva en inscrivant son doublé vingt-trois minutes plus tard. La rencontre a été dirigée par un trio d'arbitres soudanais et à leur tête M. Salah Ahmed Salah. L'Equipe nationale algérienne gardant toujours des chances de qualification, en attendant le match retour prévu dans quinze jours à Alger.

L'Equipe égyptienne effectuera un stage de préparation en Arabie Saoudite avant de rallier Alger le 11 octobre prochain.

S. Benmadi

Poule « C » (A Salonique)

- Bulgarie - Japon 3-1 (15-13, 14-16, 15-4)
- Italie - Chine 3-0 (15-8, 15-8, 15-4)

Poule « D »

- Cuba - Corée du Sud 3-2 (12-15, 17-16, 15-9, 9-15, 15-10)
- Pays-Bas - Suède 3-1 (15-8, 15-9, 12-15, 15-5)

TURF

Oran : quinté samedi
Deuxième course : 14 m
Prix : Destour
P.S. Arabe
85 000 DA - 1 600 m

DILEMME DU DUR

ASSASSINAT DE HASNI LA JEUNESSE EN DEUIL

IL CHASSAIT SUR NOS TERRES.

DIEU

MCB, Tamazight

Vers une grève générale de trois jours

Les actions de protestation du Mouvement culturel berbère se poursuivent et aucun nouveau élément, à même de désamorcer la crise, n'apparaît à l'horizon. Le boycott de la rentrée scolaire est à sa sixième semaine. Trois journées de grève générale ont été observées et le MCB s'apprête à appeler à trois autres journées pour les jours à venir.

Cette situation qui dure commence à inquiéter les citoyens, notamment les parents d'élèves qui voient la scolarité de leurs enfants s'acheminer vers une année blanche. Ici, à Tizi-Ouzou, les citoyens accusent le pouvoir d'être « responsable de cette situation et de tout ce qui en découle ».

Le responsable de l'association des parents d'élèves, à en croire le MCB, a réagi en distribuant des lettres individuelles, sommant les parents d'élèves de reprendre le chemin de l'école.

La réaction de la coordination nationale du MCB ne s'est pas fait attendre. M. Ould Ali El-Hadi, coordinateur de la wilaya de Tizi-Ouzou, a qualifié ce responsable « d'usurpateur des principes de feu Rabah Stambouli », assassiné à Tizi-Ouzou par un groupe terroriste le mois dernier, en ajoutant qu'« il est en train d'utiliser l'association pour gagner un grade au détriment de la revendication amazighe ».

« Ce sinistre personnage, ajoute M. Ould Ali, connu du temps du parti unique continue sa besogne, tentant de salir l'image d'une association qui s'était pourtant distinguée, du temps de feu Stambouli, par ses positions et ses actions contre l'hégémonie islamo-baâthiste ».

« En tout état de cause, poursuit-il, le MCB a confiance en cette population qui, jusqu'à aujourd'hui, a su distinguer entre la bonne et la mauvaise graine ».

Nos tentatives de joindre le président actuel de l'association des parents d'élèves de Tizi-Ouzou ont été vaines.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre des



actions du MCB, plusieurs marches se sont déroulées ces derniers jours. A Draâ El Mizan, un des fiefs intégristes, près de cinq mille personnes ont répondu, avant-hier, à l'appel du MCB unifié.

A Mekla, près de 15 000 personnes, selon la coordination nationale, ont marché du stade communal jusqu'au siège de la daïra.

En plus des mots d'ordre pour la reconnaissance de tamazight, les marcheurs ont scandé : « La résistance contre le terrorisme est un devoir ». Les marcheurs ont également dénoncé l'attitude du DEC d'Ait Khelil qui, selon eux, « s'est rétracté à la dernière minute, en refusant de dégager des bus pour le transport » des citoyens de la commune qui ont voulu participer à la

marche de Mekla.

A Tizi-Ouzou ville, les lycéens de la wilaya vont organiser aujourd'hui une assemblée générale à la Maison de la culture Mouloud Mameri afin d'étudier les actions à entreprendre pour les jours à venir.

Toujours à propos du programme d'action, Ould Ali a précisé qu'une réunion est prévue aujourd'hui à 14h entre l'UGTA, les commissions et la coordination pour étudier ensemble la possibilité d'appeler à une grève générale de trois jours.

Par ailleurs, M. Ould Ali a réagi à la rumeur qui fait état de la scolarisation des enfants de certains responsables du MCB dans d'autres régions du pays. Ce sont « des calamités grossières » a-t-il déclaré.

De Tizi-Ouzou, S.T.

MESMAR J'HA

Le cercle infernal

- Ça n'a pas l'air d'aller vieux, qu'est-ce qui cloche ?
- Ce qui cloche ? Comme si tu ne le savais pas.
- Oh ! je disais ça comme ça, par routine.

- Routine ou pas, on n'arrive pas à s'y faire. Ça ne va tout de même pas durer mille ans.
- Mille ans, que Dieu nous en préserve.

- On tourne en rond, on tourne en rond. A chaque changement, on se dit que c'est le bon et puis, pftt, on se retrouve à la case départ...

...
- Non, il est temps d'arrêter de tourner en rond, je dirais même plus, il faut briser le cercle infernal...

...
- Et puis, il faut qu'on cesse d'être des gosses, qu'on se dise qu'une hirondelle, à elle seule, ne peut pas faire le printemps. Ça, on ne l'a pas encore compris, pourtant, combien de fois on s'est brisé le nez sur cette évidence. C'est drôle qu'on n'ait pas compris ça. Je dis que c'est drôle, c'est même pas drôle du tout. Et là-dedans, une année de perdue c'est au moins dix ans de retard sur les terrains...

...
- Et le dialogue, tu crois qu'il y a un minimum de concertation ? Festi. Prends, par exemple, une affaire dont on aurait pu faire l'économie, l'affaire Menad-Madjer...

Saïd Mekbel



Attentat contre Naguib Mahfouz

La riposte

L'effet de doute suscité par les premières dépêches sur la tentative d'assassinat de Naguib Mahfouz, semble vraiment se dissiper : tout le monde, ou à peu près, accuse l'intégrisme, à commencer par Naguib lui-même.

Naguib Mahfouz, fatigué, mais toujours aussi lucide, aussi conscient des enjeux qui engagent son pays et qui l'engagent lui-même, a, en effet, déclaré qu'« il priait pour que la police puisse anéantir l'intégrisme et débarrasser le pays de ce mal ». C'est clair, net et plus tranchant encore que la lame qui l'a blessé. Sa fille, à son tour, apprenant l'interpellation de quarante-deux personnes, suite à cet attentat, et la mort d'un islamiste membre de la Jamaâ islamia, n'a pu retenir ce commentaire : « C'est une excellente nouvelle ! ».

Les officiels maintenant. Le président tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, dans un télégramme adressé à l'écrivain, tout en lui souhaitant « un prompt rétablissement », a dénoncé « ceux qui visent à assassiner l'esprit et la lumière pour leur substituer obscurantisme et fanatisme ».

Même le cheikh d'Al Azhar et le mufti d'Egypte ont dû condamner l'attentat contre Naguib Mahfouz. « Ont dû », car il faut quand même rappeler que ce même cheikh d'Al Azhar a déjà condamné une œuvre de Naguib ! Il s'agit du roman *Les enfants du quartier*, interdit par cette même instance religieuse et qui a valu aussi à l'auteur sa condamnation à mort par les Jamaât islamia de Omar Abdel Rahmane.

L'échec de la tentative d'assassinat de Naguib Mahfouz apparaît donc bien comme une mise à exécution ratée de sa condamnation à mort par les milieux intégristes.

Quant aux intellectuels et démocrates égyptiens, et tous ceux qui se sont déjà dressés contre l'interdiction du roman, on

attend leurs réactions.

Attendre pour attendre, on fait de même pour ceux qui, en Algérie, mènent le même combat que Naguib.

Naguib Mahfouz est sauf, l'acte ignoble est signé, sans contestation possible. La riposte est encore faible, en Egypte comme en Algérie.

La riposte « sécuritaire », elle, s'est abattue comme la foudre sur les réseaux terroristes égyptiens : sept membres de la Jamaâ islamia qui auraient, selon la police, planifié et exécuté l'attentat sont à l'arrêt et Mahfouz n'a pas manqué de souligner sa joie et son étonnement : « Je ne pensais pas qu'ils allaient être arrêtés si vite ! ».

O.Z.

L'Algérie premier importateur mondial de blé dur

L'Algérie est le premier importateur de blé dur dans le monde, a indiqué hier à la radio, un responsable du ministère de l'Agriculture.

Ce responsable a précisé que l'Algérie importe à elle seule la moitié de l'offre mondiale de blé dur soit 2,5 millions de tonnes sur les cinq disponibles annuellement sur le marché mondial.

Il a ajouté que l'Algérie consacrait chaque année plus d'un quart de ses revenus pétroliers à sa facture alimentaire, soit plus de trois milliards de dollars. Elle figure parmi les dix premiers grands importateurs du monde de produits alimentaires, a-t-il souligné.

Ce responsable a enfin estimé que la solution à ces besoins en céréales qui iront en grandissant en raison de la croissance démographique estimée à près de 3 %, résidait dans la mise en valeur de nouvelles terres agricoles, notamment dans le Sahara algérien.

Importation de gargottes à l'USTHB

La DEC proteste

C'est avec une grande surprise que l'ARE a appris que le rectorat de l'USTHB a autorisé les gargottes se trouvant jusque-là à l'extérieur de l'université de construire en dur sur un terrain qui avait été nouvellement boisé par les étudiants à l'intérieur de l'université. Alors que les cours n'ont pas encore commencé pour la majorité des étudiants, alors que le devenir de certaines filières est inconnu eu égard à la fuite effroyable des compétences et à l'arrêt des sorties scientifiques de terrain indispensables à certaines filières, des responsables n'ont pas trouvé mieux à faire que de s'occuper d'un problème qui n'est pas de leurs attributions puisque du ressort du COSU qui perçoit d'ailleurs un budget colossal pour la res-

tauration de la communauté universitaire.

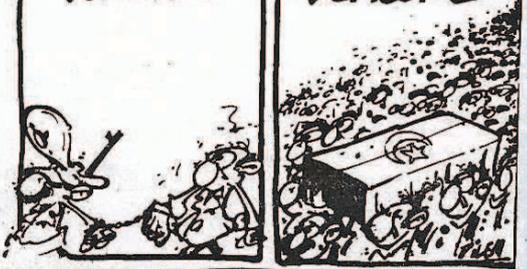
Encore plus incompréhensible, est cette décision, puisqu'elle intervient dans un contexte sécuritaire difficile ne permettant pas un contrôle totalement efficace de l'accès à l'université, ce qui met l'USTHB dans un danger permanent. Par ailleurs, ni les règles de libre concurrence qui auraient garanti un appel d'offre public, ni la transparence dans l'attribution, ne sont venus justifier cette décision unilatérale.

Ainsi, l'ARE demande au ministre de l'Enseignement supérieur, qui avait déclaré à plusieurs reprises, que « l'université n'était pas à vendre », d'user de son autorité pour arrêter les travaux du chantier en cours et appeler l'opinion publique à prendre acte.

DILEMME DU JOUR

JOURNALISTE ACCOMPAGNE A SA PREMIERE DEMEURE

JOURNALISTE ACCOMPAGNE A SA DERNIERE DEMEURE



Taslima Nasreen, prix « Liberté, Egalité, Fraternité » Plus résolue que jamais

Taslima Nasreen a reçu ce mercredi, des mains du ministre des Affaires étrangères français, M. Alain Juppé, le prix des Droits de l'Homme « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Le prix d'un montant de 100 000 francs est annuel et décerné par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme attachée au Premier ministre français. Cette année, c'est donc à l'écrivain bangladaise, auteur de *Lajja*, roman qui lui a valu sa condamnation à mort par les intégristes musulmans du Bangladesh, qu'est revenue cette distinction honorable. Elle aurait donc été distinguée « pour l'ensemble de ses actions menées au Bangladesh et à l'étranger en faveur de la liberté d'expression et contre toute forme d'intolérance religieuse ».

M. Juppé s'est, en outre, félicité de ce que Taslima ait pu, lors de son séjour en France, « rencontrer beaucoup d'amis et s'exprimer devant de larges auditoires par le biais de la télévision ». Il a ajouté : « La cause que vous défendez, non seulement nous est sympathique, mais elle correspond à ce qui est le fondement même de la démocratie dans notre pays ».

Taslima Nasreen, dans sa réponse s'est déclarée « honorée d'avoir reçu ce prix de la terre de la liberté » et qu'elle se sent « encore plus déterminée et attachée à la cause qu'elle défend ».

Un prix pour Taslima Nasreen c'est conjoncturellement une manière de rattraper la bourde commise en début octobre par les autorités françaises qui ne lui avaient accordé qu'un visa de 24 heures en arguant de « raisons de sécurité ».

Un prix pour Taslima Nasreen c'est aussi une manière de donner aux combattants de la République, aux militants de la cause anti-intégriste, aux partisans de la laïcité dans les pays musulmans, leurs premiers lauréats... eux qui n'ont pour l'heure que des martyrs.

Un prix pour Taslima, c'est surtout la reconnaissance de facto d'une vérité qu'on ne peut plus masquer : la femme, de première victime de l'intégrisme, est en train de passer avec feu et éclats à un rôle autrement plus actif : la première résistante et sans doute la plus résolue, aussi.

Bravo Taslima d'avoir porté aussi haut, et avec autant de savoir-faire et d'intelligence, ce sens du combat pour la liberté. Merci aussi de forcer tout ce beau monde à mettre du féminin dans la devise des premiers républicains français de 1789 « Liberté, Egalité, Fraternité ».

O. Z.

Obsèques de Antar Abdelaziz

Jeudi, par un après-midi ensoleillé, Antar El-Hadi Abdelaziz a été enterré au cimetière de Bouzaréah. Symbole de la fidélité aux travailleurs et à l'idéal de justice sociale et de démocratie, il fut un homme de principes dont il est superflu de souligner l'honnêteté.

L'hommage qui lui a été rendu était dans la composition même du cortège qui l'a accompagné à sa dernière demeure : travailleurs, syndicalistes et militants politiques dévoués à la cause pour laquelle il vécut.

Un syndicaliste, camarade de lutte et, serait-on tenté de dire, disciple de Antar, a rappelé dans un émouvant discours d'adieu, l'activité militante qui a constitué l'essentiel de sa vie.

Antar est parti, emportant avec lui l'image de cette tourmente de fin de siècle qui entremêle désillusions, trahisons supposées ou réelles et disparitions d'êtres chers, mais laissant l'espoir que son message soit compris et provoque la renaissance.

Jeunesse et information, première rencontre

Préoccupation majeure

Le Palais des Nations, Club des Pins, a abrité les 30 novembre et 1er décembre la première rencontre nationale sur l'information et la communication en milieu de jeunes. M. Sid Ali Lebib accompagné de ses homologues maghrébins et de M. Zerhouni, ministre de la Communication, a assisté à la cérémonie d'inauguration.

Dans son discours, le ministre de la Jeunesse et des Sports a particulièrement insisté sur quatre points :

« 1 - Comment satisfaire une demande de plus en plus diversifiée et pressante car il est pour le moins paradoxal de constater que malgré l'existence de ces institutions, 76 % des jeunes interrogés dans le cadre d'une enquête de milieu estiment être insuffisamment ou pas du tout informés sur les possibilités de formation, d'emploi, de loisirs, et dans bien d'autres domaines encore.

2 - Comment traduire correctement sur le terrain la volonté politique de mieux informer les jeunes sur leurs préoccupations, leurs besoins réels et les actions développées par le gouvernement en leur direction. En fait, que faut-il faire ensemble pour promouvoir une politique informative de proximité ? Quels sont les relais les plus viables pour une telle entreprise ? Quelles sont la technologie et les techniques les plus adaptées ?

3 - Quel rôle et quelle place doivent occuper les médias dans une politique informative sachant que 80 % des jeunes prennent leurs informations de la télévision, la radio et la presse écrite ?

4 - Enfin, comment promouvoir une communication participative où le sujet récepteur, le jeune en l'occurrence, ne serait plus un acteur passif ? »

M. Lebib a par ailleurs annoncé qu'au cours du Conseil des ministres de mercredi, le président de l'Etat, M. Liamine Zeroual, a annoncé l'installation en 1995 du Conseil supérieur de la jeunesse.

Au cours de cette rencontre, les participants n'ont pas répondu à la question essentielle, à savoir quel type d'information donner et à quel type de jeunes ?

Que ce soit en plénière ou en ateliers, les termes clés de cette rencontre n'ont pas été définis à savoir le jeune, l'information et la communication. En plus, aucun spécialiste en communication n'a pris part à cette rencontre.

Mais cette réunion a tout de même permis à des jeunes de tout le territoire national de se rencontrer et de se côtoyer. Ces jeunes qui ont tout de même pu s'exprimer à travers les six ateliers mis à leurs dispositions :

1 - La politique nationale d'information et de communication en milieu de jeunes.

2 - Les techniques d'information de jeunes.

3 - Le réseau national d'informations de jeunes.

4 - Le rôle et la place du mouvement associatif dans l'information et la communication en milieu de jeunes.

5 - L'information, la communication et les jeunes.

6 - L'information et la documentation sportive.

Un des jeunes présents se réjouit de la tenue d'une telle manifestation car pour lui : « Nous qui sommes tout le temps ignorés, pendant 48 heures nous avons eu droit à la parole. Je suis certain que les rapports des différents ateliers iront à la poubelle mais peu importe puisqu'aujourd'hui j'ai exprimé mon idée. Tout le monde ne m'a pas écouté ; il y a dans les meilleurs des cas peut-être 50 % qui l'ont fait. Cela est déjà un gros acquis ».

La rubrique société reviendra sur cette rencontre dans l'édition de demain.

D.K. Laribi

Mesmar J'ha

Ce voleur qui...

Ce voleur qui, dans la nuit, rase les murs pour rentrer chez lui, c'est lui. Ce père qui recommande à ses enfants de ne pas dire dehors le méchant métier qu'il fait, c'est lui.

Ce mauvais citoyen qui traîne au palais de justice, attendant de passer devant les juges, c'est lui. Cet individu pris dans une rafle de quartier et qu'un coup de crosse propulse au fond du camion, c'est lui. C'est lui qui, le matin, quitte sa maison sans être sûr d'arriver à son travail. Et lui qui quitte le soir son travail, sans être certain d'arriver à sa maison.

Ce vagabond qui ne sait plus chez qui passer la nuit, c'est lui. C'est lui qu'on menace dans le secret d'un cabinet officiel, le témoin qui doit ravalé ce qu'il sait, ce citoyen nu et désemparé...

Cet homme qui fait le vœu de ne pas mourir égorgé, c'est lui. Ce cadavre sur lequel on recoud une tête décapitée, c'est lui. C'est lui qui ne sait rien faire de ses mains, rien d'autre que ses petits écrits, lui qui espère contre tout, parce que,

n'est-ce pas, les roses poussent bien sur les tas de fumier.

Lui qui est tous ceux-là et qui est seulement, journaliste.



Saïd Mekbel

Egypte, le terrorisme cause des dégâts à l'économie

1 milliard de pertes en 1993

La confrontation entre les intégristes musulmans et les autorités a fait perdre un milliard de dollars à l'Egypte en 1993, a affirmé jeudi l'Organisation égyptienne des Droits de l'Homme (OEDH).

« La confrontation meurtrière a provoqué des pertes estimées à plus d'un milliard de dollars en 1993 et ce chiffre sera encore plus important cette année », a affirmé cette organisation dans un rapport présenté à la presse.

« Ces pertes sont dues principalement aux attaques contre les sites économiques et touristiques, et contre les trains », ajoute le rapport.

Depuis mars 1992, plus de cinq cents personnes sont mortes dans les accrochages entre la police et les intégristes. L'OEDH note que depuis 1994, les activistes de l'organisation extrémiste armée de la Jamaâ islamia ont été auteurs de cinquante-sept attaques en Egypte qui ont coûté la vie à quatre-vingt-quatre personnes dont cinquante-quatre policiers, six coptes et six touristes occidentaux.

L'OEDH estime que « pour éliminer la violence, l'Etat doit faire respecter les principes de la démocratie et éradiquer les tendances fanatiques existant dans les médias et les programmes d'enseignement ».

Dénonçant les pratiques illégales auxquelles se livrent les services de sécurité dans la province de Miniya en Haute-Egypte, notamment à Malaoui, l'OEDH « soupçonne que certains des vingt-sept militants islamistes tués par la police ces sept derniers mois dans cette région aient été tout bonnement liquidés ».

Le rapport souligne également la poursuite de la politique d'« otages » pratiquée par les autorités qui « emprisonnent les membres de la famille d'une personne recherchée » et « imposent un couvre-feu de six heures du soir à six heures du matin dans cette région depuis le 31 octobre dernier ».

L'Organisation égyptienne condamne en outre « la destruction en novembre à Malaoui par les services de sécurité de plus de cent cinquante échoppes », dont les propriétaires sont soupçonnés de sympathie avec la Jamaâ islamia.

Elle dénonce par ailleurs, la Jamaâ qui « continue à recourir à la liquidation physique des agents de police, des touristes et des écrivains comme moyen de pression sur le régime au pouvoir en Egypte ».

Lors d'une conférence de presse, le secrétaire général de l'OEDH, M. Nigad Al-Borai,

a lancé un avertissement contre l'extension « dans un proche avenir » de la violence à la province de Sohag en Haute-Egypte.

« Après que plusieurs éléments de la Jamaâ eurent été chassés d'Assiout au printemps, une partie a trouvé refuge au Nord dans la province de Miniya où une confrontation entre l'Etat et les islamistes a commencé fin août ». Une autre partie des intégristes « s'est déplacée au Sud vers Sohag », a-t-il observé.

DILEM
DU
JOUR

FRANCE : JOURNÉE DE
SOLIDARITÉ AVEC L'ALGERIE

EN FRANCE, DES JOURNÉES DE
SOLIDARITÉ AVEC L'ALGERIE
IL Y EN A CHAQUE HEURE.



Industrie pharmaceutique, le grand malade

Encore des remous

Le secteur de la pharmacie n'arrête pas de connaître des remous. La bataille des législations ne permet pas aux opérateurs de se stabiliser, d'entreprendre des projets à long terme. C'est le cas, au moins de quatre laboratoires nationaux privés qui se sont vu boycottés par les pharmaciens sur instruction du ministère de la Santé et de la Population (MSP).

Selon le Syndicat algérien d'industrie pharmaceutique (SAIP), le ministère aurait envoyé à toutes les officines et grossistes distributeurs une note stipulant le boycott des produits pharmaceutiques qui émaneraient des quatre laboratoires nuis en cause.

Ces derniers, en l'occurrence Le LAM, Delta-pharm, Pharmatica et Laboratoire Djebbar, sont considérés par l'administration comme étant illégitimes puisqu'ils procèdent à la fabrication de médicaments au mépris de la réglementation en vigueur.

Suite à ce blocage constaté par les laboratoires concernés d'autant que ces derniers ont déjà importé, conformément à une autorisation, de la matière première destinée à la transformation de produits qui de surcroît sont périssables, une assemblée générale a

M. Dembri quitte le Caire

M. Mohamed Salah Dembri, ministre des Affaires étrangères, a quitté vendredi soir le Caire où il a présidé la délégation algérienne aux travaux de la 102e session du Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères.

M. Dembri avait indiqué que les travaux du Conseil ministériel de la Ligue arabe avait porté notamment sur le processus de paix au Poche-Orient et les moyens d'une meilleure coordination des efforts arabes.

Par ailleurs, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Esmat Abdelmeguid, avait précisé, dans une conférence de presse tenue à l'issue des travaux du Conseil ministériel, que la ligue n'a abordé ni la crise des relations entre l'Algérie et le Maroc ni le différend égypto-soudanais.

Quatre policiers et un civil tués dans le sud de l'Egypte

Quatre policiers et un civil ont été tués samedi matin en Haute-Egypte dans un attentat commis vraisemblablement par des intégristes présumés, a annoncé le ministère égyptien de l'Intérieur.

L'attentat a eu lieu dans la province de Gena, précise un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Un véhicule de police, qui circulait entre Qoss et Louxor, à environ 700 km au sud du Caire, « a été la cible de tirs » d'assailants, indique seulement le communiqué, sans précision.

Quatre policiers - un capitaine de police et trois conscrits dont le chauffeur du véhicule - ont été tués, selon la même source.

Un civil, Labib Ibrahim, a été tué au cours de l'attaque et une femme, Mme Hanaa Singer, représentante de l'Unicef en Egypte, a été blessée, ajoute le communiqué. Les forces de sécurité ont immédiatement procédé à un ratisage pour retrouver les auteurs de l'attentat, qui ont réussi à prendre la fuite, conclut le communiqué.

été tenue hier à laquelle ont été conviés les membres du (SAIP) et dont seulement une douzaine étaient présents. Toutefois, le ministère n'était pas de la partie alors que le président du syndicat affirme avoir invité la directrice de la pharmacie et a tenu au courant le ministre lui-même de cette rencontre.

L'ordre du jour de cette assemblée générale a consisté à faire un exposé sur les contraintes rencontrées en matière d'investissement ainsi que du boycott dont font l'objet les laboratoires opérationnels incriminés.

Pour le représentant du (SAIP), les contraintes imposées à l'activité pharmaceutique sont ambiguës au vu des dispositions législatives qui ont précédé la nouvelle procédure à savoir l'inscription dans le cadre du Code des investissements. « Cette condition ne peut nous concerner du fait que nous existions en tant qu'entreprise, avant la promulgation de cette loi et que nous avons déjà été autorisés à exercer dans un autre cadre », dira le président du SAIP.

En effet, les opérateurs ayant consenti un investissement dans le cadre du CMC ou encore auparavant, doivent-ils reformuler leur dossier d'investissement ?

Une question qui reste posée en fait, d'autant que les membres du SAIP estiment que non seulement le ministère ne répond pas à leurs correspondances (dont certaines datent de trois ans), mais encore ils se retrouvent face à eux-mêmes puisqu'on ne leur dit pas comment ils doivent procéder ou cesser d'activité.

Quant à l'irrégularité dont fait référence la note qui émanerait du ministère, le président du SAIP estime que les produits fabriqués par les industriels mis en cause sont inscrits dans la nomenclature de 93 et reportés dans celle de 94.

Devant de telles affirmations, le problème de ces quatre laboratoires reste vraiment une énigme, alors que du côté de l'administration centrale aucun représentant n'a été dépêché afin d'éclairer une bonne fois pour toute la situation des industriels qui ont été agréés auparavant et à qui l'actuelle législation ne permet plus d'exercer.

Ce qui est à retenir par ailleurs, est le fait que la crise du médicament en Algérie connaîtra sûrement des lendemains incertains du fait de la gestion douteuse par le passé.

D'autre part, le changement permanent des procédures réglementaires n'est pas pour arranger les choses.

A moins que du côté du ministère, on ne nous apprenne les véritables raisons et surtout les arguments qui permettent le rejet des produits fabriqués par Pharmatica, Deltapharm, LAM...

D'ailleurs, un membre du SAIP ne cache pas sa désolation quant aux comportements des responsables de ce secteur. « Il est navrant qu'avec un ministre spécialisé dans le secteur et qui montre une nette volonté d'ouverture et de dialogue, on assiste encore aux verrouillages des structures au niveau central ! ».

Leïla Albane

MESMAR J'HA

Chouyoukhocratie

Ma sœur Yasmine qui a quatorze ans n'a pas le moral. Déjà avec la rentrée, c'était pas fameux. Mais avec la libération des chouyoukh, c'est devenu fumeux. Les quatorze ans de Yasmine, ils ont toujours fonctionné comme un bon baromètre de précision



et avec cet instrument, les prévisions de ma sœur, c'est presque de la prophétie. Et justement, Yasmine, elle dit que le ciel de demain s'annonce sombre

avec des nuages en semi-liberté comme Benhadj le stratus et Madani le nimbus. Alors mon père, il s'est mis à vouloir remonter le moral de sa petite. Il lui a dit comme : petite, les chouyoukh, tu peux pas les changer. Comme les chtroumpfs ne peuvent que chtroumpfer, les chcouyoukh ne peuvent que chouyoukher. Les chouyoukh sont en résidence surveillée. Tout le problème est de savoir si c'est les chouyoukh qui sont surveillés à travers la résidence ou au contraire, c'est la résidence qui est surveillée à travers les chouyoukh. Cela veut dire, est-ce que les chouyoukh vont sortir de là ? Est-ce qu'ils vont rester longtemps là ? ou est-ce qu'ils vont retourner en prison sans passer par la case départ et sans toucher 20 000 ? On n'en sait rien petite, car la chouyoukhocratie est bien difficile à gérer. Bien difficile.

Saïd Mekbel

DEC de Tizi-Ouzou, conflit autour d'une nomination

Les subterfuges d'un mécontentement

Après que la section syndicale de l'UGTA ait déposé un préavis de grève au nom de « la coordination des syndicats de l'APC » pour, rappelés-le, contester « la désignation par les autorités de la daïra de Tizi-Ouzou d'un nouveau secrétaire général pour la DEC », alors que « l'ancien n'a jamais été contesté par les travailleurs », la section VDT de cette commune n'a pas tardé à réagir.

Elle apporte « un démenti formel », selon l'expression du secrétaire général de cette section. Il déclare en outre, « ne pas être concerné par le conflit, ni d'une manière, ni d'une autre ».

Cette section, « composée de près de trois cent cinquante adhérents », selon lui, « a été en effet contactée par des syndicalistes de l'UGTA pour mener une action commune. Mais nous avons refusé de marcher dans cette affaire, car il y a beaucoup d'intérêt personnel en jeu ».

C'est ce qu'on a également appris du côté de la DEC. Son président, M. Karouf, déclare qu'il y a « trop de choses obscures dans cette affaire ».

Il pense que « l'arrivée du nouveau secrétaire général, nommé pour réorganiser les services de la commune, dérange certaines personnes qui voient leur intérêt personnel parti en fumée ».

A ce propos, M. Karouf n'a pas hésité à nous montrer une liste d'articles, « distribués » par l'ancien secrétaire général à certains travailleurs et syndicalistes, une cinquantaine. Il s'agit notamment de tables de bureau, de poêles à mazout... « Ce patrimoine de la collectivité doit être restitué », a-t-il déclaré, en précisant, que « ces personnes ont été avérées ».

Le président de la DEC constate égale-

ment que ce mouvement de contestation coïncide avec la préparation d'un nouvel organigramme de la commune, « précisant les tâches de chacun ». Il pense qu'une bonne partie de personnel déserte quotidiennement son poste de travail et que personne ne contrôle. Il faut mettre fin à cette situation, a-t-il ajouté, en précisant que « le nouveau secrétaire général est nommé transitoirement » pour s'occuper de cette affaire, en attendant « la nomination d'un autre secrétaire général ».

La DEC, quant à elle, coïncée dès le départ en acceptant de délivrer le permis de bâtir le 16 avril dernier aux coopérateurs, a tenté de trouver une solution à l'amiable. L'autre terrain proposé aux deux coopératives a été refusé par ce dernier.

L'ultime tentative de la DEC, était la réunion qui a regroupé l'ensemble des partenaires le 10 septembre dernier. Lors de cette rencontre chaque partie a campé sur ses positions.

La DEC est donc « obligée de signer le permis de construire » même si « les membres de la DEC ne sont pas convaincus » d'une telle décision.

L'information a vite fait le tour de la cité et les quatre mille-résidents « s'apprentent à prendre des mesures sérieuses ». Des rumeurs font état d'une « opposition physique » à toute tentative de construction sur ce qu'ils appellent « leur espace vert ».

Cette opposition a failli, rappelés-le, aboutir le 29 août dernier à des affrontements entre les coopérateurs, venus clôturer le terrain, et les habitants qui l'ont enlevée. Il a fallu l'intervention de l'association Tafeth et des services de sécurité pour éviter le pire.

Depuis jeudi, la situation est électrique au niveau de cette cité. Les habitants s'apprentent à organiser une marche vers la wilaya, a-t-on appris auprès de certains locaux.

S.T.

DILEM DU JOUR

DEBAT : ISLAMISME ET MODERNITE

QUELEST LE COMBLE D'UN ISLAMISTE MODERNE?



FFS

Communiqué

Le Conseil national du FFS, élargi aux exécutifs des wilayas, se réunit le jeudi 22 septembre 1994 à 9 heures au siège national du parti.

Objet : évaluation de la préparation de la convention et analyse de la situation politique.

Ce communiqué tient lieu d'invitation.

P/Le Comité exécutif national

UMA, les chefs de diplomatie se concertent à Alger L'économie et la sécurité en priorité

C'est aujourd'hui que s'ouvriront à Alger les travaux de la XVIe session ordinaire du Conseil des ministres maghrébins des Affaires étrangères.

Le fait nouveau de cette rencontre inter-maghrébine est la participation, et ce, pour la première fois, de l'Égypte qui sera représentée par son chef de la diplomatie, M. Amr Moussa.

Sur invitation de l'Algérie, qui assure la présidence de l'UMA, M. Amr Moussa sera de la partie des grandes préoccupations inter-maghrébines. Une bonne occasion pour échanger et enrichir les expériences.

La sollicitation du ministre égyptien des Affaires étrangères prouve aussi que l'Algérie est pour l'élargissement du G5 maghrébin.

L'ordre du jour de cette XVIe session sera chargé et dominé par deux dossiers-clés : l'économie et la sécurité.

Sur le plan économique, les pays maghrébins traversent la période des vaches maigres.

Hormis la Tunisie où les résultats sont presque acceptables, toutes les autres économies maghrébines butent sur les moyens leur permettant un meilleur décollage.

Les responsables maghrébins ne perdent pas espoir de voir la situation se « décriper » dans un proche avenir. Les données du terrain sont tout à fait lointaines des souhaits affichés par les autorités maghrébines. Le taux d'échange commer-



M. Dembré, chef de la diplomatie algérienne.

cial inter-maghrébin oscille entre 3 et 5 %.

C'est très mince comme chiffre pour des pays aspirant à la complémentarité économique. Depuis l'avènement de l'UMA, des dizaines de projets communs ont été élaborés mais malheureusement la plupart d'entre eux ont été passés sous silence.

Les contraintes bureaucratiques ont été pour beaucoup dans la mise au tiroir de ces projets.

Avec un peu plus de rigueur dans la ges-

tion, ce genre de maladresse pourrait être évité.

Le volet sécuritaire sera certainement axé sur les voies et moyens à même d'extirper à jamais les germes du terrorisme intégriste. En présence de M. Amr Moussa, dont le pays souffre également de ce fléau, l'UMA et l'Égypte vont essayer de raffermir davantage leur stratégie commune de lutte contre ce mal importé.

K.S.

Mesmar J'ha Courier

Il faut rendre cette justice à Madani et Benhadj : ils ont remis à la mode l'art épistolaire. Combien de lettres ont-ils déjà écrites à la présidence ? Une dizaine au moins. Est-ce la solitude de la résidence surveillée qui pèse ? Le



manque de livres, l'indigence des programmes des télévisions alors une irrésistible envie d'écrire ? ou est-ce tout simplement de cette manière que la paire du

FIS conçoit son activité politique ? Bref, au fond, peu importe la raison réelle, le fait essentiel est que la paire ne cesse pas d'écrire à la présidence et que selon toute apparence la présidence ne cesse pas de la lire. Exemple unique au monde que le monde doit sans doute suivre avec curiosité. Quel curieux manège en effet : Madani écrit d'abord. Puis c'est Benhadj qui écrit. Mais avant que leurs lettres n'arrivent à destination, comme pour prévenir l'arrivée des courriers, Kebir parle à Berlin, Haddam parle à Washington. L'un menace, l'autre accuse, la troisième regrette, le quatrième somme... Puis c'est le silence épistolaire, dans l'attente, sans doute, de la réaction du destinataire et peut-être celle de l'accusé de réception.

Question : faut-il vraiment prendre au sérieux tout cela ?

Saïd Mekbel

Artistes et hommes de la presse, hommage de M. Zerhouni

La citoyenneté en danger

J eudi, au siège de la Radio nationale M. Mohamed Benamar Zerhouni, ministre de la Communication, a prononcé une allocution à l'occasion de la remise des prix aux artistes qui ont pris part aux festivités de Novembre.

Etre présent parmi vous, signifie pour M. Zerhouni « partager vos joies, celle d'avoir été fidèles au pays et aux valeurs éternelles de Novembre et celle d'avoir persévéré pour que se réalisent des succès dont vous pouvez être, à juste titre, fiers ».

Evoquant la situation du pays, il y situe d'emblée les responsabilités : « Cette agression et ce mal émanant de traitres, successeurs des supports et valets du colonialisme qui ont opté pour l'ennemi et coupé tout lien d'appartenance à cette terre généreuse et tout lien de parenté avec ses vaillants protecteurs ».

Il est encore plus précis, à propos du terrorisme : « Les odieux assassinats perpétrés contre les citoyens algériens, visant notamment l'extermination de l'élite nationale, témoignent de la férocité des ennemis de Dieu et du peuple algérien... ». M. Zerhouni s'interroge : « Ces criminels se proclament de l'Islam alors qu'ils bafouent les règles les plus élémentaires de l'amour d'autrui et de la tolérance. Comment peuvent-ils penser que les Algériens puissent un jour adopter leur « vision » de l'Islam ? »

Presse écrite, création d'une SPA de distribution

Editeurs publics et privés, diffuseurs des deux secteurs ainsi qu'imprimeurs et publicitaires ont été invités mercredi au palais de la Culture par le ministre de la Communication à une rencontre pour débattre d'un avant-projet de création d'une SPA de distribution de la presse écrite, indiquée mercredi un communiqué du ministère de la Communication.

Dans son allocution d'ouverture M. Benamar Zerhouni, ministre de la Communication a rappelé le principe fondamental du droit à l'information, principe qui ne peut s'exercer que grâce à une presse écrite notamment, servie par un outil de diffusion performant et apte à s'acquitter d'une mission de service public.

Enchaînant sur la citoyenneté et les dangers auxquels elle est exposée, M. Zerhouni déclare : « Que reste-t-il de la citoyenneté et du patriotisme alors que les partis se détestent et s'entredéchirent pour la moindre raison ? L'agression et la subversion sont entretenues et attisées par des mercenaires qui ont fait du charlatanisme, du viol, du banditisme et du terrorisme sous toutes ses formes un moyen pour s'emparer des potentialités du pays et tenter de détruire les acquis du peuple, attendant ainsi à l'intérêt suprême de la société algérienne dans ses différentes composantes ? ».

Pour M. Zerhouni, les dangers qui guettent cette citoyenneté sont de trois ordres : « L'extrémisme religieux, le fanatisme ethnique ou linguistique et l'extrémisme politique ». Quant à ceux « qui ignorent les règles,

qui ne connaissent de la liberté que la leur, qui rejettent toute vérité autre que la leur » et tous ceux « qui revendiquent des droits sans reconnaître leurs devoirs », ceux-là « n'ont aucune notion de citoyenneté ».

Enfin réitérant la détermination de l'Etat à faire face au terrorisme, le ministre de la Communication souligne que « l'Etat algérien est déterminé à faire face à ceux qui agissent le pays, en veillant sur la légitimité et sur la stabilité du pays ».

Il rend enfin hommage, dans son allocution à la famille de la presse et aux artistes : « L'histoire notera avec des règles d'or leur grand sacrifice pour le pays et pour la dignité du peuple, à l'instar de leurs ancêtres qui ont réalisé le miracle de la glorieuse Révolution du 1er Novembre ».

TERRORISME: LA GUERRE DES CHEFS CONTINUE

N'TA EMIR QUANA EMIR
CH'KOUN TSSOUG LAHMIR ?!



France, appel des intellectuels et artistes en faveur de l'Algérie

Aujourd'hui, en Algérie, des milliers de morts, 720 écoles incendiées, 1 000 enseignants empêchés d'exercer, des usines dynamitées et aussi des scientifiques, des chanteurs, des médecins, des sportifs, des imams, des journalistes, des ouvriers, des cadres, des jeunes, des femmes victimes de la barbarie.

Chanter, penser, informer, être une femme, se consacrer à la science devient passible de mort. En France, le silence et la douleur doivent laisser place à la colère et à l'action.

Au nom des valeurs qui nous animent, nous nous dressons de toutes nos forces contre l'intégrisme assassin qui se nourrit de la situation algérienne et des agissements d'un pouvoir autoritaire et violent, corrompu et discrédité.

Il est temps, grand temps, d'élever la dénonciation des crimes et d'organiser la solidarité active à la mesure du danger.

Notre solidarité va à l'ensemble des démocrates algériens, au peuple algérien dont nous saluons le courage. Ils ont besoin là-bas de notre appui, de notre vigilance et ici de notre solidarité concrète.

Nous prenons l'engagement d'aider les démocrates algériens en agissant pour l'obtention de visa et pour la délivrance d'un statut garantissant le droit au séjour, au travail et à des conditions de vie décente. En ce sens, nous soutenons les exigences de la plate-forme commune pour l'accueil en France des demandeurs d'asile et exilés d'Algérie, menacés dans leur vie, plate-forme déjà signée par des dizaines d'organisations.

Nous proposons de coordonner les actions de vigilance, d'entraide et de solidarité.

Nous appelons toutes les forces progressistes, les organisations de solidarité et d'entraide, les personnalités du travail et de la culture, à se rassembler pour participer à la manifestation nationale le 3 décembre à Paris.

LE MATIN ILS ONT TIRE SUR MESMAR J'HA

MESMAR J'HA

Ce voleur qui...

Ce voleur qui, dans la nuit, rase les murs pour rentrer chez lui, c'est lui. Ce père qui recommande à ses enfants de ne pas dire dehors le méchant métier qu'il fait, c'est lui.

Ce mauvais citoyen qui traîne au palais de justice, attendant de passer devant les juges, c'est lui.

Cet individu pris dans une rafle de quartier et qu'un coup de crosse propulse au fond du camion, c'est lui. C'est lui qui, le matin, quitte sa maison sans être sûr d'arriver à son travail. Et lui qui quitte le soir son travail, sans être certain d'arriver à sa maison.

Ce vagabond qui ne sait plus chez qui passer la nuit, c'est lui. C'est lui qu'on menace dans le secret d'un cabinet officiel, le témoin qui doit ravalé ce qu'il sait, ce citoyen nu et désespéré...

Cet homme qui fait le vœu de ne pas mourir égorgé, c'est lui. Ce cadavre sur lequel on recoud une tête décapitée, c'est lui. C'est lui qui ne sait rien faire de ses mains, rien d'autre que ses petits écrits, lui qui espère contre tout, parce que, n'est-ce pas, les roses poussent bien sur les tas de fumier.

Lui qui et tous ceux-là et qui est seulement, journaliste.

Saïd Mekbel

Le directeur général du Matin écopé de six mois de prison

M. Mohamed Benchicou, directeur général du quotidien *Le Matin* vient d'écopé d'une peine de six mois de prison ferme, suite à une plainte déposée contre lui par le ministère de la Défense nationale en 1992. La plainte en question faisait suite à une interview qu'avait accordée M. Benchicou à un journal algérien, et dans laquelle il déclarait qu'« il ne prenait pas de thé avec les généraux ». Des propos que le MDN avait jugés déplorables.



Tamazight, à deux jours de la marche nationale d'Alger Soutien massif à l'appel

À deux jours de la marche nationale, prévue jeudi prochain à Alger, l'appel du MCB enregistre un large mouvement de soutien. Des syndicats, des partis, des personnalités, des associations ont exprimé leur solidarité avec cette autre action du Mouvement culturel berbère.

Intervenue après une armada d'actions pacifiques : marches, meetings, grèves, conférences-débats, cette marche est considérée par les organisateurs comme action « importante » et « décisive ».

Initiée par les commissions nationales, cette manifestation a été décidée pour « protester contre le silence que continue d'observer le pouvoir » sur la reconnaissance politique du fait amazigh dans toutes ses dimensions.

La coordination nationale n'a pas tardé à réagir, en appelant l'ensemble des citoyens à venir en masse marcher dans les rues de la capitale. Dans une déclaration remise à notre rédaction, le numéro 2 de la coordination, Madjid Amokrane, « appelle le peuple algérien à maintenir la mobilisation jusqu'à satisfaction de nos droits légitimes ».

Des partis politiques ont également tenu à marquer leur soutien. Dans son communiqué du 22 octobre, le FFS de Tizi-Ouzou

« soutient toutes les actions pacifiques du MCB et appelle à la mobilisation générale pour la marche nationale initiée par les commissions nationales du MCB ».

Les parents d'élèves de la wilaya de Tizi-Ouzou ont également appelé l'ensemble des adhérents à venir en masse jeudi prochain à Alger. Il en est de même pour les lycéens et les étudiants. D'autres messages de soutien sont parvenus à notre rédaction.

L'Association indépendante des droits des femmes, l'Association de soutien et de solidarité aux familles victimes du terrorisme, le Mouvement pour la république (Alger) ainsi que d'autres associations ont adressé des messages de soutien à la coordination nationale. Selon M. Ould Ali « nous n'avons pas peur de marcher sur l'itinéraire où deux militants de la démocratie ont perdu la vie le 29 juin dernier ».

Concernant l'organisation de cette marche, nous avons appris que des demandes ont été introduites auprès de la wilaya d'Alger pour l'obtention d'une autorisation de marcher sur la présidence.

Plusieurs actions en appui à cette marche, ont été, par ailleurs, décidées. A Bejaïa, la coordination des lycéens amazighs appelle l'ensemble des lycéens à une

marche populaire le 31 octobre à travers le chef-lieu de wilaya.

Toujours à Bejaïa, deux galas-meetings sont prévus pour cette semaine. Le premier, organisé par les commissions, aura lieu aujourd'hui et on ne sait toujours pas si Idir fera partie des chanteurs invités.

Le deuxième, qui sera animé par le vice-président de la coordination nationale du MCB aura lieu mercredi à partir de 18h à la place du 1er Novembre.

Par ailleurs, et toujours à Alger, un meeting est prévu à la salle Harcha juste après la marche. La coordination nationale qui a appelé à ce meeting populaire rappelle que c'est une action prévue au départ le 5 octobre dernier et qui a été reportée. On ne sait toujours pas si les commissions vont y participer.

Ce qui est certain, c'est qu'aucune rencontre n'a regroupé les deux tendances du MCB pour préparer techniquement cette marche. M. Ould Ali dit que les « commissions refusent tout contact avec nous alors que nous sommes disposés à les rencontrer n'importe où et n'importe quand ».

De Tizi-Ouzou
Saïd Tazrouit

MESMAR J'HA

Négation

Dans un adieu à son mari, publié dans *El Watan*, Leïla Aslaoui rapporte cette énormité : Un « décideur » pensait que si Mohamed Réda Aslaoui tenait à ce cabinet dentaire situé dans un quartier populaire, c'était pour... l'argent qu'il rapportait. Triste. Affligeant. Mais pas du tout étonnant. Surtout — et c'est un bon conseil



par les temps qui courent — surtout, ne dites pas que votre père à vous, ce n'est pas un compte en banque, ni une affaire commerciale ou industrielle, ni une ou deux ou trois villas, ni de solides intérêts de

clans, ni même un sentiment de vengeance refoulé depuis l'enfance. Surtout ne confiez pas que ce n'est pas à ce genre de père que vous avez amarré votre conduite et votre vie. Car vous apparaissez comme un être d'une autre dimension, un étranger, un ennemi, donc quel qu'un à éliminer. Tout notre malheur est peut-être là-dedans qui nous vaut la promesse de toutes les terreurs. Nous sommes leur négation vivante, la preuve de ce qu'ils sont et qu'il faut effacer comme un malheureux cherche à effacer l'empreinte qu'il accuse. Ne possédant rien, nous comme à notre premier jour, ils savent que n'ayant rien à perdre, nous ne pouvons que tout gagner.

Saïd Mekbel

Matoub au journal *L'Express*, « je continuerai à m'exprimer et à me battre »

Les vérités de Lounès

Dans un entretien à *L'Express*, Lounès Matoub, actuellement en France, s'est exprimé sur l'épreuve qu'il a connue récemment lorsqu'il a été enlevé par le GIA. Il raconte qu'il a été jugé par un tribunal islamiste. « Dès la première semaine, j'ai été alerté par les allées et venues d'émirs du GIA, j'ai su qu'arrivait un expert de la justice islamique » a confié Matoub à l'hebdomadaire français.

Matoub raconte qu'il a été accusé « d'avoir, depuis quinze ans, mené la jeunesse kabyle à la dépravation », tout en précisant qu'ils « avaient l'intégralité » de ses « 28 albums-33 tours, cassettes, bien que le pouvoir les ait toujours censurés... » Matoub ajoutera : « Ils ont passé au crible mes interviews », notamment

celle donnée à la chaîne de télé franco-allemande *Arte*. A propos de Hasni, dont il a appris la mort durant sa détention, Matoub dira : « S'ils ont fauché autant d'étoiles, le ciel ne sera jamais dépouillé ». Quant au message du GIA qu'il a été chargé de transmettre, Matoub révélera que le groupe islamiste

déclarait qu'il n'a rien contre la revendication culturelle berbère à condition « qu'elle ne touche pas au projet islamique ». S'agissant du tamazight, Matoub estimera que reconnaître cette langue reviendrait pour le pouvoir « à admettre l'identité plurielle de l'Algérie et les tares de l'arabisation ». Questionné sur l'éventuali-

té d'une victoire des islamistes, le poète répondra que : « Tant qu'il y aura des femmes et des hommes qui porteront haut le flambeau de la liberté, de la démocratie et de la tolérance, le pays ne basculera jamais » vers une république islamique. Selon lui, ce que recherchent les groupes terroristes « c'est pousser la société civile à un exode massif, pour régner en souve-

rains absolus sur l'Algérie. Mais pas seulement. Ne dites pas que ça n'arrive qu'aux autres (...), quant à moi, conclura Matoub, ce n'est pas cette épreuve, sans doute pénible, qui m'empêchera de continuer à me battre, à m'exprimer, pour dénoncer les abus quels qu'ils soient ».

Synthèse O.Sahli

Novembre, mois de fête

Le mois de novembre sera un mois de fête. Le ministère de la Culture profite de ce mois pour entamer la relance culturelle d'une belle manière avec un programme alléchant qui a débuté le 20 octobre 1994 pour s'étaler jusqu'au 9 janvier 1995. Cette initiative se veut aussi électrique que possible, avec la mise à contribution de plusieurs locaux tels que la galerie du Palais de la culture, Isma, Racim et le cercle Frantz Fanon pour des expositions de peinture, qui constituent un riche palmarès de la peinture de 1962 à 1994. L'OREF est aussi mise à contribution pour un Salon du livre, qui va rassembler toutes les œuvres concernant l'histoire de l'Algérie. A l'occasion du 1er Novembre donc, le programme s'avère à la hauteur de l'événement. Du 20 au 25 octobre, les maquettes du ministère de l'Habitat sont à l'honneur. Les journées du 26 octobre au 13 novembre seront consacrées au Salon national des arts plastiques. La guerre de libération sera rappelée à notre souvenir par la projection d'un film sur ce sujet d'actualité, le 27 octobre prochain. Les 30 et 31 octobre, la pensée de Malek Bennabi fera l'objet d'une rencontre. Pour le 2 novembre, la bibliothèque nationale organisera une journée d'étude sur la guerre de libération. Le 7 novembre 94 sera une occasion pour rendre hommage à Mouloud Kacim Naït Belkacem. Ce mois sera aussi

consacré à la céramique dans une exposition qui va durer la dernière quinzaine de novembre.

Le 24 novembre sera consacré à la musique andalouse par une soirée musicale. Le Salon national du cheval se tiendra à partir du 20 novembre au sein des galeries du palais et ce, jusqu'au 30 novembre. Les amateurs d'informatique seront gratifiés d'une exposition sur l'informatique du club Astein qui va durer du 11 au 14 décembre. Du 21 décembre au 9 janvier 1995 un retour légitime vers la peinture va se faire à travers l'exposition de deux habitués des lieux, Mebarki Ahmed et Mezouar Abdelkader ; ce programme est bien ambitieux, il est à souhaiter qu'il n'y aura pas trop de modifications. Rappelons aussi que ces activités seront suivies par un programme de festivités au niveau national à partir de l'idée de Novembre 54, donc plusieurs initiatives nationales s'organisent ou se suivent actuellement comme le Festival du malouf qui se tient actuellement à Constantine et qui va durer jusqu'à la mi-novembre.

Le ton est donc donné et la culture reprend ses droits de la fin de cette année au début de la prochaine.

Soirées artistiques, journées d'études et différentes expositions pour un public exigeant qui sera, espérons-le, au rendez-vous.

J. Gassouma

Solidarité avec le peuple algérien

Des manifestations de solidarité avec l'Algérie se sont déroulées hier à Paris et dans plusieurs villes françaises, à l'appel du Parti communiste français. Leur point d'orgue est une marche qui partira ce soir de la place de la République à celle de la Bastille.

En soutien à cet appel, l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique (Afaspa) invite, dans un communiqué rendu public, « tous les amis d'une Algérie démocratique et indépendante à participer à la manifestation » programmée à Paris, « pour affirmer leur solidarité avec les Algériens en lutte contre la terreur intégriste, avec le peuple algérien condamné à la pauvreté et au sous-développement par une politique d'inspiration « libérale », dictée par le FMI et l'Occident ».

« L'intégrisme, poursuit le communiqué de l'Afaspa, n'est pas l'Islam, pas plus qu'il n'est favorable à une réelle indépendance du pays.

C'est un fascisme criminel, inspiré par les dirigeants pro-occidentaux d'Arabie Saoudite et du Soudan, soutenu par la CIA et certains stratèges aux Etats-Unis et en Europe occidentale ».

L'Afaspa souligne en conclusion qu'« on ne négocie pas avec le fascisme la liberté d'un peuple : on le combat, on la défend ».

Par ailleurs, le chanteur Jean Ferrat a affirmé, dans une déclaration publiée hier dans *L'Humanité*, qu'il « soutient vraiment du fond de son cœur, de toute (son) âme, ce qui se passe là-bas pour que s'établisse une véritable démocratie algérienne ».

« J'espère, a ajouté l'artiste français, que le fanatisme, l'obscurantisme aujourd'hui à l'œuvre, ces négations de l'homme, disparaîtront petit à petit. Il faut réagir face au retour de la société tribale qui resurgit sur tous les continents ».



DELIT DE FACIÈS

VOUS VOUS DEVEZ ETRE UN ALGERIEN...

COMMENT VOUS L'AVEZ DEVINE ?!?



ZIEM

Arafat, Rabin et Peres : Prix Nobel de la paix

Oslo poursuit son œuvre

Ce week-end l'institut Nobel norvégien a décidé l'attribution du prix Nobel de la paix au trio Arafat-Rabin-Peres pour leur action et leur engagement en faveur de la paix au Proche-Orient.

Oslo — après avoir été le lieu de prédilection des négociations secrètes entre Israéliens et Palestiniens qui conduiront à la signature de l'accord de Washington en septembre dernier — persiste et signe donc, au-delà des polémiques que suscite l'actuel processus de paix au Proche-Orient, dans sa conviction que les leaders actuels sont réellement les garants de la résolution pacifique de la crise dans la région.

Cet avis n'est, bien sûr, pas partagé par tous et tout d'abord au sein même du « Conseil des sages » de l'institut pour la paix. Ainsi, à l'annonce de l'attribution du prix l'un des cinq membres du jury M. Kaare Kristianssen ancien ministre norvégien très pro-israélien, a-t-il annoncé sa démission en jugeant que M. Yasser Arafat n'était « pas à la hauteur pour ce prix prestigieux ». De fait, l'attribution du prix à Arafat a déclenché les foudres jusque dans l'opposition palestinienne où certains les plus extrémistes, basés au Liban, lui ont promis qu'il « emporterait le prix dans sa tombe » comme ce fut le cas pour « Sadate en 1981 ». L'ancien président égyptien avait été co-lauréat du prix Nobel de la paix avec le Premier ministre israélien de l'époque M. Menahem Begin en 1979. Mais au-delà de ces polémiques, (qui côté palestinien concerne aussi les mains « tachées de sang » de Itzhak Rabin et Shimon Peres) qui découlent logiquement du positionnement de certaines parties face au processus de paix actuel, le Nobel de la paix 1994 relance le débat sur les critères qui déterminent son attribution.

Quelles interprétations ?

Tout d'abord, alors qu'était prévu l'attribution du prix au couple Arafat-Rabin, l'institution norvégienne a créé la surprise en ajoutant comme co-lauréat M. Shimon Peres, ministre des Affaires étrangères israélien.

A ceux qui jugent cet ajout quelque peu indicatif pour la partie palestinienne, les « sages » rétorquent que le rôle de Peres ne peut être occulté. Pourtant, à ce titre, d'autres personnages tels que Abou Mazen pilier palestinien des négociations secrètes d'Oslo ou à titre posthume l'ancien ministre norvégien des Affaires étrangères, médiateur, aujourd'hui décédé, de ces négociations auraient alors pu prétendre à la symbolique du prix Nobel de la paix.

Présentée donc ainsi dans sa forme actuelle l'attribution du prix pourrait prêter cette année à la confusion dans son interprétation. L'on s'accorde certes à dire que cette année était la plus indiquée pour récompenser les leaders de paix au Proche-Orient. L'année dernière la seule signature



Yasser Arafat. Après Mandela... Photo : Ouahab / Le Matin

des accords de Washington ne pourrait suffir pour saluer une paix encore très théorique et une inconnue de taille continue de peser sur le devenir d'ici à fin 1995.

Si l'attribution donc du Nobel, comme encouragement au processus de paix à Rabin et Arafat, relève d'une grande logique pour cette année l'ajout du sieur Peres peut soit conduire à l'interprétation du « deux poids, deux mesures » côté arabe, soit être la mise à nu et l'officialisation de la forte rivalité qui existe côté israélien entre Rabin et Peres.

La démission de M. Kristianssen laisse

entendre que la décision d'Oslo relèverait plus d'un choix consensuel qui aura finalement plus relancé ces polémiques parfois stérilisantes qui agit en « porte-voix » de la cause de la paix au Proche-Orient. Le président Arafat aura en bon chef d'Etat dédié ce prix pour son « peuple » pour les « martyrs » les « enfants » palestiniens et leur « futur ». Côté israélien y avait-il vraiment besoin de deux hommes pour symboliser ce legs symbolique aux générations futures ?

T. Slaouti

MESMAR J'HA

Nobel

Il y a une dizaine d'années, à cette époque d'attribution des prix Nobel, certains dans le pays avaient, avec le plus grand sérieux du monde, suggéré que le président Chadli soit proposé au fameux prix de la paix.



Chadli, Nobel de la paix, et pourquoi pas, disaient ses chauds partisans qui trouvaient à leur candidat un petit air gorbatchevien... Rien que ça ! Aujourd'hui, les modalités d'attribution du prix semblent avoir changé.

D'abord, il n'y a pratiquement plus de lauréat unique et le prix est de plus en plus attribué à un binôme : hier, Mandela-De Klerk, aujourd'hui, Rabin-Arafat. Il y a ensuite cette caractéristique principale : les lauréats récompensés se sont longtemps fait la guerre avant de faire la paix. Ceci étant constaté, y aurait-il cette fois-ci, dans un proche avenir, quelque chance de voir un duo algérien au podium des Nobels ? Disons-le tout de suite : Aucune. Pourquoi ? Parce que chez nous, ceux qui cherchent la guerre ne sont pas ceux qui souhaitent la paix, et les partisans de la paix ne sont pas du tout du camp de ceux qui pourraient faire la guerre.

Saïd Mekbel

Désertification, la convention signée à Paris

L'heure de vérité

La convention internationale sur la désertification et la sécheresse mise au point en juin dernier a été ouverte à la signature hier à Paris au siège de l'Unesco.

L'Algérie, au nom du groupe des 77, a participé à cette cérémonie avec la présence de M. Cherif Rahmani, ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire.

Le principe de cette convention avait été acquis grâce à l'action des pays africains, lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. La CNUED avait recommandé à l'Assemblée générale de l'ONU de mettre sur pied un Comité intergouvernemental chargé d'élaborer cette convention à l'échéance de juin 1994.

Les travaux de ce Comité - dont a fait partie l'Algérie - ont été très laborieux et divers obstacles avaient laissé penser sinon à

un échec probable, du moins à un retard important par rapport à l'échéance.

Certains pays avaient contesté la « priorité » africaine dans cette convention et avaient exigé que le texte adapté concerne l'ensemble des continents menacés par la désertification, c'est-à-dire, outre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

L'autre problème, en fait le véritable écueil, est celui lié au financement des programmes découlant de la convention. Les pays développés - Européens, Japon et USA principalement - signeront-ils la convention sur la lutte contre la désertification ? De cette question dépend la clarification du problème du financement.

Si les pays développés se désintéressent de la convention sur la lutte contre la désertification et lui ferment donc les cordons de leurs bourses, ce document restera lettre

morte et à la place de l'espoir, il représentera le symbole de l'exclusion, une nouvelle fois, des « damnés de la terre ».

La délégation algérienne, croit-on savoir, tentera de convaincre les pays riches mais aussi les pays en développement de l'urgence des décisions requises par la situation vécue par les pays menacés de sécheresse et de désertification. Elle œuvrera également à l'installation du secrétariat permanent prévu par la convention et la création d'un institut international de lutte contre la désertification.

L'Algérie, dont le territoire est en grande partie désertique, est directement intéressée par le sort qui sera réservé à cette convention internationale dans son application.

M.Y.

Nobel de littérature décerné au Japonais Kenzaburo Oe

Le prix Nobel de littérature 1994 a été attribué jeudi au romancier japonais Kenzaburo Oe, 59 ans, a annoncé à Stockholm l'Académie royale de Suède.

L'Académie suédoise, a-t-elle indiqué dans ses attendus, a choisi Kenzaburo Oe « qui avec force et poésie crée un monde imaginaire où la vie et le mythe se condensent en une image bouleversante de la situation de l'homme dans le monde contemporain ».

Kenzaburo Oe, né le 31 janvier 1935 à Ose, un petit village de l'île de Shikoku (sud-ouest du Japon), est l'auteur d'une douzaine de romans, d'un grand nombre de nouvelles, d'essais, de récits de voyages et d'articles.

Troisième fils d'une famille renom-

suivi de 1954 à 1958 des études de littérature à l'université de Tokyo, où il a étudié principalement la littérature française. Il a consacré sa thèse à l'auteur et philosophe français Jean-Paul Sartre.

Militant de défense des Droits de l'Homme, Kenzaburo Oe est aussi connu pour son opposition à l'armement nucléaire. « L'expérience de la guerre et de l'effondrement du Japon en 1945 ont marqué son évolution d'une forte empreinte », souligne l'Académie.

Il recevra les insignes du prix, accompagné de la somme de 7 millions de couronnes suédoises (950 000 dollars), lors d'une cérémonie à Stockholm le 10 décembre, jour anniversaire du décès d'Alfred Nobel en 1896.

DILEM DU JOUR



L'ECOLE AUJOURD'HUI

Le Caire, Conférence mondiale sur la population

La controverse

Définir les liens entre la population, la croissance économique soutenue et le développement, mettre en place des politiques et des programmes nationaux plus efficaces pour la maîtrise de la croissance démographique pour les vingt prochaines années, tels sont entre autres les objectifs de la Conférence mondiale sur la population.

Cette dernière a ouvert ses travaux hier au Caire en présence des représentants de 182 pays (3 500 délégués) au milieu d'un important dispositif de sécurité rendu nécessaire par les menaces proférées par les intégristes de tous bords.

Le projet de programme d'action avancé par les Nations unies propose des solutions aux questions soulevées. Il met en exergue l'importance de l'éducation et en particulier celle des filles, la réduction de la mortalité infantile juvénile et maternelle, l'accès pour tous aux services de la famille et aux

services de la santé génésique. La conférence devra également mobiliser un appui international accru à différents éléments du secteur social, de manière à répondre aux besoins individuels en particulier ceux des femmes, et à réaliser un équilibre entre la population et les ressources disponibles.

Dans son allocution d'ouverture, le secrétaire général de l'ONU Boutros-Ghali a affirmé que « l'avenir de la société humaine et l'efficacité de l'ordre économique de la planète » dépendaient du succès de la Conférence.

Cette dernière qui a été boycottée par l'Arabie Saoudite, l'Irak et le Soudan, alors qu'on assiste à une levée de boucliers du côté du Vatican, doit se pencher sur les moyens pour freiner la croissance démographique mondiale et empêcher la planète de compter 10 milliards d'êtres humains en l'an 2050.

La controverse sur l'avortement et la condition de la femme qui dure déjà depuis plusieurs mois devrait apparemment susciter de longs débats.

Déjà, le président égyptien Hosni Moubarak élu président de la Conférence, sous pressions, a appelé hier la Conférence du Caire sur la population « à respecter les lois divines » et a demandé dans ce sens la reformulation de la résolution finale de la réunion.

Il a par ailleurs axé, son allocution inaugurale sur la nécessité de « préserver les constantes établies par les préceptes des grandes religions monothéistes qui tracent les limites entre le bien et le mal, le licite et l'illicite ».

Il a également souligné que « le plus grand danger serait que nous soyons otages des préjugés que certains veulent imposer à tout de monde », tout en affirmant l'importance du planning familial pour l'avenir de l'humanité.

Pour sa part, le secrétaire général de la Conférence et également directrice exécutive du fonds des Nations unies pour la population, Mme Nafis Sadik, a déclaré que « le texte proposé à la discussion par l'ONU réaffirme les droits fondamentaux de la personne humaine et place l'être humain au cœur des délibérations ».

Mme Nafis Sadik a affirmé par ailleurs

que « l'avortement légal ou non est une réalité qui existe dans de nombreux pays à une large échelle... »

Et que les quelque cinquante millions d'avortements pratiqués dans le monde chaque année provoquent « la mort de centaines de femmes chaque jour... C'est une véritable tragédie ».

Elle a également souligné que l'objectif était de réduire le recours à l'avortement et la forte mortalité maternelle et infantile... Le meilleur moyen étant la planification familiale. Qui peut d'un point de vue moral et éthique s'élever contre cela ?, a-t-elle ajouté.

De son côté, le ministre français des Affaires sociales et de la Santé a estimé que la « Conférence faisait l'objet d'une forte attention même si l'on regrette les polémiques et les positions extrêmes qui en sont à l'origine ».

Le ministre français s'est par ailleurs félicité que la condition des femmes soit « au » cœur de la Conférence tout en affirmant que c'est la première fois que l'on entend évoquer sur la scène internationale, l'autonomie des femmes et l'information sexuelle.

Cependant, le Premier ministre du Pakistan Benazir Bhutto a estimé à l'ouverture de la Conférence que les propositions de l'ONU pour maîtriser la démographie comportaient de « sérieuses lacunes ».

« Certains passages du projet de programme heurtent les valeurs religieuses... L'Islam accorde beaucoup d'importance à la sainteté de la vie », a ajouté Mme Bhutto, tout en défendant l'idée de donner aux femmes un pouvoir accru sur leur destinée.

A rappeler que la Conférence mondiale sur la population qui se tient tous les dix ans devra s'étaler sur dix jours, elle devra également trouver les moyens politiques et financiers pour freiner l'augmentation rapide de la population dont une évaluation moyenne de l'ONU prévoit qu'elle atteindra les 8,5 milliards en l'an 2025.

Nesrine Larbi

Mesmar J'ha

Toujours plus loin

Allo, vous m'entendez ? Pour le même logement dans Hydra, la location se situerait autour de quel chiffre ? Quinze mille, un million et demi, oui j'ai compris. Y aurait pas moyen d'avoir moins cher ? Si j'accepte de descendre un peu plus

bas. Au Champ de manœuvres on me demanderait dix mille ou un million... Non, c'est encore trop cher pour moi. Si je veux qu'on aille plus loin ? Bien sûr que je veux aller plus loin.

Lavigerie oui, s'il y a quelque chose, ce serait intéressant Lavigerie. Malheureusement là aussi, il me faut compter la brique. On va sur les hauteurs ? Allons sur les hauteurs. La Montagne ? Oui je connais La Montagne. Enfin, je n'y suis jamais allé mais j'en ai entendu parler : les flics qu'on a tués, les terroristes, bref, je fais pas de politique. Comment ? Six mille à La Montagne ! C'est une blague ou quoi ? Vous êtes sérieux. Hélas, je ne peux même pas m'offrir La Montagne. On va carrément plus loin, d'accord. L'Arbatatche, ça tire à combien à l'Arbatatche ? Non, je vous parle pas des klashes, je vous parle des loyers. Trois mille. Non, encore trop cher pour moi. Oui, oui, je suis d'accord pour aller plus loin. A Bougaâ...

Saïd Mekbel

Après l'incendie du lycée d'Azefoun, six personnes interpellées

Six travailleurs du lycée d'Azefoun ont été interpellés hier matin par les services de sécurité, a-t-on appris de source sûre. Ils sont soupçonnés d'être complices de l'incendie qui a ravagé avant-hier deux dortoirs du lycée.

Rappelons que les premiers éléments de l'enquête ont écarté l'hypothèse d'un sabotage par les terroristes puisqu'« aucun étranger à la région n'aurait été vu » : Tout le monde soutient l'idée de l'existence d'un lien entre cet incendie et l'introduction de la mixité dans le lycée.

Le courant conservateur de la région, proche des intégristes s'est farouchement opposé, rappelons-le, à la mixité depuis trois ans. Par ailleurs « l'enquête se poursuit et d'autres arrestations pourraient suivre également », disent des sources proches de la wilaya.

De Tizi-Ouzou S.T.

Mise au point de M. Bakhtaoui

Dans l'article publié dans notre édition d'hier sur la journée d'étude du ministère de la Protection sociale, M. Bakhtaoui, directeur de l'administration de ce ministère, nous fait savoir que les propos concernant la sécurité des établissements ne sont pas de lui. Nous nous en excusons auprès de l'intéressé.

Une nouvelle affaire pour *Le Matin*

Manœuvre, maladresse ou fait du prince ?

La direction du *Matin* a été reçue hier par le cabinet du ministre de la Communication pour s'entendre ordonner... de vider le local préfabriqué que notre journal occupe légalement au 1er Mai et dans lequel il abrite, entre autres, sa régie publicitaire. Quel est le motif de cette décision ? On a répondu que *Le Matin* possède son propre siège à Hussein-Dey et qu'il devait se « débrouiller » pour y loger ses services publicitaires. Au bénéfice de qui se ferait ce vidage éventuel ? Motus et bouche cousue ! Maladresse, manœuvre, fait du prince ? La décision du ministère a de quoi surprendre et soulève plusieurs questions.

Tout d'abord on n'est guère convaincu que c'est le local qui intéresse. Les lecteurs du *Matin* et ses clients connaissent bien la modestie de ce préfabriqué dont personne ne voulait à l'origine tant il était en total abandon. Remis en l'état par les journalistes eux-mêmes, réaménagé et agrandi par leurs seuls soins, il a permis d'aménager... quatre bureaux !

Il n'y a ensuite aucun motif réglementaire pouvant justifier la décision du ministère. *Le Matin* est locataire légal de ce local. Il remplit convenablement ses devoirs de locataire en payant les loyers et les charges, en sauvegardant l'intégrité des lieux, en y exerçant une activité légale et déclarée. Par ailleurs, aucun texte de loi n'existe qui interdise à une entreprise d'avoir un siège et une activité annexe décentralisée. Le seul bon sens commercial nous impose de maintenir notre représentation de publicité à la

Maison de la presse où sont installés les autres principaux journaux indépendants.

Alors quel est le motif ? Venons-en au fait crûment : puisqu'il est surtout question de publicité, avouons ceci en toute naïveté commerciale : depuis quelques mois, pour une raison que nous ne dominons pas, *Le Matin* s'est avéré comme un excellent support publicitaire. Et nos réalisations en ce domaine sont si bonnes que la publication vit de ses seules recettes publicitaires. Cela commence d'ailleurs à se savoir sur la place. En apprenant cet état de chose, certains ont-ils cru enfin avoir trouvé le moyen d'atteindre notre journal ? Car, enfin, la manœuvre est simple : vouloir le transfert de la régie publicitaire du *Matin* c'est tenter de la mettre hors de portée de la clientèle potentielle qui vient solliciter les services des confrères implantés à la Maison de la presse, c'est vouloir, en définitive l'asphyxie de notre journal.

Et pour parvenir à ce but, de quel nouvel argument se sert-on ? Que *Le Matin* a un siège bien à lui ! Voilà le nouveau crime de notre journal, celui de bien gérer ses affaires, d'avoir fait fructifier la petite aide initiale de l'Etat au lieu de l'avoir dilapidée, d'avoir bien investi dans l'acquisition d'un « immeuble ».

Le Matin tire déjà derrière lui un bilan éloquent dont il a honte pour ceux qui en sont l'origine : quatre mois de suspension, des centaines de millions partis en fumée dont on attend toujours dédommagement des pouvoirs publics, plus de trois milliards squattés par une société d'Etat sous l'œil complaisant de ces mêmes

pouvoirs, plus d'une vingtaine d'affaires et procès en justice. Et l'on en passe...

Oui, nous avons honte pour ceux qui sont à l'origine de ce lamentable bilan. Mais au bout du compte, après chaque épreuve, *Le Matin* est resté debout. L'adversité lui a appris à demeurer debout. Et ce n'est pas celle-là qui va le changer et qui va l'empêcher de garder ses droits.

Saïd Mekbel



LA CONFERENCE DU CAIRE SUR LA DEMOGRAPHIE
PLUSIEURS PAYS
ARABES BOYCOTTENT

DE TOUTES FAÇONS MOI JE
PAS M'ABSENTER... S'À
UNE FEMME QUI ACCOU
CETTE SEMAINE.



MCB, meeting de la salle Harcha

Pas d'Algérie sans Tamazight

La Coordination nationale du Mouvement culturel berbère (CN-MCB) a organisé jeudi à la salle Harcha (Alger), un meeting auquel ont assisté des associations culturelles et féminines outre un nombreux public.

Sur fond de musique et de chansons engagées de Matoub Lounès et Lounis Aït Menguelet et après une minute de silence à la mémoire des chouchous du 1er Novembre et des victimes du terrorisme, Mme Limani, membre de la Coordination du MCB qui a pris la parole, a exhorté tous ceux qui ont répondu à l'appel ainsi que les journalistes qui soutiennent la revendication du Mouvement et les femmes à lutter contre l'obscurantisme, la discrimination entre les deux sexes et pour les Droits de l'Homme et la liberté d'expression.

Après avoir réaffirmé l'attachement du MCB à la langue amazighe, partie intégrante de l'identité et de l'authenticité amazighe, elle a appelé à la poursuite de la lutte en vue de sa reconnaissance effective quel que soit le prix.

En conclusion, elle a souligné qu'un grand nombre de citoyens a été empêché d'assister au meeting parce que l'accès à la capitale a été interdit à leurs bus.

Par la suite, M. Djafer Chelouche, président de l'Association des victimes d'Octobre 88 est intervenu pour dire que la lutte pour la démocratie et la langue amazighe ne date pas d'aujourd'hui. Le printemps 1980 et les événements d'octobre 88, a-t-il souligné, sont les meilleures preuves du refus de la répression, de l'arbitraire et du déni d'autrui et de leur identité. Le MCB, a-t-il rappelé, lutte pour la reconnaissance de la langue amazighe, une revendication démocratique et légitime.

Mme Chikhi, représentante de l'Association nationale indépendante pour le triomphe des droits de la femme a souligné de son côté le soutien de cette revendication nationale et a saisi l'occasion pour évo-

quer la situation de la femme, ses souffrances et préoccupations outre l'enlèvement, le viol et l'assassinat menées contre elle par les groupes terroristes. Elle a également parlé de l'école qui a formé des générations dont la majorité a rallié aujourd'hui les rangs du terrorisme qui « assassine des innocents sous couvert de la religion ».

Dans son allocution, le représentant de la coordination pour les étudiants a rendu hommage aux efforts déployés par la jeunesse et les étudiants pour expliquer à leurs camarades la légitimité de la revendication amazighe que « l'Etat refuse de reconnaître » a-t-il indiqué, affirmant que les martyrs de la révolution ont pris les armes pour demander l'indépendance et rendre à la langue amazighe la place qui lui revient. Hélas, cette question est devenue, une fois l'indépendance acquise, un tabou et tous ceux qui la défendent des parias.

Il a également souligné qu'il ne saurait y avoir d'Algérie sans l'amazigh appelant toute la société à resserrer ses rangs pour faire triompher cette revendication.

Le représentant du Mouvement pour la république (MPR) a de son côté déclaré que l'identité amazighe est une revendication non négociable précisant que le Mouvement qu'il représente a pour mot d'ordre « l'amazigh, l'Islam et l'arabe » principales composantes d'une identité indissociable.

Il a aussi appelé à l'édification d'une Algérie riche par sa pluralité culturelle et sa diversité civilisationnelle qui confèrent aux

Algériens une identité forte et séculaire transcendant les siècles, une Algérie moderne, républicaine et réconciliée avec elle-même et qui abordera le troisième millénaire avec courage et détermination.

Pour sa part, M. Ould Ali El-Hadi, a rappelé les souffrances endurées avant que ne soit admise la légitimité de cette revendication, il a souligné qu'à la veille de la célébration du 40e anniversaire du déclenchement de la guerre de libération, la lutte pour la reconnaissance de l'histoire et de l'identité de notre peuple continue.

Le vice-recteur de l'université de Bejaïa a rendu un vibrant hommage aux citoyens et notamment aux étudiants de l'université de Bejaïa qui se sont tous unis pour revendiquer la reconnaissance de la langue amazighe comme langue nationale et officielle soulignant que la grève déclenchée dans la région est toujours maintenue jusqu'au triomphe de cette cause, il a aussi souligné que des comités de vigilance ont été constitués dans les villages pour faire face aux terroristes.

M. Ferhat M'Henni a clos ce meeting en mettant l'accent sur la nécessité de reconnaître la langue amazighe en tant que langue nationale et officielle car il est inconcevable, qu'à la veille de la célébration du 40e anniversaire du déclenchement de la révolution, cette revendication nationale demeure encore en souffrance.

Agence

MESMAR J'HA

L'usurpation

« Les journalistes sont assassinés parce qu'ils sont pour le pouvoir ». Cette belle sentence — de mort — a été prononcée par sa suffisance Mehri, ci-devant secrétaire du FLN, dans une de ses interventions à l'étranger. Edifiant. Poussons le bouchon au bout de sa logique : en corollaire, Mehri et consorts ne sont pas assassinés parce que eux sont contre le pouvoir. La belle supercherie, la belle escroquerie, la grosse plaisanterie.

Le FLN contre le pouvoir ! Mais il est dans et avec le pouvoir, le parasitant comme des tiques sur une bête de labour et il suffirait d'un léger déparasitage anti-FLN pour que d'un



coup, le pays tout entier se mette à une meilleure santé. Le FLN de Mehri dans l'opposition ! En vérité, il a resquillé pour avoir ce banc dans les rangs de l'opposition. Relisons ses communiqués ampoulés, ses fameuses lettres creuses, pas un mot contre le pouvoir, pas un seul haussement de ton. Et pendant ce temps, n'importe lequel de nos journaux indépendants a sorti des pages et des pages et des livraisons tout entières contre le régime, contre le système, contre le pouvoir, contre le FLN...

C'est pourquoi dans les tribunaux, devant les juges et les prétoires, ce ne sont jamais Mehri et consorts qui sont poursuivis, non, jamais eux qui sont condamnés, gardés à vue ou arrêtés. Non, jamais eux. Ceux-là ne sont poussés ni à l'exil ni au cimetière.

Ne pensez-vous pas M. Mehri que le moment soit venu pour vous d'avoir un peu honte ?

Saïd Mekbel

Oued Aïssi

Lancement des travaux de la voie ferrée

Tant attendue, la voie ferrée Tizi-Ouzou-Oued Aïssi naîtra ce samedi à l'occasion de la visite de deux ministres du gouvernement de Mokdad Sifi.

En effet, MM. Mohamed Arezki Isli et Chérif Rahmani, respectivement ministre des Transports et de l'Équipement, effectueront ce samedi, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Visite qui coïncide avec la commémoration du 40e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution armée.

Il faut le souligner, M. Isli est chargé par le Chef du gouvernement du suivi des programmes de développement dans les

trois wilayas de Kabylie, Tizi-Ouzou, Bejaïa et Bouira.

L'inauguration de cette voie ferrée s'effectuera, à neuf heures du matin, sur l'ancien emplacement du marché hebdomadaire, essentiellement de bovins et d'ovins, de la région et qui se déroule chaque vendredi. Ce marché a été transféré à la zone du parc situé à Thala-Athmane, mitoyenne d'ailleurs de Oued Aïssi.

Rappelons enfin que la voie ferrée d'Oued Aïssi est un vieux projet qui devait accompagner le programme d'industrialisation de la région.

L. L.

Communiqué des évêques d'Algérie

La violence qui déferle sur le pays a frappé, une fois encore l'Eglise d'Algérie. Deux religieuses ont été tuées au moment où elles allaient participer à la messe. Comme chaque dimanche, elles venaient offrir leur vie de la semaine à celui qui a donné sa vie pour le salut du monde. Leur mort fut leur ultime eucharistie.

Ces femmes avaient consacré leur vie à Dieu et à leurs frères, en particulier au service du peuple algérien dans lequel elles vivaient et qu'elles aimaient. Nous croyons que Dieu aime tout être humain sans distinction de race, de religion ou de sexe.

Avec elles, nous partageons cette vocation à la rencontre des personnes, des valeurs et des cultures, reconnue également par beaucoup d'hommes et de femmes de ce pays notamment les plus simples.

Avec elles, nous croyons qu'aucun peuple ne peut se construire aujourd'hui dans le refus de l'autre. Nous croyons aussi que Dieu appelle tout homme à respecter son frère et à bâtir une humanité solidaire.

Avec elles, nous ne pouvons pas concevoir que l'on puisse, aujourd'hui tuer son frère au nom de Dieu. La violence tue des innocents, elle plonge des familles entières dans la douleur, l'angoisse et le dénuement. Pis encore, elle détruit ceux qui l'utilisent. On ne peut pas tuer son frère sans que la conscience ne se détériore. Quelle que soit la validité de ses lois, un pays se construit avant tout sur la valeur morale de ses habitants. Dans un climat qui se dégrade, qui provoque la vengeance et attise la haine, tous les efforts entrepris risquent d'être réduits à néant.

Nous, évêques d'Algérie, nous conjurons de toute notre force, tous ceux qui ont une responsabilité quelconque dans la crise actuelle de tout faire pour briser le cycle infernal de la violence et de la contre-violence.

Littérature, décès de l'écrivain Tahar Oussedik

Adieu... Si Smail

C'est dans sa demeure de Ain El Hammam (son village natal) que l'écrivain Tahar Oussedik s'est éteint mercredi soir, à l'âge de 81 ans.

Connu pour sa production littéraire prolifique, M. Oussedik, fut aussi un chercheur investé en histoire, notamment celle relative à la révolution algérienne et la résistance de certaines figures de proue de la lutte armée.

On lui retiendra comme principaux titres : *Si Smail* qui est, selon certains dires, une œuvre autobiographique, ou encore *Lala Fatma N'Soumeur*, *Bou Baghla*, *Ahmed Oumeri*... etc.

Cependant, même si des critiques se sont évertués à dire que ses écrits ne reposaient pas sur des bases « scientifiques », toujours est-il qu'il est indéniable qu'ils constituent un support sûr et une référence incontournable notamment les portraits qu'il a dressés de certains noms illustres de l'histoire de l'Algérie. En fait, le mérite de Tahar Oussedik réside dans le fait, qu'il effectuait lui-même ses recherches pour rédiger ses ouvrages, s'inspirant de la mémoire collective.

Ecrivain sans hyperboles ou autres figures de styles, Tahar Oussedik a, de la sorte, réussi à « vulgariser » son œuvre et à la mettre à la portée de n'importe quel lecteur.

En réalité, il détient cette simplicité, sans doute, de sa précédente profession d'enseignant. Selon ses proches, il écrivait pour son propre plaisir, l'écriture ne constituait qu'un « violon d'Ingres ». Par ailleurs,

parallèlement à sa carrière scripturale, il a animé plusieurs émissions à la radio chaîne III.

Il fut également, militant au sein du Parti du Peuple Algérien (PPA) et on l'arrêta en 1956. A sa libération, il rejoignit les rangs de l'ALN sur les frontières algéro-tunisiennes.

L'on n'a, certes, pas beaucoup parlé de lui durant son vivant mais ce qui demeure une certitude, c'est que son talent est indéniable est son œuvre est là pour faire foi.

Hassina A.

DILEM
DU
JOUR

LE MCB A RENCONTRÉ LE FLN

